HAL open science

Livret mobilier - 1ère partie - Vocabulaire technique, des éléments typologique et historique

Nicole de Reyniès

▶ To cite this version:

Nicole de Reyniès. Livret mobilier - 1ère partie - Vocabulaire technique, des éléments typologique et historique. Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France, 238 p., 1973. hal-02390635

HAL Id: hal-02390635
https://hal.science/hal-02390635

Submitted on 3 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

MINISTÈRE DES

Affaires Culturelles

Inventaire Général
des Monuments
et des Richesses Artistiques
de la France

LIVRET MOBILIER - 1ère partie

VOCABULAIRE TECHNIQUE, DES ELEMENTS TYPOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Décembre 1973

.09

N de R. Bo 207

LIVRET MOBILIER

1ère Partie

Vocabulaire technique

Vocabulaire des éléments

Vocabulaire typologique

Vocabulaire Historique

[réd. Nicoles de Reyniès]

Décembre 1973

S O M M A I R E

MATERIAUX ET TECHNIQUES LIES AU MEUBLE

LE BOIS

I. MATERIAU

II. CATEGORIES TECHNIQUES

III. TECHNIQUE DE MISE EN FORME

IV. TECHNIQUE DE DECOR

A - Décor par la matière elle-même
B - Décor par enlèvement ou enfoncement de la matière
C - Décor par apport de matière
D - Travail des éléments de marqueterie
E - Technique de finition

V. TRACES D'OUTILS

VI. DEGRADATIONS ET MODIFICATIONS

A - Anomalies, altérations, dégradations naturelles
B - Altérations et dégradations diverses
C - Remaniements, restaurations

VII. ASSEMBLAGES DU BOIS

A - Disposition des éléments assemblés
B - Eléments de l'assemblage
C - Eléments de fixation en bois
D - Eléments de fixation en métal
E - Coupes d'assemblage et joints
F - Répertoire des assemblages

LES MATERIAUX VEGETAUX SOUPLES

LES MATERIAUX VEGETAUX COMPOSES

LES MATERIAUX ANIMAUX SOUPLES

LES MATERIAUX ANIMAUX DURS

LA PIERRE

LE METAL

LE VERRE

POSITIONS ET EMPLACEMENTS DES ELEMENTS.

I - POSITION D'UN MEUBLE OU D'UN ELEMENT.

II - EMPLACEMENTS (A.B.C.)

ELEMENTS DE STRUCTURE

I - ELEMENTS GENERAUX

A - Eléments simples

B - Le panneau

C - Eléments assemblés.

II - ELEMENTS MIS EN OEUVRE

A - Les supports principaux

B - Les volumes

C - Les parties horizontales

D - Les parties verticales

E - Les bordures et couronnements

F - Les éléments mobiles

1. Termes désignant le type de mobilité

2. Eléments mobiles verticaux

3. Eléments mobiles horizontaux

4. Eléments mobiles divers

III - GARNITURES

A - Les garnitures textiles

1. Les garnitures de sièges et de lits de repos

1.1. Eléments

1.2. Parties garnies

1.3. Types de garnitures

1.4. Qualificatifs de certaines garnitures

1.5. Eléments de fixation

2. Les garnitures de lits

2.1. Literie

2.2. Linge

2.3. Draperies

3. Les garnitures de tables
4. Les garnitures des meubles de rangement
5. Les garnitures des meubles de protection

B - Les garnitures de canne et de paille
1. Type technique de cannage
2. Type de décor du cannage et du paillage

C - Les garnitures de peau
1. Type de garniture de peau
2. Type de décor de la peau

D -

E - Les garnitures métalliques et les garnitures assimilées
1. Les organes de rotation
1.1. Les éléments
1.2. L'assemblage des éléments
2. Les organes de préhension
2.1. Les éléments
2.2. Les éléments annexes
2.3. Les moyens de fixation
3. Les organes de fermeture
4. Les éléments de maintien ou de protection des éléments décoratifs
5. Eléments divers
6. Eléments de fixation

IV - LES ELEMENTS DE L'HORLOGE

DEFINITION DU DOMAINE MOBILIER

TYPOLOGIE DES MEUBLES

I - TERMES GENERAUX

II - LES MEUBLES DE REPOS

A. Désignations générales

1. Désignations liées à la structure
2. Appellations liées au matériau
3. Désignations liées à la fonction particulière
4. Appellations liées à la forme

B. Les sièges d'une place sans dossier

C. Les sièges d'une place avec dossier

1. Désignations liées à la fonction particulière
2. Appellations liées à la forme

D. Les sièges d'une place à dossier et accotoirs

1. Désignations liées à la fonction particulière
2. Appellations liées à la forme

E. Les sièges à plusieurs places et les lits de repos

1. Désignations liées à la structure générale
2. Désignations liées à la fonction particulière

F. Meubles annexes des sièges

G. Les lits

1. Désignations liées au matériau
2. Désignations liées aux dimensions
3. Désignations liées à l'emplacement par rapport aux murs
4. Désignations liées à la fonction particulière
5. Appellations liées à la structure particulière ou la forme

III - LES MEUBLES DE RANGEMENT

A. Désignations générales

B. Les coffres

1. Désignations liées à la fonction particulière
2. Désignations liées à la structure ou à la forme

C. Les boites, coffrets et corbeilles

.../...

D. Les armoires

1. Désignations liées à la structure
2. Désignations liées à la fonction particulière

E. Les commodes

1. Désignations liées à la structure
2. Désignations liées à la fonction
3. Appellations liées à la forme

F. Les étagères

G. Les meubles de rangement particulier et les meubles de collection

1. Désignations liées à la structure
2. Désignations liées à la fonction particulière

IV - LES TABLES ET PUPITRES

A. Désignations générales

B. Les tables

1. Désignations liées au matériau
2. Désignations liées aux dimensions
3. Désignations liées à la fonction particulière
4. Désignations liées à la structure ou à la forme
5. Désignations diverses

C. Les secrétaires

D. Les pupitres

V - LES SUPPORTS SPECIFIQUES INDEPENDANTS

A. Définition générale

B. Les supports liés au vêtement

C. Les supports liés au repas et à la cuisine

D. Les supports liés à l'hygiène

E. Les supports liés à l'éclairage

F. Supports divers

VI - LES MEUBLES A CUVETTE

A. Meubles divers

B. Les meubles d'hygiène

.../...

VII - LES MEUBLES DE PROTECTION

VIII - LES MEUBLES ACCESSOIRES

IX - LES MEUBLES D'ELEVATION

X - LES MEUBLES DE LA FABRICATION FAMILIALE

A. Les meubles de fabrication de la farine et du pain

B. Les meubles à lait

C. Les meubles à vin

D. Le matérial de tissage

XI - LES INSTRUMENTS DE MESURE

XII - LES MEUBLES COMBINES

XIII - LES MEUBLES A TRANSFORMATION

VOCABULAIRE LIE A L'HISTORIQUE

I - COMPARAISON DE MEUBLE

II - DATATION

III - TERMES GENERAUX CONCERNANT LES MARQUES

IV - TECHNIQUE D'APPOSITION DES MARQUES

V - EMPLACEMENT DES SIGNATURES

VI - SOURCES D'INFORMATION

INTRODUCTION

Les matériaux et les techniques qui conduisent à la fabrication de meubles sont aussi variés que les types de meubles eux-mêmes.

Cependant, la grande majorité des meubles étant en bois, seul ce matériau et ses techniques seront étudiés en détail, les autres matériaux n'étant abordés que par des rappels aux autres livrets de l'Inventaire, à moins que certaines techniques soient utilisées d'une façon particulière pour les meubles.

MATERIAUX ET TECHNIQUES LIES AU MEUBLE

LE BOIS

I - MATERIAU (voir Normes françaises. B. 50.002 et Cahiers du Centre Technique du Bois).

Pour reconnaître un bois, il faut distinguer les formes caractéristiques que prennent certains éléments de sa structure selon la coupe du bois.

A. ARBRE

TRONC, n.m. Section utilisable de la partie non enterrée d'un arbre. Elle comprend le fût et les branches.

Patte, n.f. Partie inférieure du tronc où le bois offre certains caractères particuliers de structure.

Fourche, n.f. Partie intermédiaire entre le fût et deux branches.

Couronne, n.f. Partie intermédiaire entre le fût et un ensemble de branches.

SOUCHE, n.f. Ensemble des grosses racines et de la base en principe non utilisée en menuiserie du tronc d'un arbre.

B. ELEMENTS

COEUR, n.m. Partie centrale du tronc qui comporte la moelle et ses parties directement voisines.

BOIS PARFAIT, n.m. (bois de coeur). Partie interne du tronc entourant le coeur ; elle est la plus ancienne.

AUBIER, n.m. Partie périphérique du tronc ; elle est la plus récente.

DURAMEN. Appellation donnée au bois parfait lorsqu'il n'a pas la même couleur que l'aubier. Un bois sans duramen est un bois de couleur homogène.

ZONE D'ACCROISSEMENT, N.f. (accroissement annuel, couche d'accroissement). Chaque couche constituée par une saison de végétation - un an dans les régions tempérées - formée à la surface du tronc et constituée de canaux (ou vaisseaux) et de fibres longitudinaux (c.à.d. dans le sens du tronc). La couche est formée du bois initial (bois de printemps) du côté interne et du bois final (bois d'été) du côté externe. Les limites d'une zone d'accroissement peuvent être nettement marquées par un changement de couleur ou de ton.

N.B. Tous les bois n'ont pas une zone d'accroissement nettement marquée.

CANAUX RESINIFERES, n.m. Canaux de résine situés aussi bien dans le bois initial que dans le bois final.

N.B. Tous les bois n'ont pas de canaux résinifères.

ZONE POREUSE, n.f. Partie de la zone d'accroissement constituée par le bois initial lorsqu'il regroupe une grande quantité de canaux particulièrement gros dont la section ou pore, est visible à l'oeil nu.

N.B. Tous les bois n'ont pas de zone poreuse.

RAYON LIGNEUX, n.m. (rayon medullaire, rayon fibreux). Chaque petite poche longitudinale de fibres transversales au tronc, plus ou moins large et haute, rayonnant à partir du centre du tronc. Les rayons sont groupés dans des plans longitudinaux.

N.B. Tous les bois n'ont pas leurs rayons nettement visibles.

MAILLE, n.f. Plage miroitante produite par un rayon sectionné dans sa hauteur. La maillure est un ensemble de mailles.

FIL DU BOIS, n.m. Orientation des fibres.

NOEUD, n.m. Partie de forme circulaire ou elliptique et constituée de lignes concentriques (bois de bout) apparaissant entre les fibres d'un bois de fil et correspondant au départ de branches annexes. Les dimensions, la couleur, l'adhérence, leur groupement, etc., sont variables.

C. PLAN DE COUPE

COUPE LONGITUDINALE (coupe verticale), n.f. Section selon le sens du tronc ; les canaux et fibres apparaissent donc dans leur longueur. Le bois est dit bois de fil.

Coupe radiale, n.f. Coupe longitudinale exécutée parallèlement aux rayons du bois. Les lignes parallèles correspondent aux limites des zones d'accroissement, les taches foncées ou brillantes, aux maillures . Le bois est dit bois de fil sur quartier (bois de fil sur maille).

Coupe tangentielle, n.f. Coupe longitudinale exécutée perpendiculairement aux rayons du bois. Les lignes divergentes ou en V correspondent aux limites des zones d'accroissements et les lignes en pointillé ou tirets, aux rayons. Le bois est dit bois de fil sur dosse (bois sur couches).

N.B. Un panneau présente rarement une section exactement radiale ou tangentielle.

COUPE TRANSVERSALE, n.f. Section perpendiculaire au sens du tronc. les anneaux concentriques correspondent aux limites des zones et les lignes rayonnantes, aux rayons. Le bois est dit bois de bout. Il est rarement utilisé en ébénisterie contrairement à l'opinion(imitation par du bois ramageux)

COUPE OBLIQUE, n.f. (Coupe en talon, coupe en semelle). Section oblique du tronc. Les ellipses correspondent aux limites des zones d'accroissement. Le bois est dit bois de travers.

N.B. Ne pas confondre avec le bois de fil sur dosse

D. TECHNIQUE DE COUPE (pour les placages).

PLACAGE SCIE, n.m. Placage obtenu par découpage à la scie (à main ou mécanique), selon n'importe quelle coupe. Cette technique met en valeur la couleur du bois. Les placages sciés sont plus épais que les autres.

PLACAGE TRANCHE, n.m. Placage obtenu par découpage d'un bois généralement humidifié (vapeur ou bain selon la dureté) selon la coupe longitudinale, avec une lame coupante. Le bois une fois verni présente à l'observation de près des points noirs correspondant à l'extrémité de fils arrachés du bois.
N.B. Technique relativement récente : inventée vers 1850 et pratiquée vers 1900.

PLACAGE DEROULE, n.m. Placage obtenu par découpage d'un bois humidifié, selon une coupe totalement tangentielle par une lame coupante qui suit les couches d'accroissement. On peut obtenir de très grandes surfaces.
N.B. Technique relativement récente, utilisée surtout pour les meubles contreplaqués.

E. ESSENCES DIVERSES ET LEURS CARACTERISTIQUES

ESSENCE DU BOIS. Ensemble des arbres présentant des caractères communs tenant à la nature, à la forme et au groupement des cellules constitutives. Seules, les caractéristiques visibles à l'oeil nu ont été retenues, mais il faut reconnaître que dès que le bois est teinté ou patiné (crasse, poli...), il devient difficile de retrouver les critères.

Chaque caractère est présenté indépendamment des autres, ce qui doit permettre, à défaut de pouvoir cerner le bois étudié, de déterminer à quelle(s) catégorie(s) il appartient.

Nous n'étudions les caractéristiques de structure que sur les coupes tangentielles et radiales, les coupes de bout sur les meubles de menuiserie étant généralement, soit peu accessibles (sommet des montants, rive des panneaux), soit très écrasés par le frottement et les coupes obliques étant moins spécifiques et peu fréquentes.

Il est d'usage de discerner tout d'abord deux catégories de bois qui, cependant, ne sont pas toujours discernables d'une façon absolue, ce sont les bois indigènes et les bois exotiques. la division devient arbitraire pour certains bois qui poussent dans différents climats.

BOIS INDIGENE. Toute essence qui pousse habituellement en Europe et qui est utilisée soit massive, soit en placage.

BOIS EXOTIQUE. Toute essence d'origine africaine, asiatique ou américaine, généralement plus colorée, plus dense, plus veinée que le bois indigène et utilisée principalement en placage.
N.B. Nous ne considérerons pas comme exotique un bois qui a son équivalent en Europe (ex. noyer).

LES BOIS INDIGENES

1. Bois résineux (conifères)

a. Lignes plus foncées. Les bois résineux se distinguent des feuillus par des lignes nettement plus foncées qui correspondent au bois final des zones d'accroissement (lignes parallèles sur les coupes radiales, lignes divergentes sur les coupes tangentielles).

b. Canaux résinifères. Les bois résineux présentent des canaux résinifères qui laissent apparaître, répartis sur la surface des différentes coupes, des taches brillantes ou plus foncées. Seul le sapin n'en comporte pas.

c. Couleur du bois (naturel). Elle permet de distinguer a priori plusieurs catégories :

Bois orangé ou rosé : mélèze (aubier jaunâtre)
pitchepin
if
cyprès
pin maritime (duramen)
pin sylvestre (duramen)

Bois blanc-jaunâtre :
épicéa (pas de duramen)
sapin (pas de duramen)

Sur les coupes tangentielles de cette dernière catégorie, les zones d'accroissement sont marquées par des lignes à reflets plus jaunes.

2. Bois feuillus

a. Face tangentielle du bois (feuillu)

Zone poreuse. Certains bois présentent une zone poreuse marquée par de larges lignes divergentes plus ou moins déchiquetées et rugueuses (moins rugueuses pour le frêne). C'est le cas des bois suivants dits hétérogènes :

chêne
chataignier
orme
frêne
robinier
murier

Pores disséminés. (pores diffus). Certains bois ne présentent pas de zone poreuse, leur surface est irrégulièrement marquée par les lignes creuses de pores isolés. C'est le cas du

noyer

Absence de pores. Certains bois présentent une surface lisse. Ils sont dits homogènes. C'est le cas de la majorité des bois et, entre autres, des fruitiers et des bois blancs.

Rayons

Les rayons se présentent différemment selon les espèces :

- en lignes épaisses, interrompues, irrégulières, plus foncées :

  chêne

- en petits traits interrompus, réguliers, plus foncés :

  hêtre

- en traits à peine visibles :

  érable

b. Face radiale du bois : étude de la maillure (feuillus).

Les maillures se présentent différemment selon les espèces.

- large maillure claire ou foncée, oblique par rapport aux lignes de zone d'accroissement :

  chêne

- maillure moyenne ou petite, alternée, foncée, oblique :

  hêtre

- maillure moyenne ou petite et serrée, foncée :

  platane

- maillure très fine, formant de petits carrés ou rectangles foncés pouvant donner l'impression d'un damier (irrégulier) miroitant :

  orme
  frêne
  érable
  bouleau
  merisier
  sycomore

robinier
noyer

- pas de maillure apparente. La plupart des autres bois font partie de cette catégorie, dont les suivants :

chataignier
poirier
charme
peuplier
marronnier

c. Couleur du bois naturel (feuillus)

On précise, outre la couleur principale, la possibilité de variante due à laprésence d'un duramen.Certains bois sont teintés dans la masse et donnent l'impression de bois naturellement colorés (ex. érable gris). On ne mentionne pas ici ces teintures.

Bois jaunâtres

chêne (duramen)
chataignier (duramen)
orme (duramen)
buis (jaune clair)
robinier (jaune-orangé) (duramen)
certains noyers (duramen)

Bois rougeâtres

poirier
pommier
prunier
cornouiller (duramen)
aulne (sans duramen)
myrthe

Bois jaune-orangé

merisier (duramen)

Bois roses

hêtre (sans duramen)
certains merisiers
certains ormes
certains frênes

Bois blancs

charme (sans duramen)
peuplier (parfois rougeâtre) (sans duramen)
platane (blanc-rose) (sans duramen)
érable (blanc-rose) (sans duramen)
bouleau (blanc-rose)
buis (blanc-jaune)
tilleul (blanc-jaune mat) (sans duramen)
certains frênes

Bois foncés (brun-gris)

certains noyers (duramen)

Bois veinés ou bois à trainées

peuplier (trainées de noir, taches médullaires)
bouleau (" " " ")

platane (trainées de vert)
érable (trainées de vert et de brun)
noyer (veines noirâtres)
olivier "
marronier (sans duramen)
orme
aulne (taches médullaires brunes)
merisier (veines verdâtres)
frêne (veines noires)

LES BOIS EXOTIQUES

Les bois exotiques sont très nombreux et moins étudiés. Nous ne distinguerons donc que les bois les plus fréquemment utilisés dans les meubles anciens.

Bois de rose - Bois veiné de rose et jaune qui vieillit en jaunâtre.

Bois violet (bois de violette) - Bois veiné de lie de vin plus ou moins foncé et qui jaunit en vieillissant.

Palissandre - Bois lie de vin, veiné ou non, assez poreux, qui vieillit comme le bois violet avec lequel il est souvent confondu ou comme l'amarante s'il n'est pas veiné.

Amarante - Bois violet, assez poreux, qui vieillit parfois en brun-gris.

Acajou - Bois généralement rougeâtre, assez poreux. Il en existe des variétés très nombreuses (Sipo, Sapelli, etc...)

Ebène - Bois noir ou très foncé à veines noires. Pour obtenir un noir uni, il est souvent vernis avec un vernis noir épais.

Amourette - Bois marqué de taches noires.

Citronnier - Bois jaunâtre à plages miroitantes.

Tulipier - Bois jaune verdâtre.

F. ASPECT PARTICULIER DE CERTAINS BOIS

BOIS A FIL REGULIER, n.m. (Bois uni). Bois à fibres parallèles.

BOIS UNI, n.m. - Bois sans variation de couleur ni de teinte.

BOIS NOUEUX, n.m. - Bois présentant une importante quantité de noeuds (cf. ci-dessus). Ce bois est souvent de mauvaise qualité, les noeuds adhérant généralement peu au bois de fil.

BOIS A FIL TORS, n.m. (Bois vissé). - Bois dont les fibres suivent un trajet hélicoïdal par rapport à l'axe de l'arbre tout en restant parallèles entre elles. Cette particularité n'est pratiquement pas visible sur les bois débités.

BOIS ONDÉ, n.m. (Bois ondulé). - Bois dont les fibres suivent un trajet sinusoïdal : il est marqué de lignes transversales d'aspect arrondi. Un ondé particulièrement serré est dit cheveux d'anges.

LOUPE, n.f. - Bois provenant de certains arbres malades qui présente /en bague ou en boule un renflement/sur le tronc et dont le bois débité présente une surface formée de petits cercles tangents à fils concentriques se resserrant vers le point central. Existe principalement pour l'orme, le frêne, le noyer, l'olivier, le myrthe, l'amboine, l'if, le thuya. On en rencontre aussi dans le merisier. La loupe de thuya de teinte rouge, présente un point central noir. La loupe d'amboine présente des cercles très serrés.

BOIS RONCEUX, n.m. - Bois provenant de la fourche/ou de la patte des arbres et qui présente un motif de U emboités avec une ligne verticale correspondant au coeur. Cette ligne est en bois de bout contrairement aux parties voisines.

BOIS RAMAGEUX, n.m. - Bois à fil mouvementé

N.B. - Ne pas employer les termes de bois ronceux et bois de bout souvent utilisés à tort.

BOIS POMMELÉ, n.m. - Bois provenant d'arbres dont le tronc est marqué de petits renflements qui se traduisent après le débit par des motifs circulaires (sans point central) dessinés par le fil du bois.

BOIS MOUCHETE, n.m. - Bois généralement marqué de petits ronds disséminés qui peuvent parfois être allongés ou assez larges. Existe pour l'érable, le bouleau, l'acajou, etc...

BOIS TIGRÉ, n.m. - Bois marqué de tâches rapprochées assez foncées se détachant sur un fond plus ou moins clair. L'amourette est un des rares bois tigrés.

BOIS TACHETE, n.m. (bois ponctué, bois piqueté). Bois marqué de taches de teinte ou de couleur différente.

BOIS MOIRÉ, n.m. - Bois à lignes longitudinales (dans le sens du fil) de plages miroitantes semblables à celles des tissus moirés.

BOIS MARBRÉ, n.m. - Bois marqué de taches et de veines semblables à celles du marbre.

BOIS CHENILLÉ, n.m. - Bois dont le tronc est marqué par des lignes verticales en renfoncement qui se traduisent sur le bois débité par des motifs de lignes interrompues (de quelques centimètres) plus foncées ayant l'aspect d'une chenille.

BOIS VEINE, n.m. - Bois présentant de longues trainées de couleur ou d'intensité différente.

BOIS RUBANNÉ, n.m. (Bois rayonné). Bois marqué de bandes longitudinales (dans le sens du fil) de la largeur de rubans. C'est le cas de nombreux acajous.

BOIS DRAPÉ, n.m. - Bois marqué de zones transversales comportant des motifs verticaux juxtaposés semblables à la loupe, longés par le fil qui dessine un motif semblable à un drapé de festons.

BOIS A PIQUOTS, n.m. - Bois marqué de points foncés espacés correspondant à des départs de tiges.

II - CATEGORIES TECHNIQUES (travail du bois)

TRAVAIL DANS LA MASSE, n.m. Travail obtenu sur une seule pièce de bois.

MENUISERIE, n.f. Travail obtenu par assemblage de pièces de bois massives. (Les pièces peuvent être assemblées par simple clouage).

EBENISTERIE, n.f. Travail obtenu par recouvrement total de la surface visible d'une oeuvre de menuiserie (mais ne comportant pas de cheville (1) par la juxtaposition d'une ou plusieurs minces plaques d'un ou plusieurs matériaux plus précieux. Le travail se fait une fois le bâti assemblé et les assemblages sont cachés. Le bâti peut être constitué, soit de panneaux massifs, soit de lattes assemblées ou frises donnant un panneau latté, soit d'un ensemble de feuillets minces superposés, soit encore de panneaux massifs ou lattés contre plaqués c'est à dire recouverts d'une feuille placée à contre fil.

N.B. Une oeuvre comportant des incrustations * n'est pas considérée comme une oeuvre d'ébénisterie mais de menuiserie.

MENUISERIE ET EBENISTERIE (construction mixte). Travail constitué en partie de menuiserie (pieds, moulures...) et en partie d'ébénisterie (surfaces planes). Les plaques sont alors parfois fixées avant assemblage du bâti.

---

(1) La présence de chevilles sous un placage peut indiquer que l'ouvrier a changé d'avis en cours de travail ou qu'il a utilisé un ancien meuble de menuiserie.

III - TECHNIQUE DE MISE EN FORME (travail du bois)

BRUT. Non travaillé, c'est à dire brut de scierie (ex. rondins, billots, etc.).

APLANI. Travaillé de façon à obtenir une surface plane.

Equarri. Grossièrement travaillé, de façon à présenter des surfaces relativement planes.

ELEGI (ravalé, amaigri, défoncé). Aminci, diminué d'épaisseur. L'élégissement peut être fait pour une raison esthétique, par exemple, sur la rive d'un plateau, ou pour une raison technique, par exemple, pour faire affleurer une pièce trop épaisse avec une autre ou pour établir un relief (mouluré, sculpté, etc.) dans la partie restante du bois.

DOUBLÉ. Augmenté en épaisseur, largeur ou hauteur, par l'apport d'un élément permettant de rattraper un niveau ou une surface, ou pour obtenir un relief (sculpté, mouluré, etc.) ou parfois pour faire passer un meuble récent pour un ancien en joignant un bois vermoulu.

TOURNÉ. Présentant une surface de révolution établie sur la totalité ou une partie de la hauteur de la pièce, grâce à l'utilisation d'un tour. La coupe de la pièce est généralement circulaire sur la partie effectivement tournée et les profils sont symétriques. Exceptionnellement, la coupe est une ellipse ou une forme plus complexe "tournage torsadé". La pièce peut aussi, exceptionnellement, être non rectiligne.

COURBÉ. Se dit d'une pièce souvent de section circulaire, arquée à la vapeur et maintenue en forme pendant le séchage.

MOULÉ. Se dit d'un bois lamellé humide mis en forme dans un moule (1)

A DECROCHEMENT. Présentant une surface à ressaut rectiligne. Il est obtenu, soit par élégissement de l'élément, soit par doublement de l'élément en épaisseur.

GALBÉ. Présentant une surface non plane, c'est à dire constituée d'une ou plusieurs parties courbes pouvant être accompagnées de parties planes. Un galbe peut être exécuté, soit en plan (cintré), soit en élévation (galbé), soit en plan et élévation

(1) Date de 1900 environ.

(à double galbe, à double courbure, cintré sur les deux sens).

Le galbe peut être obtenu :

- par élégissement de l'élément ; pour un panneau * il est exécuté sur une face seulement ou sur les deux faces, pour une pièce * sur une ou plusieurs faces,
- par doublement de l'élément en épaisseur,
- par juxtaposition de petits éléments,
- par inflèxion (courbure), obtenue à froid ou à chaud, après amolissement dans l'eau ou non, d'un panneau massif ou en contreplaqué,
- par traits de scie exécutés sur deux faces permettant de courber le bois, pour des meubles devant être plaqués,
- par la combinaison de plusieurs de ces moyens.

DEBILLARDÉ. (gauchi). Se dit d'une pièce galbée en une extrémité selon un axe différent du galbe principal, c'est à dire selon une courbure hélicoïdale.

DECOUPÉ. Présentant une rive composée de parties droites.

CHANTOURNÉ. Présentant une rive composée d'une ou plusieurs parties courbes pouvant être accompagnées de parties droites.

N.B. Un pied de meuble, un montant de dossier, sont généralement galbés et non chantournés, leur épaisseur étant aussi forte que leur largeur et le terme de rive étant par conséquent impropre.

AJOURÉ (repercé). Présentant un évidement qui traverse l'élément de part en part. L'ajourement se distingue de l'<u>effet ajouré</u> obtenu par un assemblage de pièces chantournées imitant le travail de l'ajourement.

A ORBEVOIE. Présentant un panneau ajouré ou un ensemble de pièces chantournées appliquées sur un fond constitué d'un panneau non ajouré (aveugle). Le travail à orbevoie se distingue de l'<u>effet d'orbevoie</u> (faux-orbevoie) qui est obtenu par sculpture d'un panneau épais imitant le travail à orbevoie.

IV - TECHNIQUES DE DECOR (travail du bois)

A. DECOR PAR LA MATIERE ELLE-MEME

L'effet décoratif peut être obtenu par le choix des bois de structure qui présentent des motifs naturels (voir ronces, etc.) et par la disposition relative du fil de ces bois selon les divers éléments du meuble.

B. DECOR PAR ENLEVEMENT OU ENFONCEMENT DE MATIERE

MOULURE. Présentant un ornement allongé à profil (section) relativement constant, en relief ou en creux et à développement (tracé) droit ou courbe. Un corps (ou ensemble) de moulures est pris dans la masse ou rapporté (voir application).

Nervé. Présentant des moulures en creux de largeur réduite.

Cannelé. Présentant des moulures parallèles en creux à simple profil concave. Une cannelure faite à la main sur une pièce évasée (ex. pied Louis XVI) est plus large au sommet qu'à la base, alors qu'elle a souvent la même dimension sur toute la hauteur lorsqu'elle est faite à la machine.

Cannelé torsadé (cannelé spiralé). Cannelé exécuté au tour sur une pièce tournée et dont la moulure fait le tour de la pièce en spirale. Le torsadé peut être contrarié lorsqu'il y a un changement de sens du parcours. Une cannelure torsadée monte à droite ou à gauche.

Côtelé. Présentant un ensemble de moulures parallèles, en relief, à simple profil convexe.

SCULPTE. Présentant un motif libre à surfaces en relief ou en creux, obtenu très généralement par un travail manuel exécuté au moyen de divers instruments (voir livret sculpture). Un motif en relief peut être pris dans la masse ou rapporté (voir application). La sculpture mécanique, lorsqu'elle est en faible relief, est obtenue par enfoncement à la presse d'un bois qui est mouillé et de bout (N.B. date de 1960 env.).

Ronde-bosse. Sculpture se détachant totalement dans l'espace.

Haut-relief. Sculpture dont certaines parties sont détachées du fond ou en sont très dégagées.

Bas-relief. Sculpture en faible saillie. Le relief écrasé est un relief particulièrement bas.

Demi-relief. Sculpture intermédiaire entre le bas-relief et le haut-relief.

Relief méplat. Sculpture dont la surface est plane et correspond au plan d'origine. Le semi-méplat est un relief-méplat dont les arêtes sont arrondies.

Relief engagé (relief en réserve). Sculpture (bas-relief, relief méplat, etc.) présentant un encadrement dont la surface correspond au plan d'origine et dont les reliefs sont par conséquent de hauteur égale ou moindre.

Relief à fond méplat. Relief dont le fond est une surface plane.

Relief à fond de cuvette. Relief engagé dont le raccord entre le fond et l'encadrement est concavé.

EN RELIEF (guilloché)

ONDE. Présentant une surface sinuoïdale, c'est à dire dessinant des vagues, obtenue par sculpture. L'ondé est souvent un ondé-mouluré, c'est à dire effectué perpendiculairement sur des moulures.

SABLÉ. (1) Sculpté par projection d'un jet de sable sur une surface dont certaines parties ont été protégées, les parties non protégées étant ainsi arrachées. On peut obtenir des ronde-bosse comme des reliefs méplats en projetant le sable en plusieurs temps, le bois étant plus ou moins protégé.

(2) Présentant les parties de bois dur en relief et les parties plus tendres en creux, cet effet étant obtenu par un jet de sable régulier sur la surface (non protégée)

POINCONNÉ. Présentant un motif linéaire à surfaces ou pointillé en creux par rapport à la surface du bois, obtenu par enfoncement du bois dû à la frappe d'un instrument en fer sculpté du contre motif (celui-ci étant en relief ou en creux) à l'aide d'un marteau.

Poinçonné à motif en creux. Poinçonné obtenu à partir d'un poinçon à motif en relief.

Poinçonné à motif en relief. Poinçonné obtenu à partir d'un poinçon à motif en creux.

POINCONNE AU FEU. (poinçonné pyrogravé). Présentant un motif obtenu par apposition d'un instrument en acier chauffé, sculpté du motif, ce qui a brûlé superficiellement le bois.

TRACÉ. Présentant un motif linéaire en creux obtenu par enlèvement ou enfoncement de la matière.

Gravé. Tracé obtenu par enlèvement ou coupure de matière effectué à l'aide d'un instrument coupant. Selon la forme du fond de la cavité et de ses parois, on peut distinguer le travail au couteau, le travail à la gouge, etc. (voir traces d'outils).

N.B. Un tracé gravé profond et/ou large peut se confondre à la limite avec une moulure en creux à profil simple.

Ciselé. Tracé obtenu par enfoncement de matière, effectué à l'aide d'un instrument pointu. Selon la forme des motifs et le dessin, on peut distinguer le travail à la pointe, au compas, etc. (voir traces d'outils).

TRACÉ PYROGRAVÉ. Présentant un motif linéaire obtenu par un instrument chauffé, ce qui a brûlé superficiellement le bois.

C. DECOR PAR APPORT DE MATIERE

INCRUSTATION. Matériau solide quelconque, introduit dans une cavité de mêmes contours creusée dans le bois de fond, ou pâte molle introduite dans une cavité et qui durcit en séchant : impastation. Exceptionnellement, les apports sont plus épais que la cavité : incrustation à relief.

Effet niellé. Effet obtenu par des incrustations ou impastations de bois noir (ébène, poirier noirci), ou de pâte noire dans un bois clair.

Effet de damasquinure. Effet obtenu par des impastations de mastic blanc ou doré dans un bois quelconque.

APPLICATION, n.f. Matériau quelconque, plus ou moins large et épais, rapporté sur la surface d'une pièce ou d'un panneau pour le protéger ou le décorer, parfois pour l'assembler. L'application couvre la totalité de la surface ou non : application totale ou partielle. L'application partielle de bois permet d'établir des tables saillantes, des moulures, des sculptures, etc. Pour l'application totale, voir "placage".

L'application de tissu comme de peau nécessite un certain soin pour le collage.

L'application d'estampe nécessite généralement un vernis protecteur.

L'application de porcelaine nécessite un système d'assemblage soigné, ainsi que l'application de verre ou de tout autre matériau fragile et plus lourd que le bois. L'application de métal peut être faite directement sur le bois de bâti ou par l'intermédiaire de matières souples (tissu, peau). Tous ces matériaux d'application peuvent être eux-mêmes décorés par des techniques plus ou moins spécifiques (voir les chapitres "Matériaux" et Techniques").

PLACAGE. Matériau ou ensemble de matériaux rigide(s) quelconque(s) rapporté(s), couvrant toute la surface d'un panneau, d'une pièce ou d'un bâti d'ébénisterie, de façon à former une surface unie. Le bois de fond est généralement griffé, c'est à dire passé au rabot à dents, pour accrocher le placage. Les griffures sont à fond plat ou à fond anguleux. Le bois de placage peut être de fil, de bout ou en semelle (voir matériau).

Il existe des placages sur bois de tout autre matériau que le bois : voir les différents chapitres des matériaux et techniques.

Placage simple. Placage constitué d'une seule feuille de bois pour chaque surface, ou de plusieurs feuilles dont les raccords sont invisibles ; il ne présente donc aucun motif dû à la composition. Un placage simple peut être sculpté dans l'épaisseur (épais placages d'ébène anciens).

Placage en raccord de deux. Placage constitué de deux feuilles qui sont raccordées selon un axe du panneau, ou une diagonale, les fils du bois étant contrariés.

Frisage, n.m. Placage constitué de quelques feuilles (4 ou 5), généralement rectilignes, raccordées selon l'axe médian du panneau ou les diagonales, ou selon des diagonales joignant les extrémités des axes médians, les fils du bois étant contrariés.

Frise, n.f. Partie relativement large bordant un placage en raccord de deux ou un frisage. Elle est unie et constituée de quelques feuilles qui sont raccordées sur l'angle ou sur les axes médians. Le bois, lorsqu'il est de fil, est placé longitudinalement, c'est à dire parallèlement aux côtés du panneau, ou transversalement à ces côtés, ou encore à 45°.

Filet, n.m. Placage très étroit, situé entre le motif central et la frise. Au XIXe siècle, il est souvent composé d'avance (1)

Plate-bande, n.f. Placage situé entre deux filets. Elle peut présenter les mêmes types de raccord que la frise.

MARQUETERIE, n.f. Placage (2) dessinant des motifs libres ou de petits motifs géométriques répétés, dits jeux de fond. Les matériaux rapportés les plus fréquents sont le bois, mais il en existe quantité d'autres : marqueterie de paille, etc.

Marqueterie "Boulle". Marqueterie constituée de feuilles d'écailles, de cuivre et d'étain. Deux exemplaires peuvent être faits en même temps par utilisation des parties négatives du découpage ; un meuble est en première partie lorsque l'écaille forme le fond du motif et en contre-partie dans les cas contraires. On peut avoir utilisé pour la contre-partie d'autres matériaux qu'uniquement les négatifs. Pour le travail des marqueteries de matériaux divers, voir les chapitres correspondants des matériaux.

N.B. Les feuilles de marqueteries "Boulle" étaient découpées à la scie et appliquées toutes en même temps, alors que celles des marqueteries de bois, à l'exception de l'ébène étaient découpées au burin et appliquées une à une sur le fond (jusqu'au XIXe siècle où le découpage devient mécanique).

"Marqueterie à métal" Marqueterie comportant des feuilles de métal, mais ne présentant pas d'écailles.

---

(2) Il peut être exécuté de différentes façons, (parfois visibles) : pose d'un bois de fond et insertion des motifs après évidement du fond, ou pose de l'ensemble préparé à l'avance.

(1) en petites règles d'éléments collés que l'on coupe en épaisseur, de façon à simplifier le travail.

Marquet erie à réserves . Marquetteries dont certaines parties sont unies de façon à recevoir des garnitures en métal.

BOIS TEINTÉ (bois coloré). Bois dont la couleur a été modifiée (valeur plus foncée ou teinte différente), par passage d'un colorant, mais de façon à laisser la structure du bois apparente. Le bois peut être teinté en surface ou en épaisseur. La teinture s'exécute au pinceau, à l'éponge ou par immersion dans un bain.

BOIS DÉCOLORÉ (bois blanchi). Bois dont la couleur naturelle a été éclaircie, dans certains cas pour pouvoir lui donner ensuite une autre teinte.

BOIS PEINT. Bois dont la surface a été totalement ou partiellement recouverte d'une matière colorante couvrante (non transparente). Le liant de la matière colorante peut être l'eau, l'huile, l'oeuf, la résine (voir bois laqué), la cire, etc.

Peinture monochrome. Peinture d'une seule couleur et d'un seul ton.

Peinture en faux-marbre. Peinture imitant le marbre.

Peinture en camaïeu. Peinture d'une seule couleur mais à plusieurs tons.

Peinture polychrome. Peinture à plusieurs couleurs.

Peinture au rechampi. Peinture dans laquelle certains éléments de décor (moulures, sculptures) sont d'une couleur ou d'un ton différent de celui du fond.

Bois bronzé. Bois peint de la couleur d'un bronze oxydé (verdâtre).

MATIERE GRATTEE. Peinture (ou vernis teinté) dans lequel des motifs sont dessinés par enlèvement (trait ou surface) de matière laissant apparaître le fond.

BOIS DORE, n.m. Bois ayant la couleur de l'or. Il est doré, soit à l'or, soit au bronze, soit au cuivre, parfois à l'argent, recouvert d'un vernis jaune.
N.B. Un meuble doré est généralement teinté en jaune au revers.
Bois doré à l'or. Bois doré dont l'effet est obtenu par application de petites feuilles d'or juxtapoées avec un léger recouvrement des bords, dorure à la feuille, ou par peinture à la poudre, dorure à la poudre. La dorure à la feuille est appliquée, soit par l'intermédiaire de l'eau, dorure à la détrempe sur un apprêt crayeux à la colle (passé en plusieurs couches) recouvert d'une couche d'encollage jaune, puis d'une assiette (bol d'armerie, mine de plomb, sanguine, colle, eau), de couleur généralement rouge (parfois appliquée uniquement dans les parties devant être brunies), soit par l'intermédiaire de l'huile, dorure à la mixtion, ce support étant une peinture à l'huile de couleur généralement rouge appliquée directement sur le bois. La dorure à la poudre est appliquée sur le bois par l'intermédiaire d'une peinture à l'huile de couleur généralement rouge.

Bois doré au bronze. Bois doré par une poudre de bronze passée sur une mixtion (peinture à l'huile) elle-même passée sur un vernis. Cette dorure s'oxyde très vite et prend un ton verdâtre.

Bois doré au cuivre. Bois doré par une feuille de cuivre appliquée sur une mixtion jaune ou plus rarement sur un apprêt crayeux et une assiette. Cette dorure est rougeoyante et fait un effet assez lourd.

Bois doré à l'argent. Bois doré par une feuille d'argent appliquée sur une mixtion et dorée par un vernis coloré. Cette dorure donne un effet transparent.

N.B. 1) La dorure à la feuille se reconnaît à l'usure, par les recouvrements qui apparaissent sur les anciens brunis *.

2) La dorure à la poudre d'or, très coûteuse et d'effet plus terne que la dorure à la feuille, a rarement été employée, sinon pour compléter une dorure à la feuille dans les parties très renfoncées.

3) Le rouge des assiettes est plus ou moins foncé selon les cas. Certaines assiettes sont jaunes, surtout dans les oeuvres d'église.

4) La dorure à la mixtion est relativement moins coûteuse qu'à la feuille mais l'effet est plus terne et la surface moins lisse. Elle peut être utilisée en extérieur à la différence de la dorure à la détrempe.

RÉPARÉ. Dont l'apprêt a été sculpté ou gravé de façon à remettre en valeur certaines lignes ou à compléter des détails de motifs, ou à dessiner un motif de fond.
N.B. Un meuble ayant été doré présente généralement une sculpture moins fine q'un meuble en bois naturel ou peint puisqu'il était apprêté et réparé.

BRUNI. Effet brillant donné par une partie en relief de bois doré à la feuille d'or (ou de cuivre), à la détrempe, lorsque la surface a été frottée par une pierre d'agathe.

N.B. La dorure à la feuille, à la mixtion, et la dorure à la poudre ne peuvent avoir de brunis. On peut obtenir un <u>faux bruni</u> par application de vernis sous la mixtion, mais le brillant est très peu accentué.

MAT. Effet mât donné par une partie non saillante de bois doré à la feuille et à la détrempe par opposition aux parties brunies. Ces parties ont parfois reçu une couche de colle incolore.

PATINE. Effet de teinte particulière obtenue par passage d'un encollage teinté de façon, le plus souvent, à reproduire une patine naturelle.

BOIS ARGENTÉ. Bois ayant la couleur de l'argent. Il est argenté par de l'argent, par de l'or blanc, etc.
L'argenture s'exécute par application de feuilles juxtaposées avec un léger recouvrement sur une mixtion (peinture à l'huile) souvent noire.

N.B. L'argenture à l'argent s'oxyde et devient grise.

BOIS LAQUÉ, n.m. Bois recouvert d'une matière à base de résine (1), la laque appliquée en plusieurs couches d'épaisseur variable, sur un apprêt, d'épaisseur lui-même variable, à base de laque ou de terre (dont la couleur varie selon la provenance), l'apprêt étant souvent armé par une toile fine, de la filasse ou du papier. Le résultat obtenu est le laque. Les laques orientaux (Chine, Japon) se distinguent difficilement à l'oeil nu des laques occidentaux autrement que par leurs caractères stylistiques (motifs, compositions, etc.) et parfois par leurs couleurs (les fonds clairs orientaux sont très rares, les fonds rouges occidentaux sont plus éclatants que les fonds rouges orientaux, etc.) (2). Les termes correspondant à des provenances ne seront donc pas étudiés (ex. laque de Chine, laque de Canton, laque du Japon (3), laque anglais, laque vénitien, etc.), à moins qu'ils ne caractérisent aujourd'hui des techniques et non plus une provenance (ex. Coromandel). Il faut noter que les laques orientaux ont été réutilisés dans des meubles occidentaux, les fragments presque toujours plats à l'origine ayant été galbés en plan et/ou en élévation après enlèvement presque total du bois de support et assouplissement de la surface par uhe couche de laque.

N.B. Ne pas confondre des laques avec des peintures vernies. C'est le cas de beaucoup de meubles en "Vernis Martin" terme très imprécis, désignant les oeuvres françaises de laque ou vernies.

Laque a fond noir, brun, rouge, bleu nuit, bleu clair, vert clair, vert émeraude, blanc, ivoire, jaune, etc. Laque défini par la couleur du fond. Le noir est souvent en réalité un brun foncé.

Laque or ou argent, n.m. Laque dont la plupart des motifs sont dorés ou argentés à froid, à la feuille ou à la poudre (dite aujourd'hui "bronze" dans certains ateliers bien qu'étant de l'or). Le métal est parfois posé sur un relief coloré, de couleur brune qui devient apparente lorsque l'or est usé. L'argent en vieillissant devient gris. L'or reste rose, jaune ou vert, selon les nuances choisies à l'origine.

---

(1) La laque orientale est à base de résine proprement dite ; la laque occidentale est très généralement à base de gomme-laque qui durcit moins bien et qui peut devenir blanchâtre.

(2) Les apprêts occidentaux sont cependant souvent blancs, à la différence des apprêts orientaux.

(3) Les laques du Japon peuvent cependant souvent se reconnaître à l'absence fréquente de craquelures, un aspect particulier, lisse et brillant, des ors plus mats alliés à une composition plus sobre), etc.

Laque gravé, n.m. (laque cuir). Laque dont les motifs sont cernés par une ligne en creux qui est parfois dorée . Le fond est généralement brun (couleur cuir) ou noir, et le décor est constitué, soit d'entrelacs de dragons, soit de motifs géométriques. Ces motifs de certains laques sont des incrustations d'autres laques (voir ci-dessous à incrustations).

N.B. Ne pas confondre avec du cuir laqué (voir cuir).

Laque à relief, n.m. Laque dont les motifs dorés, argentés, bruns ou polychromes se détachent en relief méplat plus ou moins accentué sur le fond, le relief étant obtenu par épaississement de la laque par une terre. Le relief est dit très faible, faible, moyen, fort, selon la hauteur du relief (qui reste cependant méplat).

Laque"de Coromandel", n.m. Laque à motifs en creux peints, obtenus par enlèvement de la laque et de l'apprêt sous-jacent, puis peinture des creux en couleurs vives mais mâtes. (L'apprêt des laques "de Coromandel" est toujours beaucoup plus épais que celui des autres laques).

N.B. Au XIXe siècle, les creux des laques "de Coromandel" sont extrèmement peu profonds.

Laque sculpté, n.m. Laque de ton rouge brique foncé ou noir, présentant des motifs en bas-relief ou semi-méplat, obtenus par sculpture dans la laque, le fond pouvant être à peine visible, les motifs étant très couvrants ou pouvant être méplat et marqué de motifs poinçonnés ou gravés au trait. Dans ces derniers cas, les laques sont dits laques "de Pékin". Le rouge peut n'être obtenu que par une dernière couche passée sur une autre couleur.

Laque "de Pékin" à appliques, n.m. Laque imitant les laques de Pékin mais dont tout ou partie des motifs sont appliqués sur un fond.

N.B. Méthode sans doute tardive.

Bois sculpté,laqué, n.m. (laque de "Ning-po"). Bois laqué après sculpture en haut-relief ou ajourement

Laque aventurine, n.m. Laque comportant des paillettes d'or sur le fond.

Laque à paillettes de nacre, n.m. Laque comportant des motifs en semis de paillettes de nacre.

Laque à décor polychrome, n.m. Laque à motifs peints de couleurs variées sur le fond sombre.

Laque "de Chansi", n.m. Laque polychrome, à fond noir ou rouge, dont les couleurs ont été posées sur une couche blanche, ce qui leur donne un aspect plus éclatant.

Laque à incrustations, n.m. Laque comportant des insertions d'un matériau quelconque, ivoire, os, corail, argent, étain, plomb, pierres dures, etc., obtenues soit par application du matériau à incruster sur l'apprêt et passage des couches de laque sur l'ensemble de la surface, de façon à cerner les matériaux, soit à incrustations a postériori. On doit distinguer le laque à incrustation de laques colorés, mais il est difficile à discerner. C'est généralement aussi un laque gravé.
Un laque est dit burgauté lorsque les incrustations sont en nacre. Les incrustations sont de niveau ou en relief sur la surface.

Laque à applications, n.m. Laque à parties rapportées sur la surface, en matériau quelconque, mais le plus souvent en pierres dures. Il est généralement utilisé en même temps que le laque à incrustations.

Laque artificiellement craquelé. Laque imitant un laque ancien, obtenu par laquage d'un carton de fond (remplaçant la toile) craquelé ensuite par froissement léger, puis collé sur un bâti de bois.

Laque à motifs de plâtre. Laque copiant les laques à relief par collage de motifs en enduit de plâtre ou de mastic, moulés sur un modèle.

Imitation de laque, n.f. (laque pauvre). Il existe divers procédés : estampe de tissu ou de papier appliqué sur un bois avant d'être passée à la laque transparente.

BOIS NATUREL. Bois n'ayant reçu aucune teinture, peinture, dorurure, etc. (mais ayant pu recevoir une finition).

BOIS APPARENT. Bois n'ayant pas reçu de décor susceptible de cacher sa surface (il peut être teinté).

D. TRAVAIL DES ELEMENTS DE MARQUET ERIE

MARQUETERIE OMBREE. Marquet erie dans laquelle certains éléments ou certaines parties d'éléments sont rendus plus foncés, afin de donner plus de relief.

Ombrage au sable (ombrage au feu). Procédé par lequel on ombre les parties à foncer en les introduisant dans du sable chaud.

Ombrage à l'acide. Procédé par lequel on ombre les parties à foncer en passant un pinceau ou une plume trempés dans de l'acide (nitrique, sulfurique, etc.)
N.B. Date du XIXe siècle.

MARQUET ERIE GRAVEE. Marquetterie dans laquelle certains éléments ou certaines parties d'éléments sont gravés ou ciselés afin de donner plus de relief ou d'ajouter des détails au motif.

Gravure au feu . Gravure exécutée avec un instrument chauffé, le trait est doré, noir ou brun.
Les gravures ou ciselure sont à une taille lorsque les traits sont parallèles et à deux tailles lorsque les traits se recoupent en formant des losanges.

Gravure au burin. Procédé par lequel on grave avec un instrument relativement épais. Les cavités sont alors remplies de mastic/teinté ou de cire (noir ou couleur) afin de les faire ressortir

Gravure à la pointe. Procédé par lequel on grave avec un instrument assez fin. Les cavités sont aussi remplies de mastic/teinté ou de cire.

MARQUETTERIE TEINTEE. Marquetterie dans laquelle certains éléments après avoir été décolorés sont colorés (parfois avec l'aide d'un mordant), à la cuve (à froid ou à chaud) ou au pinceau. La teinture est parfois unie, parfois nuancée, les parties les plus claires ayant été cirées (lorsque la teinture est faite à la cuve) avant d'avoir été replongée dans la cuve.

E. TECHNIQUES DE FINITION (travail du bois)

BOIS POLI. Bois dont les aspérités ont disparu, grâce à divers procédés (raclage, ponçage).

BOIS CERUSE. Bois dont les pores sont remplis d'une poudre ou d'une pâte blanche qui les font ressortir.

BOIS CIRE. Bois (naturel, teinté ou peint) recouvert par une pellicule de cire de couleur naturelle ou teintée, de façon à le protéger.

Ciré rempli. Ciré où les pores de bois ont préalablement été bouchés par de la poudre de ponce (comme pour un vernissage).

BOIS VERNI. Bois (naturel, teinté ou peint), recouvert (après bouchage des pores à la poudre de ponce) par une matière transparente et généralement brillante, teintée ou non, à base de résine (ancien) ou de cellulose (récent), servant à le protéger et qui s'applique au tampon sur les surfaces planes, au pinceau sur les parties en relief, ou au pistolet (récent).

V . TRACES D'OUTILS (de mise en forme et de décor)

Une même forme ou un même décor peuvent être obtenus à l'aide d'outils différents ; par ailleurs, ces outils peuvent être manuels ou mécanisés totalement ou partiellement. Il est parfois difficile de distinguer quel outil a été utilisé, surtout si la surface a été polie. Cependant on reconnaît parfois des traces spécifiques.

N.B. Les outils à main et mécaniques peuvent avoir été employés conjointement sur une même oeuvre.

Pour la définition des outils, voir le livret "Sculpture".

BOIS SCIE. Bois débité ou mis en forme au moyen d'une scie qui, lorsqu'elle est à main, laisse des traces de lignes obliques par rapport au bord de la pièce, juxtaposées mais pas toujours parallèles, ni de profondeur régulière à la différence de celles que laissent des scies mécaniques ou électriques dont les traces sont absolument parallèles et perpendiculaires au bord.

BOIS FENDU. Bois débité ou mis en forme dans le sens du fil par une hache qui sépare les fibres du bois.

BOIS TAILLE A LA HACHE. Bois débité avec une hache (cognée), une herminette ou un doloire qui présente de larges pans ou plans correspondant aux coups.

BOIS CORROYE. Bois aplani ou creusé avec un rabot plus ou moins grand et large et qui présente de longues trainées planes (de varlope, rifloir ou rabot), concaves (rabot rond) ou convexes (de mouchettes) lorsque le travail est fait à la main, sinon les traces sont des lignes perpendiculaires au sens de rabotage (travail mécanique).

BOIS TAILLE AU COUTEAU. Bois dont la mise en forme ou le décor exécuté avec un couteau (à la main) présente de petites facettes plates irrégulières ou des cavités anguleuses.

BOIS TOURNE. Bois mis en forme sur un tour qui, lorsque l'outil tranchant est pratiqué à la main, laisse une grande liberté dans le profil, mais parfois aussi une certaine irrégularité (visible sur des profils semblables) et exceptionnellement des stries, alors que, profilé d'avance et intégré à la machine, il donne des résultats réguliers.

BOIS MOULURE. Bois travaillé avec un outil profilé qui, lorsqu'il est à main, donne des différences de profondeur ou des irrégularités de développement que l'on ne trouve pas lorsqu'on emploie la machine (toupie). Pour obtenir un profil, on utilise un ou plusieurs outils (alors juxtaposés). Certaines moulures en creux simples sont profilées à la gouge ou au burin (voir ces mots).

N.B. Les raccords de deux pièces comportant le même profil est souvent imparfait lorsque le bois a été mouluré à la main.

N.B. La toupie apparait vers 1840.

BOIS TRAVAILLE AU CISEAU. Bois dont le décor exécuté au ciseau, au bec d'âne ou au fermoir, présente de petites facettes plates.

BOIS TRAVAILLE A LA GOUGE. Bois dont le décor exécuté avec une gouge (à la main) présente de petites facettes à fond en U plus ou moins ouvert. Lorsque le fond est griffé, la gouge est buttée.

BOIS TRAVAILLE AU BURIN. Bois dont le décor exécuté au burin (à la main) présente des cavités en V plus ou moins ouvert.

BOIS TRAVAILLE A LA GRADINE. Bois dont le décor exécuté à la gradine (à la main) présente des griffures parallèles.

BOIS CISELE A LA POINTE. Bois dont le décor au trait est exécuté à la pointe qui écrase le bois.

BOIS CISELE AU COMPAS. Bois dont le décor à tracé circulaire est effectué au compas.

BOIS TRAVAILLE AU VILEBREQUIN. Bois dont le décor exécuté avec un vilebrequin présente des petits trous plus ou moins profonds (généralement sur une partie sculptée).

VII - DEGRADATIONS ET MODIFICATIONS

A. ANOMALIES, ALTERATIONS ET DEGRADATIONS NATURELLES DES BOIS

LUNURE, n.f. (double aubier). Anomalie du bois consistant en la présence au milieu du duramen d'un anneau, complet ou non, ayant la couleur et les propriétés de l'aubier.

FENTE, n.f. Toute interruption entre les fibres. Ces bois ne sont normalement pas utilisés pour la menuiserie. On distingue les roulures situées entre deux couches d'accroissement, des gerçures et gelivures, situées dans le sens des rayons et des fentes de coeur et cadranures qui partent du coeur.

VOILEMENT, n.m. Déformation donnant aux pièces une courbure en général régulière, deux des faces étant devenues en totalité ou en partie des portions de cylindres.

GONDOLEMENT, n.m. Déformation d'allure sinueuse.

GAUCHISSEMENT, n.m. Déformation d'allure hélicoïdale.

BLEUISSEMENT (moisissure), n.m. Coloration bleu-noirâtre d'une partie en aubier, dûe à l'action d'un champignon; le bois garde cependant sa résistance mécanique.

ECHAUFFURE (tâche colorée), n.f. Tâches de couleurs diverses selon le bois (blanche cernée de noir pour le hêtre, rougeâtre pour les résineux, brun rougeâtre pour le frêne...), dûes à l'action d'un champignon, le bois perdant sa résistance mécanique.

POURRITURE, n.f. Modification des propriétés du bois et de sa couleur due à l'action d'un champignon.
Pourriture cubique, pourriture qui se distingue par le fendillement du bois suivant des plans longitudinaux et transversaux.

Pourriture fibreuse, pourriture qui se distingue par l'amollissement des fibres et la disparition des canaux.

Pourriture tubulaire (grisette), pourriture qui se distingue par des cavités tubulaires (recouverts de mycelium.)

Pourriture alvéolaire, pourriture qui se distingue par la disparition d'une partie du tissu selon des alvéoles (recouvertes de mycelium).

Pourriture molle, pourriture qui se distingue par l'amollissement du bois en surface et le fendillant selon des plans longitudinaux et transversaux.

TROUS DE VERS, n.m.pl. (piqûres de vers). Trous plus ou moins gros, provoqués par des insectes qui pénètrent dans le bois et le rongent. Les vers sont en activité ou non. On distingue l'orifice (toujours ciculaire, alors que dans un bois réemployé, il peut devenir elliptique par sciage en oblique,) et la galerie dont la paroi est noire (ou brune) ou de la couleur naturelle du bois. (La galerie n'est jamais ouverte latéralement. Près de l'orifice, elle est perpendiculaire à la surface : ceci permet de distinguer les bois réemployés, sciés dans des bois plus anciens qui présentent parfois des galeries ouvertes dans leur longueur). Il existe cependant une exception pour les meubles autrefois peints, puis décapés où le ver pouvait longer la peinture.

Un bois présentant de nombreux trous est dit vermoulu. (piqué, rongé).

N.B. Un meuble très vermoulu n'est pas forcément ancien, le travail des vers pouvant être très rapide. Au contraire, certains bois, bien qu'anciens, peuvent être très peu atteints, tel l'acajou.

Trous de vers artificiels. Trous obtenus par forage des bois de façon à imiter les meubles anciens. Ces trous sont, en général, en ligne droite et se distinguent ainsi des trous de vers naturels qui sont tortueux.

B. ALTERATIONS ET DEGRADATIONS DIVERSES DES MEUBLES EN BOIS

1. Menuiserie

USURE, n.f. Partie diminuée par frottement répété (pieds...)

COUP, n.m. Partie en léger renfoncement due à un choc.

MANQUE, n.m. Disparition d'un élément : partie amovible ou mobile de meuble (corniche, battant, tiroir...), totalité ou partie d'une pièce ou d'un panneau fixe, partie d'un placage, éléments d'applique, noeuds tombés, etc.
Un manque peut être provoqué (sciage...) ou accidentel.
Eclat, n.m. petit manque accidentel dans une pièce ou un panneau.

CASSURE, n.f. Séparation totale de parties qui par leur nature étaient liées, les éléments étant cependant conservés.

FENTE (brisure), n.f. Séparation partielle de parties qui par leur nature étaient liées. Elle peut être faite intentionnellement (hache, scie) ou être accidentelle.

DESASSEMBLAGE, n.m. Séparation de parties qui ont été liées pour la construction. Un meuble peut être déjeté, c'est à dire déformé, ou totalement démonté.
Décollage, n.m. désassemblage de parties collées.

BLOCAGE, n.m. Impossibilité de déplacement d'un élément amovible ou mobile dû à l'encrassement des joints, à la dégradation des éléments de rotation, à la disparition des moyens d'ouverture (clefs, etc.), au gauchissement des panneaux, etc.

ENCRASSEMENT, n.m. Altération qui fait que la surface du matériau est cachée ou que sa couleur est modifiée par une pellicule plus ou moins épaisse.

DECOLORATION, n.f. Altération qui fait que la couleur du matériau est éclaircie (accidentellement ou non).

DECAPAGE, n.m. Disparition des couches de décor ou de protection dûe à un enlèvement systématique.

2. Ebénisterie

SOULEVEMENT, n.m. Décollement d'un placage par grandes surfaces Il peut être ondulé.

CLOQUES, n.f. (gerces, soufflures). Décollement d'un placage par petites surfaces. Lorsqu'une grande surface présente des cloques, le placage est dit granuleux.

PLACAGE FENDU, n.m. Placage présentant une séparation linéaire des motifs dûe au désassemblage ou à la fente des bois de bâti.

PERCE, n.f. Apparition du bois de fond dûe à l'usure d'un placage.

3. Laque

LAQUE CRAQUELE (fendillé), n.m. Laque dont la surface et parfois l'épaisseur sont marquées de fentes. Le réseau est large ou serré, réparti sur toute la surface, ou localisé.

LAQUE ECAILLE, n.m. Laque présentant des parties manquantes par petites surfaces.

LAQUE CHANCI. Laque devenant opaque.

N.B. N'existe pas dans les laques orientaux.

C. REMANIEMENTS, RESTAURATIONS

1. Matériau

BOIS SOLIDIFIE. Bois endommagé par les vers, l'eau, etc., dont la tenue est dûe à l'introduction dans les pores d'un produit qui se solidifie en séchant.

BOIS TRAITE. Bois vermoulu, dont les insectes ont été supprimés par passage (injection, immersion ou vapeur) à un produit toxique.

NOEUD BOUCHE. Petit noeud qui, ayant sauté, a été remplacé par un tampon (grosse cheville) ou par un mastic (huile de lin et blanc d'Espagne) qui durcissent en séchant.

FLIPOT, n.m. Petite pièce de bois placée entre deux parties fendues ou désassemblées.

REDRESSEMENT, n.m. Redressement d'un bois voilé par différentes méthodes, dont le trait de scie et l'inclusion d'une lame de bois.

MAQUILLAGE, n.m. Veines de bois peintes de façon à permettre le raccord avec les parties anciennes.

2. Termes généraux

RESTAURATION, n.f. (Réparation) - Remise en état d'un meuble.
Consolidation, n.f. (renforcement). Tout moyen utilisé pour permettre l'usage du meuble sans modifier ses éléments (ex. équerre sous une ceinture d'un siège).
Réfection, n.f. Remplacement d'un élément par un autre. Une réfection peut être à l'identique (ex. enture d'un pied).
Restitution, n.f. Réfection où la partie remplacéd est hypothétiquement semblable à la partie d'origine, celle-ci ayant disparu.

REMANIEMENT, n.m. Changement plus ou moins important que subit un meuble et en affectant, soit l'usage (ex. Chaise percée transformée en chaise de salon, fauteuil canné transformé en fauteuil garni, élément mobile devenant fixe...), soit les dimensions (agrandissement, rétrécissement, rehaussement, abaissement), soit l'aspect (ex. Placage sur un meuble de menuiserie, dorure sur un meuble ayant été peint), soit le décor (ex. resculpture ou intégration d'un motif de marqueterie dans un placage simple, apport de bronzes sur un meuble qui n'en comportait pas, chantournement d'une partie qui était droite).
Resculpture, n.f. Travail de sculpture consistant, soit à reprendre une partie sculptée de meuble pour en modifier le motif ou ses détails, soit à sculpter une partie de meuble jusque là non travaillée ; dans ce cas, la sculpture est souvent en réserve, à moins qu'il n'y ait une pièce rapportée.

TRANSFORMATION, n.f. Changement de la fonction essentielle d'un meuble lié à une modification de sa structure (ex. Lit-clos transformé en porte-manteau).

REMPLOI, n.m. Morceau provenant d'une pièce et adapté à une nouvelle pièce ou à un autre emplacement dans la même pièce.

RECONSTITUTION, n.f. Regroupement des parties d'une oeuvre (meuble ou ensemble) qui avait été dispersées.

3. Pour les restaurations spécifiques de la peinture, de la dorure et du vernis, voir le livret "peinture".

VII - LES ASSEMBLAGES DU BOIS

ASSEMBLAGE, s.m. Mode de liaison d'éléments de bois, pièces ou panneaux droits ou courbes, par combinaison de surfaces pénétrantes ou non, afin de constituer un ensemble (meuble, charpente, etc...) dont les diverses parties résistent aux forces de compression, de traction et/ou de torsion qui leur sont opposées. Les modes de liaison sont innombrables.

A. DISPOSITION DES ELEMENTS ASSEMBLES

Rappel :
Pour désigner les éléments allongés, traverses et montants de meubles ou éléments de charpente, on utilise le terme général de pièce par opposition au panneau dont les faces sont toujours nettement plus larges que les rives. Ces faces et rives s'opposent aux parties extrêmes en bois de bout, des pièces et panneaux dites abouts.

ASSEMBLAGE DE PIECES EN ANGLE, s.m. -(Assemblage en L). Assemblage par leur about de deux pièces formant un angle droit (assemblage d'équerre, s.m.) aigu ou obtu.

ASSEMBLAGE DE PIECES EN T DROIT OU OBLIQUE, s.m. Assemblage de deux pièces, l'about de l'une portant sur la longueur de l'autre et formant ainsi des angles droits (assemblage d'équerre) ou différents de 90°. Le T peut être simple, incliné ou renversé. La position respective des pièces doit donc être parfois précisée.

Embrèvement de charpente, s.m. - Assemblage en T, à entailles et dont les pièces se contrebutent.

ASSEMBLAGE DE PIECES EN CROIX, DROIT OU OBLIQUE, s.m. Assemblage de deux pièces se recoupant à angles droits ou différents de 90° en un point de leur longueur.

ENTURE, s.f. (Assemblage bout à bout, assemblage de longueur)
Assemblage par leur about de deux pièces situées dans le prolongement l'une de l'autre (suivant une ligne droite ou courbe).

ASSEMBLAGE BORD A BORD, s.m. (Assemblage de largeur). Assemblage à plat de pièces et/ou de panneaux rive contre rive, ou de panneaux par leur about.

Embrèvement de menuiserie, s.m. Assemblage généralement bord à bord à rainure-languette.

ASSEMBLAGE DE PANNEAUX EN ANGLE, s.m. — Assemblage de deux panneaux par leur rive ou leur about et formant un angle droit, aigu ou obtu.

ASSEMBLAGE DE PANNEAUX EN T, DROIT OU OBLIQUE, s.m. — Assemblage de deux panneaux, la rive ou l'about de l'un portant sur une face de l'autre et formant des angles droits ou différents de 90°.

B. ELEMENTS DE L'ASSEMBLAGE

COUPE, n.f. — 1/ Façon dont les rives ou plus souvent la surface d'about ou de certaines parties de l'about (1) d'une pièce sont coupés. Les coupes sont carrées (perpendiculaires à la direction de la pièce), biaises (2) (obliques par rapport à la direction de la pièce), c'est-à-dire d'onglet (à 45°) ou en fausse coupe (angle différent de 45°), incurvées ou composées (formées de plusieurs coupes simples).

2/ Coupes d'assemblages (voir plus loin).

SECTION, n.f. — Plan imaginaire perpendiculaire à la direction de la pièce ou aux faces et rives du panneau.

ENTAILLE, n.f. — Evidement délimité par au moins deux surfaces rentrantes Parmi ces surfaces on peut éventuellement distinguer les côtés (ou arasements), le fond, la portée de l'about (voir plus bas). Une entaille est à mi-bois lorsqu'elle est réservée dans la moitié de l'épaisseur d'une pièce. Elle est à tiers-bois ou à quart-bois lorsqu'elle est réservée dans le tiers ou le quart de l'épaisseur d'une pièce (voir assemblage à mi-bois, etc...)

ENTAILLE D'ABOUT, n.f. Entaille effectuée sur l'about d'une pièce et la traversant dans toute sa largeur, soit en surface, soit dans l'épaisseur.

ENTAILLE DE COURS, n.f. Entaille effectuée sur la longueur d'une pièce et qui traverse de part en part au moins une surface de la pièce. L'entaille est d'épaisseur (de rive), de parement (de façade), etc..., selon son emplacement.

FAUSSE ENTAILLE D'ABOUT, n.f. (Entaille d'about non traversante). Entaille effectuée sur l'about d'une pièce, en surface ou dans l'épaisseur, mais qui ne traverse pas toute sa largeur.

(1) Arasement, branches de flottage ou d'enfourchement.
(2) dites sifflet dans les entures.

FAUSSE ENTAILLE DE COURS, n.f. (Entaille non traversante). Entaille effectuée sur la longueur d'une pièce et qui ne traverse pas toute sa largeur.

ENTAILLE OU FAUSSE ENTAILLE CARREE, n.f. Entaille ou fausse entaille à surfaces perpendiculaires ou parallèles aux faces d'une pièce.

ENTAILLE OU FAUSSE ENTAILLE BIAISE, n.f. Toute entaille ou fausse entaille dont une ou plusieurs surfaces sont obliques par rapport aux faces d'une pièce. L'entaille peut être totalement biaise, ou à fond biais, ou à côté biais, etc.. l'orientation de l'oblique peut être déterminée.

ENTAILLE SUR L'ARETE, s.f. Entaille dont le fond biais confondu avec la portée de l'about fait tomber une arête d'une pièce ou d'un panneau.

ENTAILLE A CRANS DROITS, s.f. (Entaille à dents, entaille en escalier). Succession d'entailles carrées formant ressauts.

ENTAILLE A CRANS OBLIQUES, s.f. Succession d'entailles biaises formant ressauts.

REPOS, s.m. Surface horizontale portante d'une entaille ou fausse entaille.

PAUME, s.f. Sur une pièce horizontale présentant une entaille (et éventuellement une mortaise) surface oblique portante.

MORS D'ANE, s.m. (Mordant). Sur une pièce horizontale présentant une entaille (et éventuellement une mortaise) surface oblique non portante.

BUTEE, s.f. Toute surface d'une pièce recevant la poussée d'une autre pièce.

TALON, s.m. Surface latérale de l'entaille d'un embrèvement et qui sert da butée.

SEMELLE, s.f. Surface de l'entaille d'un embrèvement qui porte l'about de l'autre pièce.

FEUILLURE, s.f. Entaille à deux surfaces exécutées le long de la rive ou de l'about d'un panneau. La feuillure peut être carrée ou biaise.

TENON, n.m. Elément de section carrée, rectangulaire ou plus rarement trapézoïdale - tenon en queue d'aronde (tenon à faces d'épaisseur biseautées) - exécuté dans le sens du fil en saillie sur l'about d'une pièce ou d'un panneau ou exceptionnellement constitué par l'about non travaillé de cette pièce : tenon à vif. Le tenon pénètre dans une entaille, une mortaise ou une tenaille. Il peut être caché, traversant ou passant. Un tenon engraissé est un tenon plus fort que sa mortaise et entré de force (voir joue etc... page suivante).
N.B. Apparait au milieu du XIVè siècle et se généralise au XVè siècle.

TENON BIAIS, s.m. Dans un assemblage en angle ou en T, tenon dont une ou les deux faces d'épaisseur (voir p. 00) sont obliques par rapport aux rives de la pièce.

MORTAISE, n.f. Evidement effectué sur l'about ou le cour d'une pièce ou d'un panneau et formant une cavité de section carrée ou rectangulaire, ouverte sur un seul côté (donc formée généralement par cinq surfaces). Une mortaise ouverte (ou traversée) est une cavité ouverte sur deux côtés opposés (et donc fermée par quatre surfaces). Par extension on appelle mortaise, une cavité de section circulaire. La surface intérieure (ensemble des surfaces) de la mortaise est dite occupation.

MORTAISE BIAISE, n.f. Mortaise dont une surface au moins est oblique par rapport aux faces d'une pièce.

FAUX TENON, n.m. Elément indépendant de section carrée ou rectangulaire dont chaque moitié est introduite dans la mortaise que présente chacun des éléments à assembler. Un faux-tenon peut être caché ou traversant.

FAUX TENON BIAIS, n.m. Faux tenon dont les faces d'épaisseur (voir p. 00) sont obliques par rapport aux rives des pièces assemblées.

TOURILLON, n.m. Elément de section circulaire exécuté dans le sens du fil en saillie sur l'about d'une pièce, la rive ou l'about d'un panneau ou exceptionnellement constitué par l'about d'une pièce circulaire : tourillon d'about dit tourillon à vif, lorsque l'about n'est pas entaillé.

FAUX TOURILLON, n.m. Elément indépendant de section circulaire dont chaque moitié est introduite dans la mortaise que présente chacun des deux éléments à assembler.

TENAILLE, n.f. (fourche) About d'une pièce divisé en deux branches qui encadrent une entaille d'about carrée ou biaise présentant trois surfaces effectuées dans l'épaisseur et dans laquelle doit pénétrer le tenon d'une autre pièce.

FAUSSE TENAILLE, n.f. Tenaille dont une branche est réunie à l'autre par une face d'épaisseur. L'entaille n'est donc qu'une fausse entaille d'about située dans l'épaisseur.

LANGUETTE, n.f. Elément en saillie sur l'about ou le long d'une rive d'une pièce ou d'un panneau et destiné à s'introduire dans une rainure. A la limite, une petite languette peut être confondue avec un tenon.
N.B. Elle apparaît en même temps que le tenon.

RAINURE, n.f. Cavité exécutée sur l'about, la rive ou la face d'une pièce ou d'un panneau de façon à former une fourche continue.

FAUSSE LANGUETTE, n.f. Languette de section rectangulaire dont chaque moitié est introduite dans la rainure que présente chacun des deux éléments à assembler.

QUEUE D'ARONDE, n.f. (Queue d'aigle). Tenon de section généralement rectangulaire, à joues (voir définition ci-dessous) trapézoïdales. La queue d'aronde peut avoir des faces d'épaisseur biseautées. Dans un assemblage de panneaux en angle, on appelle tenons intermédiaires les tenons en queue d'aronde placés entre les contre-queues (voir ci-dessous).

CONTRE-QUEUE, n.f. Entaille biaise ou fausse entaille biaise ou mortaise réservée sur l'extrémité ou la longueur d'une pièce et dans laquelle pénètre une queue.

RACINE, n.f. Base d'un tenon ou d'une languette.

COLLET, n.m. Base d'une queue d'aronde.

JOUES DE TENON, DE FAUX TENON, DE LANGUETTE, DE QUEUE, etc... n.f. (face, face de parement). Surfaces larges d'un tenon, d'un faux tenon, d'une languette ou d'une queue d'aronde. Lorsque le tenon est carré (charpente) les joues du tenon sont les deux côtés parallèles au plan des axes des pièces assemblées en angle. La joue d'un tenon peut être carrée, rectangulaire, triangulaire, trapézoïdale (queue d'aronde) ou présenter l'une de ces formes avec un angle abattu.

JOUES DE MORTAISE, DE RAINURE, DE TENAILLE, etc... n.f. Surfaces de la mortaise ou de l'entaille contre lesquelles sont placées les joues du tenon. Par extension, on a la joue extérieure de la mortaise, la partie intermédiaire entre la joue intérieure et la joue extérieure étant dite jouée.

FACES D'EPAISSEUR DE TENON, etc... (rives, faces normales, faces d'assemblage). Faces latérales étroites d'un tenon, d'une languette ou d'une queue d'aronde. Lorsque le tenon est carré, les faces d'épaisseur sont les deux côtés perpendiculaires aux joues du tenon. Les faces peuvent être obliques par rapport aux joues, elles sont alors biseautées, ou bien arrondies.

PERCE, s.f. Apparition d'un tenon parfois dû à l'exécution d'un décor sculpté (moulures ou ornements), lorsque l'épaisseur de la joue de la mortaise est trop faible.

ABOUT D'UNE ENTAILLE, D'UN TENON, D'UNE QUEUE D'ARONDE, n.m. — Surface extrême d'une entaille d'about, d'un tenon, d'une languette ou d'une queue d'aronde.

PORTEE DE L'ABOUT, n.f. — Surface d'une entaille, d'une mortaise, d'une rainure ou d'une contre-queue sur laquelle porte l'about d'un tenon.

PORTEE DE LA FACE D'EPAISSEUR, n.f. — Surface intérieure d'une mortaise sur laquelle porte une face d'épaisseur d'un tenon.

ARASEMENT, s.m. — Surface située à la base d'une joue d'un tenon, d'une languette, d'une queue d'aronde ou d'une paume. Par extension on utilise ce terme pour les côtés d'une entaille.

EPAULEMENT, n.m. — Surface située à la base des faces d'épaisseur d'un tenon.

PORTEE DE L'ARASEMENT, n.f.
PORTEE DE L'EPAULEMENT, n.f. — Surface d'about d'une pièce mortaisée sur laquelle porte l'arasement ou l'épaulement d'un tenon.

RENFORT D'ARASEMENT, RENFORT D'EPAULEMENT, RENFORT A LA RACINE OU AU COLLET, n.m. — Epaississement partant de la base du tenon situé soit sur l'arasement, soit sur l'épaulement, soit tout autour, et encastré totalement : renfort recouvert, ou encastré en partie : renfort découvert, dans la mortaise. Le renfort est simple ou double selon qu'il couvre un ou deux arasements ou épaulements. Il est inférieur, supérieur ou latéral selon sa situation. Son tracé est droit : renfort carré, oblique : renfort gras (renfort en chaperon) ou dégraissé, ou encore à crans.

FLOTTAGE, n.m. — Partie réservée sur une face à l'extrémité de l'arasement d'une pièce portant un tenon ou une languette. Un flottage peut exister sur une face ou deux. L'about peut être en coupe carrée, en coupe d'onglet ou en fausse coupe, en coupe mixte ou en coupe brisée.
A la limite on peut confondre les tenailles d'un enfourchement avec les flottages d'un tenon à double flottage réservé dependant aux bois épais.

FLOTTAGE EN SAILLIE (flottage extérieur), s.m. Flottage totalement en relief sur la deuxième pièce.

FLOTTAGE ENCASTRE EN SAILLIE, s.m. (flottage intérieur). Flottage partiellement introduit dans une entaille de l'autre pièce.

FLOTTAGE ENCASTRE A FLEUR, s.m. Flottage totalement introduit dans une entaille et dont le parement est au même niveau que celui de l'autre pièce.

ENTAILLE DE FLOTTAGE, s.m. Entaille correspondant à un flottage en saillie partielle, ou à fleur. Une feuillure peut servir d'entaille de flottage.

RECOUVREMENT, n.m. Partie recouvrant totalement la joue ou l'épaulement d'un tenon de mortaise ou d'une queue d'aronde, de façon à rendre l'élément invisible sur la face.

AVANCEE D'ARASEMENT OU D'EPAULEMENT, n.f. (battée). Partie située à l'emplacement d'un arasement ou d'un épaulement (qui peut être un renfort, un flottage ou un recouvrement), et qui est apparente en surface (c'est-à-dire non totalement encastrée dans une mortaise).

BARBE RALLONGEE, n.f. Voir "joint à barbe rallongée".

C - ELEMENTS DE FIXATION EN BOIS (renforts indépendants)

FAUX TENON, n.m. Voir plus haut.

PIGEON, n.m. Petite lame de bois que l'on introduit dans l'angle d'un cadre dans l'épaisseur, en travers de la coupe d'onglet, pour maintenir l'assemblage. Elle peut être retenue par des chevilles.

AGRAFE, n.f. Elément de surface carré , rectangulaire ou en double queue d'aronde dont chaque moitié pénètre dans la fausse entaille que présente chacune des deux pièces ou panneaux qui qui doivent être maintenus assemblés.

BARRE, n.f. Pièce de section carrée, rectangulaire, semi-circulaire ou trapézoïdale : barre en queue d'aronde placée en travers de panneaux ou de pièces. Elle peut être en coin (c'est-à-dire de surface légèrement trapézoïdale) ou droite. Une barre est en applique, ou encastrée à fleur, ou en saillie simple ou en saillie à recouvrement. Elle peut être clouée ou collée.

ECHARPE, n.f. Barre placée en diagonale entre deux barres parallèles.

CLEF, n.f. Elément de section carrée ou rectangulaire, légèrement pyramidal, introduit au milieu d'un assemblage pour écarter les pièces à assembler et les faire ainsi pénétrer chacune dans les parties correspondantes, fixant ainsi l'assemblage.

CHEVILLE, n.f. Petit élément en bois, de section carrée, triangulaire, circulaire, semi-circulaire ou polygonale, souvent légèrement pyramidal ou conique pénétrant dans une cavité préparée (enlaçure) qui traverse perpendiculairement les parties assemblées de deux pièces et sert ainsi de fixation et de serrage. La cheville est traversante lorsqu'elle traverse les pièces de part en part ; elle est passante lorsqu'elle dépasse les faces des pièces assemblées. Un même assemblage peut recevoir plusieurs chevilles alignées ou décalées ou situées de part et d'autre du joint.

CLAVETTE, n.f. Elément qui traverse les parties passantes d'une pièce au-delà des pénétrations de l'assemblage. Assemblage clavé.

COIN, n.m. Elément à usages divers dont deux faces se rejoignent en angle aigu. Entré de force dans l'extrémité d'un tenon ou d'un tourillon traversant il resserre les joues contre la mortaise. Un même tenon peut recevoir un ou deux coins, intérieurs ou latéraux.

PRISONNIER, n.m. Coin placé dans une fente aménagée sur l'about d'un tenon et qui s'introduit dans celui-ci en même temps que le tenon est enfoncé dans la mortaise.

TAQUET, n.m. (tapée). Petite pièce de bois appliquée en travers sur la coupe de contre-parement d'un assemblage, afin de renforcer la solidité de celui-ci.

EQUERRE, n.f. Taquet à face triangulaire.

MOISES, n.f.pl. En charpente pièces de bois jumelles enserrant une ou plusieurs poutres dites à moïses.

MOISES PENDANTES, s.f.pl. Moïses verticales ou inclinées.

D - ELEMENTS DE FIXATION EN METAL

Voir l'ouvrage "Arts du métal" : vis, boulons, pentures, etc...

E - COUPES D'ASSEMBLAGE ET JOINTS

COUPE D'ASSEMBLAGE, n.f. Réunion de coupes assemblées. Lorsque ces coupes sont celles de flottage ou de branches d'enfourchement, les coupes sont dites sur une face ou sur deux faces selon leur emplacement.

JOINT, n.m. Ensemble des surfaces par lesquelles deux pièces ou panneaux sont en contact.
Par extension, on utilise ce terme pour désigner l'ensemble des arêtes du joint visibles sur les pièces assemblées, et, plus simplement pour l'arête visible sur une seule face ou rive d'une pièce ou d'un panneau.
Lorsqu'il y a un parement, les différentes abréviations des joints sont les suivantes :
j.p. = joint de parement
j.c.p. = joint de contre-parement
Si les pièces ont des faces et des rives
j.f. = joint de face
j.e. = joint d'épaisseur (inférieur, supérieur, antérieur ou postérieur selon sa position)
j.a. = joint sur l'arête (des pièces).
Les qualificatifs des joints sont équivalents de ceux des coupes, cependant pour un assemblage donné, l'appellation de la coupe n'entraine pas toujours celle des joints, les définitions relatives aux joints étant données par rapport à la ligne visible sur une seule face ou une seule rive.

ASSEMBLAGE A COUPE CARREE, n.m. (Arasement d'équerre). Assemblage de deux pièces, la coupe carrée de l'une portant sur la coupe carrée ou la rive de l'autre. Sur deux pièces assemblées en angle droit, le joint carré peut être vertical ou horizontal.

JOINT CARRE, n.m. Joint parallèle ou perpendiculaire à la direction des pièces assemblées.

ASSEMBLAGE A COUPE BIAISE, n.m. Assemblage de deux pièces dont au moins l'une présente une coupe biaise. La coupe en sifflet est la coupe d'about biaise d'une enture.

JOINT BIAIS, s.m. Joint oblique par rapport à la direction d'au moins une des deux pièces assemblées.

ASSEMBLAGE A COUPE BIAISE RECALEE, s.m. Assemblage en angle dont une coupe biaise d'une pièce porte sur la partie biaise d'une pièce à coupe composée.

JOINT BIAIS RECALE, s.m. Dans un assemblage en angle, joint biais qui n'est pas accompagné par un joint d'épaisseur sur l'arête.

ASSEMBLAGE A COUPE BIAISE SUR CARREE, s.m. Assemblage en angle dont la coupe biaise d'une pièce porte sur la coupe carrée de l'autre.

JOINT BIAIS SUR CARRE, n.m. Dans un assemblage en angle, joint oblique par rapport à une pièce et carré par rapport à l'autre.

ASSEMBLAGE A COUPE D'ONGLET, n.m. Assemblage joignant les coupes d'onglet de deux pièces.
N.B. Le tenon avec arasements à coupe d'onglet apparaît à la fin du XVè siècle.

JOINT D'ONGLET, n.f. Joint biais, incliné à 45° par rapport à la direction des deux pièces assemblées.

ASSEMBLAGE A COUPE D'ONGLET RECALEE, n.m. Assemblage en angle droit dont une pièce coupée d'onglet porte sur la partie d'onglet d'une pièce plus large à coupe composée.

JOINT D'ONGLET RECALE, n.f. Dans un assemblage en angle droit, joint en onglet qui n'est pas accompagné par un joint d'épaisseur sur l'arête, les deux pièces étant de largeur différente.

ASSEMBLAGE A FAUSSE COUPE, n.m. Assemblage joignant une fausse-coupe avec une coupe quelconque.

JOINT EN FAUSSE COUPE, n.f. (faux onglet). Joint biais dont l'oblique fait plus ou moins de 45° par rapport à la direction d'une ou des deux pièces assemblées.

ASSEMBLAGE A COUPE INCURVEE, n.m. Assemblage de pièces à coupes incurvées.

JOINT INCURVE, n.m. Joint de pièces plates ou cylindriques à coupes incurvées.
N.B. On n'utilise pas le terme de joint incurvé pour tout joint de bois de section cylindrique ; ce joint peut être aussi carré, d'onglet, etc...

ASSEMBLAGE A COUPE COMPOSEE, n.m. Assemblage formé de pièces réunies par deux ou plusieurs surfaces.
N.B. Une coupe composée n'entraine pas systématiquement un joint de parement composé.

JOINT COMPOSE, n.m. Tout joint formé (sur une même face) de deux lignes ou plus, non comprises celles de raccord de moulures (joints carré, d'onglet, en fausse coupe).

JOINT COMPOSE CARRE, n.m. Joint composé de plusieurs joints carrés.

JOINT BRISE, n.m. Joint composé de deux joints biais symétriques de rejoignant en pointe.

JOINT A CRANS, n.m. Joint composé de plusieurs joints brisés.

RACCORD DE MOULURES D'UN ENCADREMENT, n.m. Joint entre deux parties moulurées. Un raccord peut être en coupe carré, d'onglet ou plus rarement, en fausse-coupe, les profils étant, dans le dernier cas, de largeur différente. Un raccord carré peut être dû à une moulure butante à un chanfrein arrêté (XIIIè et XIVè), ou à une moulure en quart de cercle (coupe d'onglet fictive, XVè).

JOINT CARRE A TRAVERS CHAMP, s.m. (joint carré à la moulure). Joint à coupe carrée y compris à la moulure.

JOINT D'ONGLET A TRAVERS CHAMP, n.m. (joint d'onglet à la moulure). Joint d'onglet y compris à la moulure.

JOINT MIXTE, n.m. Joint carré sur le replat et biais (d'onglet ou en fausse coupe) au raccord de moulure.
N.B. Apparaît au XVè.

JOINT A BARBE RALLONGEE, n.m. Joint de deux pièces assemblées en T et dont le raccord des rebords moulurées est d'onglet. La barbe rallongée peut être butante ou dépassante selon sa position par rapport à la ligne joignant l'extrémité des coupes d'onglet. Elle peut être ausse carrée, biaise, brisée, composée carrée ou composée biaise.

F. - REPERTOIRE DES ASSEMBLAGES

1. Remarques générales

On ne peut établir un répertoire exhaustif des assemblages puisqu'il existe de multiples variantes d'une même catégorie et que différentes catégories peuvent être associées dans un même assemblage. Cependant il semble qu'uucun oubli important ne puisse apparaître ici.

L'ordre d'apparition des assemblages dans chaque catégorie est le même à quelques exceptions près, nécessitées par la matière à traiter.

Certains titres de catégories sont élliptiques, ainsi, les assemblages dits à tenons sont des assemblages à tenons-mortaises. De même, les assemblages à rainure-languette deviennent des assemblages à languette.

Le nom de l'assemblage est suivi, le cas échéant, de ses synonymes entre parenthèses. Pour les entailles, on s'attache à mentionner si l'une seulement ou les deux pièces sont entaillées.

La position des faces du bois d'une pièce par rapport à l'autre n'est mentionnée que lorsqu'il y a plusieurs possibilités : lorsqu'il n'y a aucune mention, il est sous-entendu que les pièces affleurent sur les deux faces.

Enfin, la coupe n'apparaît que lorsque diverses variantes sont possibles.

La mention du joint n'est pas nécessaire ici, la coupe étant connue.

2. Répertoire illustré en attente

3. Assemblages particuliers

Assemblage des parties fixes entre elles
(panneaux fixes du bâti, panneaux de battants, etc...)

PANNEAU ENTRANT A VIF, n.m. (Panneau à glace). - Panneau assemblé par une languette sans arasement. Il peut être à vif sur une face ou sur deux faces.(Dans ce dernier cas il est de l'épaisseur de la rainure).

PANNEAU A ARASEMENT, n.m. - Panneau assemblé par une languette à arasement. L'arasement peut-être sur une face ou sur deux faces. L'arasement peut être de niveau (à fleur) avec l'encadrement, en retrait ou en saillie. Lorsque l'arasement est de niveau sur les deux faces le panneau est dit d'épaisseur.

PANNEAU FLOTTÉ, n.m. (Panneau en avancée, panneau recouvert). - Panneau assemblé par une languette à flottage qui recouvre l'encadrement. Le flottage peut être sur une face ou sur deux faces (dans ce cas l'assemblage peut être à rainure, les joues jouant le rôle de flottages).

PANNEAU A PLATE-BANDE, n.m. - Panneau élégi sur les bords par une feuillure permettant la pénétration dans la rainure. La plate-bande est sur une face ou sur deux faces. Un panneau à plate-bande comporte soit une table saillante (surface plane en avancée), soit des pointes de diamant. Le raccord de la plate-bande avec une table saillante se fait par un carré, un cavet, un quart de rond, ou plusieurs de ces éléments.

PANNEAU A BANDE INCLINEE, n.m. - Panneau élégi sur les bords par un plan incliné permettant la pénétration dans la rainure. Il est régulier ou non.

PANNEAU MIS AU MOLLET, n.m. - Panneau dont le revers est à plate-bande ou à bande inclinée. Le travail est plus ou moins régulier.

Assemblage de panneaux mobiles entre eux.

PLAT JOINT, n.m. (Joint vif). Assemblage de deux faces d'épaisseur planes par simple rapprochement. Il peut être d'équerre lorsque les angles des faces avec les parements sont droits ou hors d'équerre lorsque l'une des faces est inclinée vers l'intérieur.

CHAMP ARRONDI, n.m. - Assemblage de deux faces d'épaisseur dont l'une est légèrement convexe, par simple rapprochement.

NOIX, n.f. (Gueule de loup). Assemblage de deux faces d'épaisseur dont l'une est convexe et s'introduit dans l'autre qui est concave.

FEUILLURE, n.f. - Assemblage de deux faces d'épaisseur dont l'une présente une entaille carrée exécutée sur la face interne et qui pénètre dans l'entaille carrée exécutées sur la face externe de l'autre.

COUVRE-JOINT, n.m. - Partie latérale saillante d'un panneau, qui sert à dissimuler le joint avec un autre panneau. Le couvre-joint est dans la masse, en baguette rapportée d'applique ou assemblée par embrèvement en saillie.

Assemblage de panneaux mobiles avec le bâti.

A RECOUVREMENT, n.m. - Panneau de dimensions supérieures à l'ouverture et recouvrant donc l'encadrement (bâti) sur les bords.
Recouvrement total. Recouvrement dans lequel le panneau est superposé à la face du bâti.
Demi recouvrement (recouvrement à feuillure)- Recouvrement dans lequel le panneau ayant reçu une feuillure sur la face interne s'encastre en partie dans l'ouverture (cas le plus fréquent).
Feuillure sur le bâti. Feuillure exécutée non sur le panneau mais sur le bâti.

ENTRANT A VIF, n.m. - Panneau dont les dimensions sont identiques à celles de l'ouverture pratiquée dans le bâti et qui y pénètre totalement. Le panneau peut cependant être en avancée sur le bâti, en retrait, ou de niveau (à fleur, arasé).

FERRÉ SUR LES COTES. Panneau articulé sur le côté du meuble la façade ne présentant pas de montants.

Raccords d'un panneau (fixe ou mobile) à son encadrement.
(Pour les panneaux à plate bande ou entrant à vif dans leur encadrement).

RACCORD A ARETES VIVES, n.m. - Raccord non travaillé, c'est-à-dire, que l'encadrement présente un angle non abattu et que la rive de l'encadrement tombe perpendiculairement sur le panneau.

RACCORD CHAMFREINE, n.m. - Raccord dans lequel l'encadrement présente une arête abattue. Le plan oblique créé va jusqu'au panneau ou reste sur l'angle. L'arrêt haut et bas du chamfrein se fait par un plan courbe ou oblique, avec ou sans ressaut, à moins que l'arrêt soit butant sur le montant ou la traverse de retour.

RACCORD A PETIT CADRE, n.m. - Raccord dans lequel l'encadrement présente une mouluration remplaçant l'arête, cette mouluration étant en retrait par rapport à la surface de l'encadrement.

Raccord à petit cadre rapporté (petit cadre feuilluré) raccord à petit cadre obtenu par une feuillure sur l'encadrement et pose d'une baguette arrondie ou moulurée.

Raccord à faux petit cadre. Raccord à petit cadre obtenu par l'application d'un encadrement à bord mouluré sur un ~~panneau~~. chassis

RACCORD A GRAND CADRE, n.m. - Raccord dans lequel l'encadrement présente une mouluration remplaçant l'arête, cette mouluration étant en relief par rapport à la surface de l'encadrement.

RACCORD A VRAI GRAND CADRE

Raccord à grand cadre élégi, n.m. (grand cadre ravalé). Raccord à grand cadre obtenu par élégissement de l'encadrement permettant d'établir la moulure en relief sur la partie non élégie.

Raccord à grand cadre rapporté, n.m. - Raccord à grand cadre obtenu par une feuillure sur l'encadrement et pose d'une baguette moulurée.

~~Raccord à faux grand cadre, n.m. - Raccord à grand cadre obtenu par application d'un encadrement à bord mouluré sur un panneau.~~ chassis

ENCADREMENT TOTALEMENT MOULURE, n.m. - Raccord mouluré en continuité avec la moulure de l'encadrement : le raccord est confondu avec la surface de l'encadrement.

LES MATERIAUX VEGETAUX SOUPLES : LA VANNERIE

I. MATERIAUX

ROTIN, n.m. Tige de rotang, liane géante des pays tropicaux, provenant généralement d'Indonésie, de couleur blanc-jaune (Manille) ou brune (Malaca, etc.), mais toujours imputrescible. Elle est composée d'une moelle, partie interne solide et d'une écorce dure et brillante qui présente des renflements ou noeuds à intervalles plus ou moins réguliers. Ces noeuds ne sont pas conservés. La tige est souple et se courbe facilement.

BAMBOU, n.m. Tige de graminées géantes de diverses espèces, provenant des pays tropicaux, de couleur blanc-jaune ou brune et imputrescible. Elle a un aspect semblable au rotin mais l'intérieur est creux (pas de moelle), et la tige très rigide se courbe difficilement. Les noeuds sont généralement conservés car leurs bords sont arrondis. Le bambou se fend dans la longueur lorsqu'il est trop sec.

N.B. Le "bambou français" n'est en fait que du bois tourné imitant le bambou (noeuds, etc.). Il existe aussi des imitations de bambou en métal (bronze, fer, etc.).

ROSEAU, n.m. Tige de diverses espèces, de pays tempérés, creuse et rigide. Il est peu utilisé (si ce n'est pour les claies et les cannes à pêche).

OSIER, n.m. Tige ou rameau de jeune saule, de provenance indigène. L'osier ne se présente jamais en grosses tiges. Il est putrescible et est composé d'une moelle et d'une écorce. La caractéristique de l'osier est de crisser (il n'est donc pratiquement plus utilisé pour les sièges et lits).

ECLISSE, n.f. (Canne). Bande approximativement plate et étroite, provenant, soit de la moelle, soit de l'écorce du rotin ou de l'osier (pour l'osier, elle doit être aplanie).

Canne. Eclisse prise dans l'écorce uniquement.

JONC, n.m. Tige de rotin ou d'osier utilisée entière, c'est à dire moelle et écorce.

JONC ECORCHÉ, n.m. Moelle utilisée dans toute son épaisseur.

MOELLE FILEE, n.f. Partie provenant de la moelle du rotin ou de l'osier et "filée" en fils de section circulaire.

PAILLE, n.f. Tige de graminée, particulièrement de céréales (dépouillée de son grain). Elle est souvent utilisée ouverte et aplanie.

II. TECHNIQUES

CANNAGE, n.m. Travail qui consiste à garnir un cadre par un entrelacement de cannes. Voir "garnitures de rotin".

TISSAGE, n.m. Travail qui consiste à garnir ou à fabriquer un meuble par entrelacement de moelles filées ou de jonc, c'est à dire d'éléments de section circulaire. Voir "garnitures de rotin".

PAILLAGE, n.m. Travail qui consiste à garnir un cadre par un entrelacement de brins constitués d'une âme en paille des marais entourée de paille de seigle. Voir "garnitures de paille".

MARQUETTERIE DE PAILLE, n.f. Application sur la totalité d'une surface de petites lames de paille diversement colorées de façon à dessiner des motifs.

Marquetterie de paille en relief. Marquetterie de paille mise en forme dans un moule, le creux étant alors rembourré en carton pâte, ce qui, une fois la marquetterie fixée sur son support, donne des parties en relief.

ROTIN COURBÉ, n.m. Rotin mis en forme à la main ou dans un moule après échauffement et maintenu en forme par refroidissement à l'eau (bain ou chiffon mouillé).

BAMBOU COURBE, n.m. Bambou mis en forme par introduction de sable chaud entre chaque noeud à l'intérieur de la tige. N.B. Peu Fréquent.

Technique de décor

PAILLAGE DE COULEUR, n.m. - Paillage constitué de paille teintée avant leur mise en oeuvre.

CANNAGE OU PAILLAGE PEINT, n.m. - Cannage ou paillage peints totalement ou décorés de motifs monochromes ou polychromes, linéaires ou figurés, se détachant sur un fond, lui-même peint, ou sur la canne ou paille naturelle.

CANNAGE DORE,etc., n.m. - Cannage ou paillage recouvert de peinture dorée, etc.

LES MATERIAUX VEGETAUX COMPOSES

PAPIER MARBRE (Papier tortillon) Papier présentant des motifs répétés obtenus par passage à la main d'un papier sur la surface d'un liquide sur laquelle des couleurs ont été versées puis mélangées de façon à dessiner des motifs spécifiques. Ces papiers utilisés généralement en reliure, ont servi aussi à doubler les intérieurs de meubles.
Ils ont été imités par impression mécanique.

N.B. Apparaissent au XVIIe siècle.

Papier peigné . Papier marbré présentant des motifs en U.

Papier queue de paon. Papier marbré présentant des motifs en éventail.

Papier marbré proprement dit. Papier marbré imitant le marbre.

Papier à spires. Papier à motifs de volutes qui s'enchainent.

CARTON BOUILLI (papier maché). Pâte à papier mise en forme par moulage ou modelage et pouvant constituer un meuble.
Le carton bouilli peut être peint, laqué, etc.

BOIS MOULE (bois durci, similibois, mastic de bois, bois artificiel, bois coulé). Matériau à base de sciure de bois additionné d'un liant, mis en forme par moulage ou modelage et pouvant constituer un meuble.

N.B. Cette technique apparaît à la fin du XVIIIe siècle.

LES MATERIAUX ANIMAUX SOUPLES : LA PEAU

I. MATERIAU

PEAU, n.f. Membrane qui recouvre le corps de mammifères, de poissons, etc.

CUIR, n.m. Peau dégagée des éléments, tels que poils, écailles, etc. et travaillée, en général par tannage.
La fleur est la surface externe du cuir.
Le côté chair est la surface interne. Certains cuirs sont dédoublés en épaisseur : on obtient alors la partie fleur, partie externe, et la croûte (daim, velours) partie interne.

N.B. La distinction des différents cuirs est souvent difficile à établir, les critères étant atténués sur des cuirs anciens et, sur des cuirs récents, le travail ayant consisté parfois à imiter d'autres cuirs.

GRAIN, n.m. Aspect de la fleur du cuir. Il est naturel ou artificiel (imprimé). Ce dernier se reconnaît en principe à un écrasement du cuir et à un aspect plus systématique.

Chagrin, n.m. (grain perlé, grain poudre). Grain à petits ronds, qui est, soit naturel et alors spécifique de la chèvre, soit artificiel et alors exécuté sur mouton, vache, veau...
Maroquin, n.m. (Grain cap). Grain à gros motifs polygonaux qui est, soit naturel et spécifique de la chèvre, soit artificiel et alors exécuté sur vache, etc.
Grain long, n.m. (grain anglais). Grain naturel ou artificiel à motifs quadrangulaires très allongés.
Grain croisé, n.m. (grain sablé). Grain artificiel à motifs quadrangulaires ramassés.
Grain écaille, n.m. Grain artificiel imitant les peaux de serpent.

(CUIR DE) CHEVRE, n.m. Cuir qui se distingue par un grain (naturel) très marqué.

BASANE, n.m. Cuir de mouton. Il se distingue par un aspect relativement lisse mais cependant marqué par des tout petits points donnant la trace des poils.
N.B. Une basane travaillée peut avoir l'air d'un cuir de veau.

(CUIR DE)VACHE, n.m. Cuir qui se distingue par un aspect très lisse et une grande souplesse.

(CUIR DE) VEAU, n.m. Cuir proche de celui de la vache, mais plus fin et plus souple encore.

(CUIR DE) PORC, n.m. Cuir qui se reconnaît à ses petits trous qui le traversent de part en part et qui correspondent aux poils enlevés.

PARCHEMIN, n.m. Peau de mouton ou de chèvre, préparée à la chaux (donc non tannée) et qui est blanc-crême.

VELIN, n.m. Peau de veau préparée à la chauxet qui est blanc-crême. Elle est plus fine que le parchemin.

GALUCHAT, n.m. Cuir de roussette, c'est à dire de petit requin ou d'animaux analogues. Il se reconnaît, une fois poli, à sa surface très dure et formée de petits cercles nacrés. Il peut être teinté.

CUIR DE RUSSIE, n.m. Peau de chèvre préparée au santal ou à l'huile de bouleau (donc non tannée), résistant à l'humidité et imputrescible. Le cuir de russie ne peut se reconnaître, cette technique étant ancienne et l'odeur, caractéristique après la fabrication, ayant disparu.

II. TECHNIQUES DE DECOR

CUIR DECORE A FROID, n.m. Cuir décoré sans or. Il est très généralement travaillé avec un outil chauffé.

CUIR DORÉ, n.m. Cuir dont les motifs ou les fonds sont dorés. Pour des motifs isolés sur un fond naturel, la dorure se fait à la feuille d'or appliquée sur des couches de colle et de blanc d'oeuf (naturel ou chimique). Elle est fixée par une roulette, un fer ou une plaque chauffés. Pour les fonds, la dorure se fait généralement à la feuille d'argent recouverte d'un vernis jaune ou rouge.

CUIR ARGENTÉ, n.m. Cuir dont les motifs ou toute la surface (servant alors de fond) sont argentés. La méthode est la même que pour la dorure, mais le vernis est incolore et on utilise aujourd'hui, outre la feuille d'argent, tout autre métal blanc (étain, aluminium, platine, palladium, etc.). Une argenture sert souvent de fond à de la peinture.

CUIR DECORE A LA ROULETTE, n.m. Cuir décoré de motifs alignés, répétés sans interruption en léger renfoncement, obtenus par écrasement du cuir avec une roulette très généralement chauffée.

CUIR DECORE AU FER, n.m. (cuir gaufré, cuir poinçonné, cuit bouterollé, cuir à empreintes, cuir à impressions). Cuir présentant des motifs juxtaposés, en léger renfoncement, obtenus par écrasement du cuir, exécutés un à un avec des fers présentant le motif en relief, ces fers ayant été très généralement chauffés. Pour les cuirs décorés à froid, selon le degré de chauffe, le tracé est plus ou moins brun. Le fer peut noircir aussi par de l'encre de chine, du noir de fumée, etc.

CUIR REPOUSSE A LA PLAQUE, n.m. (cuir gaufré, cuir enlevé, cuir estampé). Cuir présentant des motifs nettement en relief obtenus par déformation du cuir qui est placé mouillé entre une plaque en métal à contre motifs en creux, mise sur la fleur et une plaque à motifs en reliefs de carton, mise côté chair, le tout étant passé à la presse. Plus rarement, la plaque à motifs en reliefs de carton est remplacée par une matière molle non modelée. La plaque étant de dimensions limitées, 60 cm environ sur 40, les grandes surfaces sont exécutées par raboutement de différentes pièces de cuir ou par raccord des motifs provenant d'une ou plusieurs plaques imprimées sur une même grande pièce de cuir.

Cuir "de Cordoue", n.m. Cuir repoussé à la plaque et peint. Il est de différentes provenances.

TRAVAIL AU BALANCIER, n.m. (dorure, etc.) Travail exécuté avec une presse mécanique. Le motif est exécuté à la plaque ou par composition de fers à motifs et filets retenus dans un cadre.

CUIR MODELE, n.m. Cuir présentant des motifs nettement en relief, obtenus par incision des contours côté fleur, puis enfoncement (manuel) de la surface de ces motifs côté chair et bourrage des creux ainsi obtenus par une pâte.

CUIR A FILETS, n.m. Cuir présentant des motifs linéaires rectilignes en léger renfoncement, obtenus par écrasement du cuir, exécuté très généralement à chaud avec une pointe, une lame (d'os) ou une roulette, si le filet est à froid. Selon la chaleur, le tracé est plus ou moins brun. Il peut être noirci par l'emploi de l'encre de chine, du noir de fumée (ou autre) pendant le tracé.

CUIR INCISE, n.m. (cuir entaillé, cuir gravé). Cuir présentant des motifs obtenus par coupure de la fleur au tiers environ de son épaisseur par un instrument tranchant.

CUIR RELEVE, n.m. Cuir dont certains motifs en relief sont obtenus par incision du contour du motif côté fleur et gonflement de ce contour par écartement de l'épaisseur de cuir, puis fixation par une pâte.

CUIR A DAMASQUINE, n.m. (cuir écorché). Cuir présentant des motifs en relief léger, obtenus par enlèvement de la fleur des parties voisines (fond du décor) sur une certaine épaisseur.

N.B. 1. Un cuir à damasquine peut se confondre avec un cuir modelé ou un cuir estampé à la plaque.

2. Ne pas confondre avec le damasquinage ou la damasquinure sur métaux.

CUIR TEINTE, n.m. Cuir dont la fleur ou la totalité est uniformément colorée par tampon, pistolet ou bain, dans un produit naturel ou synthétique, le grain restant apparent.

Cuir jaspé (cuir bigarré), cuir teinté sur lequel on a obtenu des motifs anguleux par aspersion de la surface à une teinture plus foncée après avoir froissé le cuir.

Cuir raciné, cuir teinté sur lequel on a obtenu des motifs imitant des réseaux de racine par tâchage de la surface à l'acide.

CUIR PEINT, n.m. Cuir dont les motifs sont obtenus ou rehaussés par une couche de peinture (qui cache le grain du cuir). La peinture peut être exécutée sur un fond uni de feuille d'argent, parfois vernie, ce qui donne un ton particulier aux couleurs.

CUIR MOSAÏQUE, n.m. Cuir présentant des motifs de couleurs différentes du fond. Il est obtenue par peinture, par incrustations (cuir marqueté), c'est à dire, par apport de cuirs différents (souvent teintés), placés dans une cavité du cuir de fond ou par applications, c'est à dire par apport de cuirs différents amincis (souvent teintés), placé sur la surface du cuir de fond simplement grattée.

N.B. La distinction entre les différentes méthodes de mosaïquage n'est pas toujours évidente, d'autant plus que les motifs sont souvent cernés par un tracé.

CUIRS ASSEMBLES, n.m. Ensemble de morceaux de cuirs assemblés par couture.

CUIR NATUREL, n.m. Cuir, ni doré, ni teinté, ni peint...

CUIR GLACE, n.m. Cuir dont la surface est particulièrement lisse et brillante. Il est le plus souvent obtenu par écrasement du grain avec une plaque lisse pressée à chaud sur la fleur.

CUIR LAQUÉ, n.m. Cuir recouvert de couches de laques passées sur un enduit et décoré de motifs peints (sur la laque).

CUIR VERNIS, n.m. Cuir ayant reçu une couche de vernis.

N.B. Est exécuté généralement sur des cuirs peints.

CUIR BRODÉ, n.m. Cuir ayant reçu des motifs exécutés à l'aiguille et au fil (à la main ou à la machine), directement dans le cuir.

LES MATERIAUX ANIMAUX DURS

I. MATERIAUX

IVOIRE, n.m. - Matière dure, opaque, blanchâtre ou jaunâtre selon le vieillissement, rarement bleutée (1), comportant parfois des points blancs, qui provient de défenses dites "dents" d'éléphants plus rarement de dents ou de défenses de morse, de narval, d'hippopotame ou de fossiles (mammouth). Une défense présente une partie inférieure (les 2/3 environ) creuse et une partie supérieure pleine. L'ivoire présente des lignes dans le sens du fil (sens de la défense) et des losanges incurvés sur la coupe (sens perpendiculaire). L'ivoire de narval ou de morse a des parties irrégulières, d'une opacité et d'une densité différente, et le coeur (visible en coupe) est grenu. L'ivoire de narval non travaillé présente en surface des stries hélicoïdales (comme une colonne torsadée).
L'ivoire peut avoir des dégradations telles que des craquelures (sécheresse), des fèves (traces de carie dentaire), des blessures (atteinte externe de l'animal).
Ivoire artificiel. Matière à base de poudre d'ivoire, d'os ou de corne qui est travaillé par moulage et qui imite l'ivoire.
Faux ivoire. Matière cellulosique imitant l'ivoire. L'imitation des fils de l'ivoire ne peut être confondue l'effet étant trop régulier.

IVOIRE VEGETAL, n.m. (Corozo). Matière provenant d'une noix qui a la grosseur d'un oeuf. Il est plus sombre que l'ivoire animal.

OS, n.m. - Matière dure, opaque, blanchâtre ou jaunâtre selon le vieillissement, provenant de la charpente des vertébrés mais de même nature que l'ivoire avec lequel il peut se confondre. Ce qui le distingue cependant de ce dernier est la présence éventuelle de pores noirs (ancienne irrigation de l'os) et l'absence de stries (fils ou losanges).

---

(1) A la production on distingue principalement deux types d'ivoire : l'ivoire de savane, moins dense (ivoire doux), plus sec donc plus vert, et l'ivoire de forêt (ivoire dur) plus humide donc plus rose, mais cette distinction disparaît rapidement. L'ivoire bleuté est un ivoire fossile (rare).

CORNE, n.f. - Matière dure mais flexible, opaque ou lorsqu'elle est utilisée en lames minces, translucide, de couleur allant du beige-jaunâtre au brun noir et provenant soit d'appendices solides garnissant la tête de certains animaux, soit de sabots.
La corne teintée peut imiter l'écaille (déjà au XVIIIè s.)

ECAILLE, n.f. - Matière dure, transparente et cassante, provenant de la carapace ou du ventre de la tortue (qui atteint jusqu'à 2 mètres), mais dont les éléments ne dépassent pas 25 ou 30 cm. de longueur et 4 ou 5 mm. d'épaisseur. On distingue les écailles, entre autres, par leur couleur unie ou jaspée,(1) les unies pouvant être brune , blonde, demi-blonde, cerise, les jaspées étant jaspé foncé (taches noires ou brunes) ou jaspé clair (taches rougeâtres.)
Ecaille fondue, n.f. - Matière à base de poudre d'écaille ou de fragments fondus.
Fausse écaille. Matière cellulosique imitant l'écaille.
Plaqué écaille. Recouvert d'une mince plaque d'écaille de façon à imiter l'écaille massive.
N.B. L'écaille blonde peut imiter la corne.

NACRE, n.f. - Matière dure, translucide, brillante à reflets irisés, constituée de couches recouvrant l'intérieur de coquillages (mollusques divers : burgau, huitre, etc...). Elle est plus ou moins blanche, grise ou noire.

BALEINE. Matière dure, opaque, blanchâtre, provenant des fanons de baleine, lames cornées situées de chaque côté de la mâchoire.

AMBRE Matière dure, translucide, allant du jaune pâle au rouge, provenant d'une résine fossile.

II. TECHNIQUE

TUBÉ (Pour l'ivoire) Débité en manchon par une scie tubulaire. Dans une défense on peut sortir des tubes concentriques.

CHEVILLÉ (Pour l'ivoire) Dont le creux de la défense a été bouché.

(1) L'écaille unie peut être effectivement unie ou comporter des différences de teintes, l'écaille jaspée comporte des tâches plus ou moins sombres sur fond clair.

SOUDÉ Constitué de plusieurs pièces assemblées. La soudure en épaisseur pour l'écaille se fait par simple pression à chaud.

MOULÉ (Modelé). Mis en relief (écaille et corne) par immersion dans l'eau bouillante, compression dans une forme et refroidissement. Pour l'écaille les plaques sont superposées sans soudure préalable. L'écaille moulée ne peut pas être réparée (soudure impossible).

TOURNÉ Présentant un volume de révolution.

GRAVÉ Présentant des motifs en creux, au trait, obtenus par enlèvement de la matière.

SCULPTÉ Présentant des éléments en relief obtenus par enlèvement de matières.

TEINTÉ Dont la couleur a été modifiée. La nacre peut être teintée en noir par immersion dans du chlorure d'argent. L'écaille est teintée artificiellement soit par peinture du revers, soit par teinture de la colle de fixation, elle est alors noire, rouge, ou verte selon le cas, et doublée, par un papier (parfois d'argent) qui permet de la fixer sur un bâti. De même, la corne peut être peinte sur le revers en noir, en blanc, en faux écaille, etc... et doublée. Parfois la doublure est de couleur, ce qui évite la peinture.

PEINT. Dont tout ou partie de la surface a reçu un décor coloré passé au pinceau.
Corne métallisée. Corne peinte de façon à obtenir l'aspect d'un bronze.

INCRUSTÉ Placé dans une cavité correspondante d'un autre matériau (voir techniques de décor du bois).

EN PLACAGE. Couvrant éventuellement avec l'aide d'autres matériaux la totalité de la surface d'un bâti (voir technique de décor du bois).

A INCRUSTATIONS (brodé). A éléments rapportés (métal, pierres, etc..) dans des cavités équivalentes du matériau. Ces cavités sont obtenues de différentes façons : pour l'écaille, l'élément rapporté peut être enfoncé à chaud sur la surface ou placé dans un ajourement du matériau, celui-ci étant ensuite doublé en épaisseur.

Piqué. A incrustations de points métalliques obtenues par l'introduction d'une tige métallique que l'on enfonce verticalement dans un trou (préparé à l'avance ou non, et à chaud ou non selon le matériau) et que l'on coupe au niveau de la surface.

Coulé. A incrustations de fils métalliques obtenues par l'introduction d'une tige métallique que l'on place longitudinalement (dans un creux préalable ou non et à chaud ou non selon le matériau).

POLI Présentant une surface lisse obtenue par frottement à l'acide (nacre) ou d'autres moyens (blanc d'espagne, etc...).

L A P I E R R E

Voir les livrets "Architecture" et "Arts du métal". On rappelle cependant :

PIERRE, n.f. Corps dur et solide d'origine non organique. On distingue les pierres d'après divers critères dont la composition principale (pierre siliceuse, pierre calcaire) ou d'après leur utilisation (pierres communes ou pierres plus rares).

PIERRE SILICEUSE, n.f. Pierre généralement très dure ne faisant pas effervescence avec les acides et donnant des étincelles sous le choc de l'acier (quartz, grès, basalte, meulière, granit, porphyre, lave, albâtre gypseux).

PIERRE CALCAIRE. Pierre formée de carbonate de chaux faisant effervescence avec les acides et ne donnant pas d'étincelle au choc de l'acier. Elles se divisent en pierres calcaires dures (liais, cliquart, marbre, albâtre calcaire) et pierres calcaires tendres (tuf...).

MARBRE (1) Pierre calcaire souvent très colorée composée à plus de 75% de carbonate de chaux, pouvant comporter des parcelles de mica et de grenat et qui est susceptible d'un beau poli. Les marbres peuvent être caractérisés, entre autres, par leur provenance, leur composition chimique, leur couleur, leur dessin (dû à l'infiltration de substances étrangères dans la pâte calcaire) et leur transparence.

Marbre uni. Marbre d'une seule couleur unie.

Marbre veiné. Marbre marqué de simples lignes traversant le matériau dans n'importe quel sens.

Brèche, n.f. Marbre formé de petites pierres de toutes couleurs nuances, veines ou tâches) aux contours anguleux qui sont cimentés ensemble. Le brocatelle est une brèche à fond rouge jaspé ou à fond jaune.

Marbre lumachelle, n.m. Marbre comportant un grand nombre de coquilles et coraux fossiles qui, généralement, ressortent en blanc sur un fond noir ou gris.

PIERRE PRECIEUSE, n.f. Pierre très transparente, très dure et assez rare. On distingue le diament, l'émeraude, le rubis et le saphir.

PIERRE FINE (Pierre semi-précieuse). Pierre dure, siliceuse, de couleur remarquable. On distingue la tourmaline, la turquoise, l'obsidienne, l'onyx, l'agathe, la calcédoine (sardoine, cornaline), l'opale, la pierre de lune...

(1) On trouve dans THEUNISSEN (Cf. Bibliographie) en annexe, une description d'une trentaine de marbres employés dans l'ameublement au XVIIIe siècle.

II - CATEGORIES TECHNIQUES

MONOLYTHE. Constitué d'une seule pierre en plaque ou en bloc.

APPAREILLÉ. Constitué de plusieurs blocs assemblés.

PLAQUIS. Pierre ou ensemble de pierres en plaques fixées contre un support.

INCRUSTATION DE PIERRE. Fragment de pierre introduit dans une cavité correspondante d'un autre matériau.

MOSAÏQUE DE PIERRES (DE RAPPORT). Ensemble de petits fragments de pierre, taillés ou non, jointifs ou noyés dans un ciment de façon à couvrir une surface. Lorsqu'il s'agit de pierres très diverses, on dit que la mosaïque est d'échantillon.

MOSAÏQUE DE STUC FACON MARBRE. Mosaïque d'éléments imitant le marbre et constitués de poudre de marbre, de plâtre et de colle.

III - TECHNIQUE DE MISE EN FORME ET DE DECOR.

BORD DÉCOUPÉ A LA PINCE. Pour un marbre en plaque, bord obtenu par découpage que l'on déplace au fur et à mesure du travail et qui laisse une marque nette sur le dessus du marbre et des arrachements sur le dessous.

BORD DÉCOUPÉ A LA SCIE. Pour un marbre en plaque, bord découpé par une scie qui, pour le sciage à la main, use lentement le marbre à l'aide d'une pâte de grès qui lui est jointe et pour le sciage machine s'effectue très rapidement en laissant des traces circulaires.

BORD DÉCOUPÉ AU POINTEAU. Pour un marbre de grandes dimensions, bord découpé par des pointes qui, fichées à distance les unes des autres, permettent d'établir une ligne plus faible et qui se refend.

PIERRE GRADINEE. n.f. Pierre dont la surface ou le bord est marqué de creux parallèles correspondant au passage d'une gradine qui permet d'amincir une plaque ou de régulariser sa surface. Cette technique ancienne est actuellement utilisée pour cacher un sciage à la machine.

.../...

PIERRE POLIE. n.f. Pierre dont la surface est rendue lisse et brillante par passage, à la main ou à la machine, d'une pierre plus dure (au carbonne). Le polissage à la main se reconnaît par la planéité non absolue de la surface obtenue : au toucher, certaines parties sont légèrement creuses ou en relief.

PIERRE CHANTOURNEE. n.f. Plaque de pierre dont le bord suit un contour non rectiligne.

PIERRE MOULURE. n.f. Pierre dont une rive est décorée par un profil continu exécuté à la main avec un outil contremouluré qui use la surface, ou (actuellement) à la machine.

PIERRE GRAVEE, PEINTE, SCULPTEE, etc. Voir le livret "Sculpture".

IV - TECHNIQUES DE RESTAURATION.

Les techniques de restauration des marbres fendus vont du simple collage pour les plaques très minces à l'installation de targettes pour des plaques plus épaisses ou de tourillons placés dans l'épaisseur pour des éléments beaucoup plus épais.

TARGETTES. Tringles placées dans des cavités creusées au revers de chaque moitié du marbre et les maintenant réunies (après collage). Les tringles sont cachées par une mince couche de plâtre ou de ciment et la fente est cachée en surface par une pâte de marbre.

LE METAL

I - MATERIAUX

Voir le livret "Arts du Métal"

Remarque 1 : sur la question de l'emploi des termes laiton (1) et bronze (2). Ces termes ont souvent été employés les uns comme les autres pour désigner le matériau des objets fondus, les termes de cuivre et laiton étant seuls employés pour les objets laminés. Etant donné que l'analyse de la composition des objets fondus ne peut que très rarement être effectuée, nous utiliserons systématiquement le terme de bronze, sauf indication d'analyse particulière, pour ces objets. De la même façon, nous utiliserons les termes de cuivre et de laiton pour les objets respectivement rougeâtres ou jaunâtres laminés.

Remarque 2 : La couleur d'une dorure dépend de plusieurs facteurs.

a) La chaleur à laquelle on porte la pièce pour la dorure au mercure.

b) Les alliages avec d'autres matériaux (ou l'absence d'alliage) sur une dorure galvanoplastique.
OR JAUNE - or relativement pur
OR BLANC - alliage d'or et d'argent ou de nickel
OR VERT - Alliage d'or et d'une faible quantité d'argent
OR ROUGE - alliage d'or et d'une faible quantité de cuivre.

c) La vitesse de déposition de l'or (liée à la dimension relative de la cathode par rapport à l'anode) pour une dorure galvanoplastique.

II - TECHNIQUES

Voir le livret "Arts du Métal". On rappelle cependant :

1. Dorure, argenture, patine

METAL DORE, n.m. Métal (bronze, cuivre, laiton...) prenant l'aspect de l'or par application d'une couche généralement d'or.

Dorure à la feuille d'or. Dorure obtenue par application de fragments de feuilles d'or juxtaposées avec un léger recouvrement soit directement sur le métal chauffé, soit sur une mixtion (peinture à l'huile, soit par l'intermédiaire d'un amalgame de mercure ou de gomme adragante. La dorure n'apparait que sur la face. A l'usure, la dorure à la feuille se reconnait par les lignes de recouvrement des bords des feuilles. La dorure à la gomme laisse une couche noire sous la dorure. La dorure à la mixtion est plus empâtée.

1) Le laiton est un métal à base de cuivre et de zinc essentiellement.
2) Le bronze est un métal essentiellement à base de cuivre et d'étain.

Dorure au mercure (dorure à l'amalgame, dorure à l'or moulu). Dorure obtenue par battage de la pièce avec un fouet (en laiton) trempé dans un amalgame d'or et de mercure, le mercure s'évaporant ensuite par chauffage de la pièce. L'opération est répétée 3 fois ou 5 fois. La dorure n'apparait que sur la face, le revers n'a que des bavures. Cette dorure est plus épaisse.

Elle est dite vermeillée, lorsque certaines parties sont devenues plus roses par tamponnage au sulfate de cuivre (technique ancienne).

Dorure à la poudre (dorure à la pâte, dorure au chiffon, dorure à l'or de coquille). Dorure obtenue par frottage de la pièce avec une poudre d'or mélangée à divers dissolvants (acide azotique, chlorydrate d'ammoniaque, azotate de potasse) et du chiffon brûlé. Ce produit est passé au pence, au bouchon ou au pinceau selon les parties. Cette dorure est de faible épaisseur. Elle est peu utilisée.

Dorure galvanoplastique. Dorure au trempé ou dorure électrolytique.

Dorure au trempé (dorure chimique, dorure électrochimique, dorure galvanique, dorure au bain). Dorure obtenue par l'immersion de la pièce dans un bain au cyanure d'or et de potassium, une plaque d'aluminium elle-même immergée servant de catalyseur. La dorure obtenue ne peut être que de très faible épaisseur. Toute la pièce est dorée. (1)

Dorure électrolytique (dorure à la pile, dorure galvanique). Dorure obtenue par passage d'un courant dans un bain d'or alcalin (cyanure) ou acide, l'anode étant en platine ou en charbon, la cathode étant constituée par la pièce. Cette dorure peut être épaisse. Toute la pièce est dorée. La dorure est dite nitratée (façon mercure) lorsque la pièce est plongée dans un bain de nitrate de mercure après le bain électrolytique ; la dorure ressemble alors à la dorure au mercure.

N.B. Méthode remontant à la fin du XIXe siècle.

---

(1) Sauf s'il y a eu apposition d'un vernis sur le revers. Si le vernis a été enlevé, il en reste souvent des traces, ou il reste des traces de dorure ayant traversé les lignes du pinceau le vernis.

METAL ARGENTE. Métal ayant l'aspect de l'argent, obtenu par de l'argent ou un autre métal blanc.

Argenture à la feuille. Voir dorure à la feuille.

Argenture au mercure. Voir dorure au mercure.

Argenture à la poudre. Argenture obtenue par application d'une poudre d'argent ou d'aluminium.

Argenture galvanoplastique. Argenture au trempé ou électrolityque, cette dernière étant obtenue par passage d'un courant dans un bain de cyanure d'argent, un pôle étant constitué par de l'argent et l'autre par la pièce.

BRUNI. Aspect particulièrement brillant obtenu dans les parties en relief sur une dorure ou une argenture à la feuille ou galvanoplastique. Il est obtenu pour la dorure à la feuille par frottement de la dorure à l'agathe et pour la dorure galvanoplastique par frottement du métal avant dorure.

MAT. Aspect terne obtenu sur certaines parties d'une dorure au mercure ou galvanoplastique. Il est exécuté soit par surcharge de la dorure au mercure non grattebossée, mât-mercure, soit par passage d'un mélange à base de sel marin (avec azote de potasse, alun, sulfate double d'alumine et poudre de verre), chauffage puis immersion dans l'eau froide, mât au sel, ou encore par sablage avant dorure pour les dorures galvanoplastiques.

N.B. La dorure mâte au sel apparaît à la fin du XVIIIe siècle.

DORURE OU ARGENTURE PATINÉE ARTIFICIELLEMENT. Dorure dont la couleur est légèrement modifiée par immersion dans un bain de terres et d'essence de térébentine ou dont l'argenture est noircie par immersion dans un bain sulfureux (terre de Barrège) après argenture.

BRONZE PATINE. Bronze de couleur vert foncé obtenu par immersion dans un bain oxydant à base de sulfate de cuivre.

.../...

METAL VERNIS. Métal rendu plus brillant par un vernis généralement coloré en jaune, l'aspect pouvant être celui d'une dorure. Les aspérités du métal restent cependant visibles en transparence.

N.B. Existait déjà au XVIIIe siècle et remplaçait alors fréquemment la dorure au mercure.

2. Cas des galeries et des filets.

Les galeries peuvent être fondues par fragments de 30 à 33 cms environ ou par éléments dissociés (balustres, main courante...) ensuite soudés , ou assemblés. Ces soudures sont toujours visibles. Elle peuvent aussi être étirées et repercées, soit dans une même opération (XIXe siècle), soit en deux temps, la deuxième opération se faisant alors à la main (XVIIIe siècle). Les galeries étirées sont assez plates et sans motifs en relief ; l'intérieur est soit complétement lisse, soit strié (selon la molette utilisée). Les filets peuvent être aussi fondus ou étirés mais de plus, au XIXe , obtenus par galvanoplastie. Le métal est alors obligatoirement du cuivre (métal pur).

3. Cas des fiches.

Les fiches peuvent être fondues puis repercées pour recevoir la tige ou étampées ou encore laminées et repliées de façon à former le renflement et les ailes.

LES MATERIAUX VITREUX

I - MATERIAUX. Voir Livret "Arts du feu". Rappel :

Verre antique, n.m. Verre à surface non totalement plane et à bulles incorporées. Il peut être ancien ou non.

II - TECHNIQUE

a) Technique de structure

GLACE AU MERCURE (glace étamée). Vitre rendue réflexive par une couche d'étain mélangée au mercure passée sur le revers. Le revers de la glace au mercure est blanc-gris (ce revers n'est protégé que par installation dans un cadre de bois dit parquet). La face présente un reflet plus sombre que celui des glaces argentées et il apparaît des petits points brillants sur toute la surface. Les piqûres ou disparition par points du revêtement ont souvent les bords blanc-brillant.

N.B. L'étamage était le système unique de fabrication des glaces jusque vers 1870. Actuellement, cette fabrication n'existe plus en France.

GLACE ARGENTEE, n.f. Vitre rendue réflexive par mordançage du revers au chlorure d'étain, rinçage puis coulage d'un liquide à base de nitrate d'argent, à froid (la température ambiante étant cependant généralement à 20°), qui sèche en devenant opaque et qui est alors protégé par un vernis coloré, épais, en général à base de bithume.

N.B. Apparaît vers 1870.

Glace à argenture galvanisée. Glace argentée présentant une couche protectrice de cuivre entre l'argent et le vernis.

N.B. Récent.

Glace à argenture oxydée (argenture à l'ancienne). Glace argentée imitant une glace ancienne par divers procédés consistant à attaquer le revers du verre (comme le mercure) par du sable, et à créer, par divers procédés, des auréoles entre l'argenture et la glace.

GLACE AU PLOMB. Vitre rendue réflexive par une couche de nitrate de plomb. Le reflet est très sombre.

N.B. Récent.

Ne pas confondre avec une vitre teintée, argentée.

GLACE A L'OR. Vitre rendue réflexive par une couche d'or (rare)

N.B. Récent.

b) Technique de décor

GLACE TAILLEE. Glace à bord aminci à la meule, de façon à former un angle avec la surface. La glace est dite biseautée lorsque le biais est assez large, chanfreinée lorsqu'il est de moindre taille.

N.B. Le travail peut être fait à la main ou à la machine pour les bords droits, il n'est fait qu'à la main pour les bords chantournés.

GLACE GRAVEE. Glace dont le revers a été travaillé à la meule de façon à dessiner des motifs. Ces motifs sont naturellement dépolis c'est à dire ternes, à moins qu'ils ne soient polis à la meule : ils deviennent alors transparents.

GLACE DOREE OU PEINTE. Glace dont l'argenture est interrompue par des motifs dorés ou de couleur obtenus après grattage de l'argenture par application d'une peinture.

VERRE EGLOMISE. Verre décoré sur le revers de feuilles d'or ou d'argent que l'on fixe puis que l'on cisèle à la pointe et que l'on recouvre d'un vernis coloré (aventurine, noir, rouge, blanc, etc.) qui sert de fond.

Verre églomisé antique. Feuille d'or ciselée entre deux couches de verre.

Verre églomisé "d'Italie". Feuille d'or ciselée entre une couche de verre et une plaque d'étain.

FAUX EGLOMISE. Gravure dorée sous verre.

INCRUSTATION DE VERRE (bois enverré, etc.). Verre introduit dans la cavité correspondante d'un autre matériau.

POSITIONS ET EMPLACEMENTS DES ELEMENTS

I. POSITION D'UN MEUBLE OU D'UN ELEMENT

ADOSSE (Appliqué) - Dont le dos est placé contre ..., avec ou sans moyen de fixation.

ACCOTE - Dont le côté est placé contre ...

ISOLE - Non adossé

ENCASTRE - Pénétrant totalement ou en partie dans ...
Noyé (caché, recouvert, incorporé). Introduit totalement dans ... de façon à n'être plus visible.

EMBOITANT - Fermant ou recouvrant à l'aide d'un rebord encadrant ou pénétrant.

CREUSE DANS - Exécuté dans le matériau de ...

SUSPENDU - Retenu à un mur, un plafond, etc... par suspension. S'oppose à placé au sol.

EN PENDANT - Comparable et symétrique par rapport à un axe.

II. EMPLACEMENT

A. Surfaces ou meubles plats

FACE, n.f. - Surface la plus en valeur d'un élément.

REVERS, n.m. - Surface opposée à la face. Elle peut être décorée.
Remarque : lorsque les faces ont une importance équivalente, on ne peut distinguer la face du revers : on numérote arbitrairement les faces.

B. Meubles adossés ou à dossier

FACE OU FACADE, n.f. - Partie la plus avancée d'un meuble. Ses éléments ont un côté intérieur et un côté extérieur ou, à défaut, un côté face et un côté revers.

DOS, n.m. - Partie la plus éloignée d'un meuble. Ses éléments ont un côté face et un côté revers, ou un côté extérieur et un côté intérieur. Les encoignures n'ont pas de dos.

COTE, n.m. - Partie située entre la face antérieure et le dos ou partie adjacente à la face antérieure. Ses éléments ont un côté face et un côté revers. Les meubles en demi-cercle n'ont pas de côtés.

C. Meubles non adossés

FACE ANTERIEURE, n.f. - Partie nettement la plus en valeur d'un meuble, soit par sa fonction (ex. partie devant laquelle on s'assied pour un bureau), soit par la qualité ou la quantité de son décor.

FACE POSTERIEURE, n.f. Partie opposée à la face antérieure.

FACE LATERALE, n.f. - Partie située entre la face antérieure et la face postérieure.

COTE, n.m. - Terme utilisé pour toute partie lorsqu'aucune ne prévaut réellement sur une autre. Les côtés sont dits : grands côtés, petits côtés, lorsqu'il y a une différence de dimensions, sinon ils peuvent être numérotés à partir d'un élément de repère.

ELEMENTS DE STRUCTURE

I. ELEMENTS GENERAUX

A. Eléments simples

PIECE, n.f. - Tout élément relativement étroit et allongé.

TRAVERSE, n.f. Pièce disposée horizontalement ou selon une ligne s'approchant de l'horizontale. Selon sa position dans le meuble (ou la partie) la traverse est dite supérieure, inférieure, intermédiaire, médiane, antérieure, etc...
Une traverse double est une traverse composée de deux pièces de même longueur assemblées en largeur.
Une traverse interrompue est une traverse composée de deux pièces, ou plus, assemblées en longueur.
Un bandeau est une traverse plus large que la moyenne et qui s'apparente à un petit panneau.
Une traverse est apparente ou cachée selon qu'elle est visible ou cachée par la devanture d'un tiroir.

FAUSSE-TRAVERSE, n.f. - Partie d'un panneau ou d'une traverse large laissée en relief, de façon à donner l'illusion d'une traverse.

MONTANT, n.m. (battant) - Pièce disposée verticalement ou selon une ligne s'approchant de la verticale. Selon sa position dans le meuble (ou la partie) le montant est dit angulaire, médian, antérieur, principal, intermédiaire, etc.
Un montant double est un montant composé de deux pièces de même hauteur assemblées en épaisseur ou en largeur.
Un montant interrompu est un montant composé de deux pièces assemblées en hauteur.
Un montant annexe est un montant de moindre hauteur assemblé en largeur avec un autre montant.

FAUX-MONTANT, n.m. - Partie d'un panneau laissée en relief, de façon à donner l'illusion d'un montant.

BAGUETTE, n.f. - Pièce de faible section utilisée isolément.

LATTE, n.f. Piède de faible section, utilisée pour former un ensemble avec dés pièces semblables.

LAME, n.f. - Pièce de faible épaisseur.

BARRE, n.f. Pièce indépendante, c'est à dire assemblée seulement à ses extrémités ou rapportée en travers sur un ensemble.

Barreau, n.m. - Barre de faible section utilisée isolément ou conjointement à d'autres pour former un ensemble à jour (voir galerie).

Echarpe, n.f. - Barre oblique.

Ne pas confondre avec une traverse ou un montant légèrement oblique.

TASSEAU, n.m. - Pièce amovible ou fixe qui sert de support ou de butée.

Echelle, n.f. - Ensemble de tasseaux de support.

Coulisseau, n.m. - Tasseau horizontal sur lequel glisse un élément (ex. tiroir). Il porte une feuillure, une rainure ou une languette, à moins qu'il n'y ait un contre-coulisseau ou une bascule.

Coulisse, n.f. (Guidage, glissière, rail) - Tout dispositif de rainure permettant de recevoir et guider un autre élément.

Contre-coulisseau, n.m. (conduit) - Tasseau posé sur le coulisseau et légèrement en retrait de celui-ci, qui sert à guider latéralement le déplacement du tiroir.

Bascule, n.f. (Ballotage) - Tasseau horizontal fixé sur un panneau ou un autre tasseau et qui sert à guider en hauteur le déplacement du tiroir sur une partie seulement de sa course.

CREMAILLERE, n.f. - Tasseau garni d'encoches, destiné à recevoir l'extrémité de tasseaux ou d'un taquet (voir ci-dessous) mobile.

MASSE, n.f. - Elément de forme ramassée. Il s'oppose à la pièce et au panneau.

Taquet, n.m. - Masse, fixe ou amovible, qui sert de support (ex. pour l'extrémité d'un tasseau horizontal) de butée ou de renfort.

EQUERRE, n.f. - Tout élément de forme plus ou moins triangulaire servant de support ou de renfort.

Gousset, n.m. - Petite équerre verticale, pleine ou creuse fixe ou mobile, servant de support.

FOURRURE, n.f. - Masse servant à masquer ou à remplir les vides (ex. angle de corniche).

EPAISSISSEMENT, n.m. - Pièce ou masse doublant un élément pour établir ou compléter un décor, rattraper un niveau, etc...

COUVRE-JOINT, n.m. - Toute pièce prise dans la masse ou rapportée, qui sert à cacher le raccordement (voir assemblages fixes ou mobiles) de deux éléments.

B. Le panneau

PANNEAU, n.m. - Tout élément présentant une surface d'une certaine importance et une épaisseur réduite ou tout ensemble d'élément présentant une surface continue. Un panneau peut être massif, plaqué, contreplaqué, etc... (voir technique). Il est dit cylindre, lorsqu'il correspond à une portion de cylindre.

N.B. La limite entre un panneau étroit et une pièce (montant ou traverse) relativement large, n'est pas précise. Généralement la structure du meuble permet de définir le terme.

Panneau simple, n.m. -Panneau constitué d'un seul élément.

Panneau composé, n.m. - Panneau constitué de plusieurs éléments juxtaposés ou assemblés dans le sens des fils et de niveau. Il est dit à lames, lorsque les éléments sont des lames (ex. rideau).

Panneau emboité, n.m. - Panneau comportant des alaises ou des emboitures (voir ci-dessous).

Panneau d'assemblage, n.m. (Parquet d'assemblage) - Panneau constitué de petits panneaux assemblés de niveau avec des montants et traverses intermédiaires.

ALAISE, n.f. (Alèze) - Pièce qui, fixée par un collage ("massif") ou assemblage sur la rive d'un panneau simple ou composé, sert à l'élargir ou à cacher l'aspect d'un bois ordinaire. L'alaise est de niveau au moins sur une face.

EMBOITURE, n.f. Pièce qui, fixée par collage ("massif") ou assemblage sur l'about d'un panneau simple ou composé, sert, soit à l'allonger, soit à maintenir les éléments rapprochés, soit à présenter du bois de fil. Elle est de niveau au moins sur une face.
Par extension, désigne l'ensemble d'alaises et d'emboitures d'un panneau. Le panneau présente alors 2, 3 ou 4 emboitures. (Le terme d'alaise est conservé lorsqu'il n'y a pas d'emboitures).
Emboiture à l'anglaise, n.f. - Emboitures d'about (sans alaises) assemblées à rainure-languette et de niveau sur chaque face (voir assemblages).

FAUX-PANNEAU, n.m. Partie d'une traverse large, creusée dans sa partie médiane, de façon à donner l'illusion d'un panneau assemblé.

C. Eléments assemblés

CHASSIS, n.m. - Cadre formé de montants et de traverses assemblées, intégré dans un meuble d'une façon parfois fixe, mais plus souvent mobile ou amovible. Il peut comporter un remplissage quelconque : Chassis à panneau (x), chassis à vitres, etc.

BATI, n.m. - 1° Menuiserie. Ensemble des parties fixes du meuble qui comprend des montants, des traverses et souvent des panneaux , bâti à panneaux, assemblés, et qui constitue l'ossature du meuble. Pour les sièges et les lits, le bâti est dit bois de siège, bois de lit.
2° Ebénisterie. Ensemble des parties fixes et mobiles du meuble non plaquées.

PANNEAU PLEIN, n.m. - Menuiserie : Parie fixe ou mobile constituée d'un panneau simple non assemblé dans un bâti ou un châssis.
Panneau plein à faux assemblage, n.m. - Panneau plein simulant un panneau à châssis par l'apport de petites pièces dites parcloses, collées entre des faux-montants réservés dans l'épaisseur.

TREILLIS, n.m. - Structure ajourée de bois, lattis, ou de métal, grillage, constituée de lattes ou tiges entrecroisées.

GALERIE, n.f. Niveau à claire voie constitué de plusieurs éléments répétés ou d'un élément ajouré.

II. ELEMENTS MIS EN OEUVRE

A. Les supports principaux

SUPPORTS (INFERIEURS), n.m. pl. (piétement) - Ensemble des éléments par l'intermédiaire desquels le meuble est posé (sur le sol, sur un autre meuble, etc.) et, par extension, éléments similaires que présente un meuble suspendu. Un même meuble peut comporter plusieurs types de supports à la fois.

PIED, n.m. - Support inférieur, constitué par une masse, un montant ou la partie inférieure d'un montant. Dans ce dernier cas, il est dit montant de fond.

Dans un siège ou une table, la partie supérieure du montant assemblée à la ceinture est dite coin (raccordement), celui-ci est dit dé, lorsqu'il est cubique. Le pied comporte parfois un renflement supérieur et un renflement inférieur, ce dernier posé éventuellement sur une masse (socle), qui peut avoir différentes formes (dé, bouchon, pyramide, poire : voir illustration).

PATIN, n.m. - Chaque extrémité d'un pied divisé à sa partie inférieure ou extrémité particulièrement large d'un pied.

Traverse à patins, n.f. - Partie inférieure d'un pied constitué par une traverse reposant sur le sol par ses deux extrémités.

Traverse en patin, n.f. - Partie inférieure d'un pied constituée par une traverse reposant de toute sa longueur sur le sol. Elle est dite à bascule, lorsque le patin est convexe et permet de balancer le meuble (ex. siège).

PANNEAU DE SUPPORT, n.m. - Support inférieur constitué d'un panneau posé verticalement ou obliquement. Le panneau peut être latéral, antérieur ou postérieur.
N.B. Ne pas confondre avec un panneau d'entrejambe qui ne repose pas sur le sol.

EMMARCHEMENT, n.m. - Support inférieur sur lequel on peut poser les pieds (Cf. Sièges, confessionnal, etc...). Il peut être à plusieurs niveaux.
Marche, n.f. (degré) - Chaque niveau de l'emmarchement.
Plateforme, n.f. (estrade) - Partie supérieure d'un emmarchement.

SOUBASSEMENT, n.m. - Ensemble continu de traverses appliquées sur des supports réels, plinthe, ou support continu en forme de caisson fixe ou indépendant. Selon le meuble auquel il appartient le caisson est allongé (ex. buffet) ou étroit et haut (ex. horloge). Il peut être monté sur des pieds.
Socle, n.m. - Petit soubassement

BASE, n.f. - Traverse moulurée, placée sur la (ou les) traverse(s) inférieure(s) d'un meuble.

TRETEAU, n.m. - Support élevé, indépendant servant à porter un plateau avec l'aide d'un support identique constitué de deux plans inclinés fixes ou mobiles réunis par le sommet.

TRAVERSE D'ENTREJAMBE, n.f. - (Barre d'entrejambe, entretoise). Toute traverse située entre les pieds d'un meuble ou, d'une façon plus générale, dans l'entrejambe*. Les traverses peuvent être en X (croisées), en H, en U, en V, etc...
Croisillon, n.m. - Chaque demi-traverse d'un meuble où les traverses se recoupent.
Axe, n.m. - Dans un meuble à plusieurs traverses en X traverse d'entrejambe joignant les centres des X que forment les pieds.
Repos, n.m. - Partie centrale avec ou sans motifs des traverses d'entrejambe.

PANNEAU D'ENTREJAMBE, n.m. - Panneau vertical joignant deux pieds.
Blason, n.m. - Petit panneau d'entrejambe d'un siège, situé entre deux pieds antérieurs, sur la rive ,et décoré.

B. Les volumes

ENTREJAMBE, n.m. - Espace situé entre les pieds, entre les montants inférieurs d'un meuble ou entre les caissons d'un bureau (voir ci-dessous).

CORPS, n.m. - Structure indépendante (par sa construction) qui délimite un volume d'une certaine importance destiné au rangement. Un meuble peut avoir un ou plusieurs corps. Ce terme est utilisé pour la partie contenante proprement dite, mais aussi pour cette partie et ses annexes (pieds, couronnement).
Cas particulier : On dit qu'une table comporte un corps si sa ceinture possède un espace de rangement.

CAISSON, n.m. - Terme général désignant une structure intégrée dans un corps, délimitant un espace clos ou non, accessible par n'importe quelle face.

CAISSE, n.f. On réservera ce terme à un corps ou un caisson ouvert à la partie supérieure.
Caissette, N.f. - Petite caisse.

CASIER, n.m. - On réservera ce terme à un corps ou un caisson comportant des subdivisions ouvertes ou remplies par des tiroirs.
Case, n.f. - Subdivision d'un casier.

GRADIN, n.m. - Petit caisson fixe surmontant l'arrière de certains plateaux. Il peut constituer une petite armoire, une étagère, un casier avec ou sans tiroirs, etc...

CACHETTE, n.f. - Caisson (caisse ou casier) dissimulé, accessible par l'intermédiaire d'un mécanisme ou le retrait d'un élément voisin.

CAVE, n.f. - Espace situé entre deux corps superposés.

CUVE, n.f. (bassin) - Grand récipient étanche servant à contenir du liquide.

Cuvette, n.f. (1°) Récipient de moyenne ou petite dimension, destiné à contenir du liquide. (2°) Encoche exécutée sur le bord d'un panneau afin qu'il offre une prise, ou défoncement exécuté sur un plateau à diverses fins (ex. plateau d'un siège, autel, etc.).

CORBEILLE, n.f. - Structure de rangement faite de matières souples et de formes souvent arrondies.

Corbillon, n.m. - Petite corbeille.

NICHE, n.f. - Partie d'un meuble située en renfoncement.

Rappel de notions de composition

NIVEAU, n.m. - Espace limité par deux divisions horizontales.

TRAVEE, n.f. - Espace limité par deux divisions verticales.

COMPARTIMENT, n.m. - Espace limité par des divisions verticales et horizontales. Dans un ensemble complexe, les niveaux peuvent prévaloir sur les travées ou inversement.

C. Les parties horizontales (ou obliques)

MARCHEPIED, n.m. - Surface horizontale permettant de reposer les pieds.

AGENOUILLOIR, n.m. - Surface horizontale permettant de poser les genoux.

FOND, n.m. - 1° (dessous). Partie inférieure horizontale de corps d'un meuble ou d'un de ses éléments.
N.B. Ne pas confondre avec le dos ou le dossier d'un meuble.
Faux-fond, n.m. - Panneau peu épais, situé entre des tiroirs superposés, afin d'éviter la chûte d'un objet d'un niveau à l'autre.
Double-fond, n.m. - Ensemble de deux fonds superposés ou ensemble de deux faux-fonds superposés, ménageant une cachette ou un simple intervalle.
- 2° (Plateforme, siège proprement dit). Partie horizontale ou légèrement oblique sur laquelle on s'assied ou s'allonge. Pour les sièges il est constitué d'une garniture posée directement sur la ceinture ou d'un chassis garni ou d'un plateau fixe, mobile ou amovible. Les fonds à plateau de bois peuvent avoir un ajour pour main de prise.
Devers du fond, n.m. (Fuite) - Inclinaison du fond par rapport à l'horizontale. Le devers normal se fait vers l'arrière.

CEINTURE, n.f. - Cadre horizontal formé de traverses sur la rive qui joignent les sommets de supports et son assemblées à ceux-ci. La ceinture sert à porter une garniture souple, un chassis, un dessus ou un plateau (voir siège et table). Dans un siège, la traverse antérieure est dite devanture et sa partie médiane lorsqu'elle se détache vers le bas tablier, les autres traverses sont les cotés et le dos. Dans une table la ceinture peut être ouverte ou fermée selon qu'un panneau ferme ou non le fond du volume.
N.B. Ne pas utiliser pour les traverses supérieures d'une commode.

PANS DE LIT, n.m.pl. - Ensemble des traverses d'un lit portant le fond.
Long pan, n.m. (Battant, longueresse). Traverse (posée sur la rive) du long coté d'un bois de lit. Dans les lits démontables elle comporte souvent une chapelle, cavité permettant d'introduire une vis de rappel. Le long pan est souvent surmonté d'un long panneau.

Court pan, n.m. (Battant) - Traverse posée sur la rive du petit coté d'un bois de lit : c'est généralement la traverse inférieure du chevet.

ECOINCON, n.m. (Bequet) - Petit panneau triangulaire garnissant l'angle formé par l'extrémité supérieure d'un long pan et le montant angulaire d'un chevet. Il est dit Oreillon (n.m.), lorsqu'il rejoint le sommet du montant angulaire du chevet.

BARRE D'ENFONCURE, n.f. (Goberge, barre d'écartement, artibois) - Traverse posée à plat, perpendiculaire ou parallèle aux longs pans et servant à supporter la literie. Les barres reposent sur des taquets ou une feuillure installés sur les pans.

ACCOTOIR, n.m. - Traverse joignant, soit le sommet d'un support d'accotoir à un montant de dossier, soit les sommets de deux supports d'accotoirs et qui sert, dans une position d'appui de côté, à poser les avant-bras. La partie antérieure est dite tête, la partie postérieure raccord.

ACCOUDOIR, n.m. - Traverse posée à plat qui remplace ou double la traverse supérieure d'un dossier de siège et qui sert à poser les avant-bras en position d'appui de face (lorsqu'on est debout derrière ce siège ou assis à califourchon).

TABLETTE, n.f. (Rayon) 1/Panneau horizontal servant à ranger, poser ou exposer des objets ou à écrire.
2/ Partie interne mobile dans un plateau (ex. dessus de cachette)

PLATEAU, n.m. - Panneau horizontal relativement important (par ses dimensions et/ou son épaisseur) et indépendant, c'est-à-dire reposant sur les supports directement, soit par l'intermédiaire d'un corps réduit (ex.ceinture de table).

Plateau brisé, n.m. - Plateau en plusieurs parties dont certaines sont mobiles (voir volet, abattant, etc...)

DESSUS, n.m. - Panneau horizontal ou incliné, fixe ou mobile, à hauteur visible ou non, constituant la partie supérieure d'un corps (ou d'une partie) et servant à le clore ou à déposer des objets. Il peut éventuellement être en couvercle, encastré ou emboitant.

Sous-dessus, n.m. - Panneau situé sous un dessus de marbre.

Dessus brisé, n.m. - Dessus en plusieurs parties, donc certaines sont mobiles (voir volet, abattant, etc...)

PUPITRE, n.m. - Panneau incliné, ou susceptible de l'être, comportant un rebord inférieur.

ECRITOIRE, n.m. - Plateau, dessus, tablette, pupitre, etc... comportant un feutre ou du cuir et servant à écrire.

DAIS, n.m. (ciel) - Partie horizontale qui surplombe un meuble (lit, siège, buffet, etc...). Il peut être maintenu par des supports ou suspendu au mur ou au plafond.

Baldaquin, n.m. - Dais de forme quelconque, non plat. Un baldaquin est appelé impériale lorsqu'il est profilé en ?, dôme (calotte) lorsqu'il est semi-sphérique, pavillon lorsqu'il est en forme de cône, couronne lorsqu'il a la forme d'une couronne ouverte.

N.B. Les termes de galerie et de corniche sont à prosc[illegible]

Ciel, n.m. (plafond) - On réservera ce terme pour la par[illegible] horizontale d'un dais plat.

CAPOTE, n.f. - Couverture d'un berceau en portion de sphère. Elle est généralement constituée de baguettes courbes, les arceaux, garnies.

ARCHET, n.m. - Arc unique supportant un tissus couvrant le berceau.

D. Les parties verticales (ou obliques)

PAROI, n.f. - Toute partie verticale qui limite un meuble.

Façade, n.f. - Paroi de face. Pour les autres parois, on utilise les termes d'emplacement : côtés, dos, etc... (voir à emplacement des éléments).

CLOISON, n.f. (séparation) - Toute partie verticale qui divise l'intérieur d'un meuble.

Faux-côté, n.m. - Cloison doublant un côté.

Double-cloison, n.f. - Ensemble de deux cloisons juxtaposées ménageant un intervalle.

DOSSIER, n.m. - Dans un siège ensemble des éléments qui constituent une surface postérieure verticale ou oblique permettant de s'appuyer le dos (exceptionnellement le buste). Dans un lit de travers, panneau adossé au mur et joignant deux chevets. Le dossier peut comporter des traverses supérieure (cintres), inférieure (petit dossier) et intermédiaires, des montants latéraux (côtés de dossier), etc... La traverse supérieure peut comporter un ajourement, une encoche ou un barreau dit main de prise. Le revers peut avoir un montant de soutien dit barre de revers. Le dossier est dégagé ou non selon qu'il touche le fond.

Rampe, n.f. - Traverse supérieure de dossier formant une courbe continue avec les accotoirs.

Renvers du dossier, n.m. - Inclinaison du dossier par rapport à la verticale.

DORSAL, n.m. - Partie surmontant un dossier ou partie placée dans le dos, mais sur laquelle on ne s'appuie pas.

SUPPORT DE DOSSIER, n.m. - Partie inférieure des montants latéraux du dossier.

SUPPORT D'ACCOTOIR, n.m. (appuie-bras, console) - Montant de hauteur limitée, situé approximativement dans l'angle antérieur et parfois postérieur d'un fond de siège et servant à soutenir l'extrémité de l'accotoir. La partie de la base cachée par la garniture est le socle (support de taquet). Le support d'accotoir est montant de fond ou en retrait.

N.B. Montant de fond jusque vers 1730, puis à partir de 1772.

JOUE, n.f. - Espace situé entre un accotoir et le fond, et par extension, éléments (garnitures textiles, panneaux) qui occupent cet espace.

OREILLE, n.f. - Eléments qui constituent une surface en retour d'équerre au haut d'un dossier et permettant de reposer la tête. Elle est fixe ou amovible.

CHEVET, n.m. (Battant/tête) - Ensemble des éléments qui constituent une surface verticale ou oblique située sur un côté court d'un lit. Un lit comporte un ou deux chevet. S'ils se distinguent par leur taille ou leur décor, on a un chevet de tête et un chevet de pied.

PARQUET, n.m. - Partie de bois doublant le revers d'une glace.

FEUILLE, n.f. - Panneau ou chassis d'un meuble de protection (paravant, écran à feu ...). Il comporte parfois un chassis coulissant incorporé dans le chassis d'encadrement.

SUPPORTS DE DAIS, n.m.pl. - Montants ou tiges reposant sur le sol ou prolongeant les montants des chevets et servant à porter le dais.

E. Les bordures et couronnements

REBORD, n.m. - Elément ou ensemble des éléments (traverses, baguettes, sommet de panneau) qui dépassent d'un dessus, d'un plateau ou d'une tablette pour l'encadrer ou soutenir un objet. Il est dans la masse ou en épaississement.

COURONNEMENT, n.m. - Terme général désignant toute partie placée sur le sommet d'un meuble ou d'une partie d'un meuble et qui parachève sa composition.

CORNICHE, n.f. - Couronnement horizontal mouluré fixe ou amovible qui surmonte et généralement surplombe la face et souvent les côtés d'un meuble élevé et borde son dessus. Elle est dite entablement, (n.m.) lorsqu'elle est architecturée et surmonte un ordre. Elle comporte alors une architrave, une frise, une corniche (termes de décor).
Dessus en corniche, n.m. - Dessus dont les rives sont moulurées et surplobent le corps du meuble de façon à remplacer la corniche.
N.B. - Ne pas appeler corniche le couronnement d'un corps intermédiaire.

FRONTON, n.m. - Couronnement triangulaire de structure indépendante, placé au sommet de la partie antérieure d'un meuble.
N.B. Il ne faut pas confondre un fronton avec une corniche incurvée.

CULOT, n.m. - Tout élément ou ensemble d'élément placé à la partie inférieure d'un meuble (ou d'une partie) pour parachever sa composition.

BOBECHE, n.f. - Culot tourné placé sous certains éléments de façon à compléter la composition.

AMORTISSEMENT, n.m. - Tout motif isolé placé en couronnement et servant à compléter une composition.

F. Les éléments mobiles

1. TERMES DESIGNANT LE TYPE DE MOBILITE.

ELEMENT FIXE, n.m. - Elément qui ne peut être déplacé.

ELEMENT DORMANT, n.m. - Elément fixe, qui pour diverses raisons (situation entre deux éléments mobiles, ou en pendants avec un élément mobile) peut paraître mobile.

FAUX-DORMANT, n.m. - Elément mobile (ou fixé à un élément mobile) et qui peut paraître fixe. Ce terme est en pratique réservé au montant qui double vers le milieu un battant d'une porte à deux battants. Il est situé sur le battant droit ou gauche.

ELEMENT MOBILE, n.m. - Elément que l'on peut déplacer selon un mouvement défini. Ce mouvement est une rotation ou un coulissement.

Rotation, n.f. (Pivotement) - Mouvement d'un élément qui tourne autour d'un point, ou plus généralement d'un axe (horizontal, vertical ou oblique), celui-ci étant le plus souvent confondu avec la rive d'un panneau ou le bord d'un châssis.

Coulissement, n.m. - Mouvement d'un élément qui se déplace dans un même plan parallèle à lui-même et selon une direction définie.

ELEMENT AMOVIBLE, ELEMENT INDEPENDANT, n.m. - Elément indépendant que l'on peut déplacer sans contrainte et dissocier du meuble.

BASCULE, n.m. - Mouvement d'un élément convexe qui opère un va et vient grâce à un poids qui lui est appliqué.

2. ELEMENTS MOBILES VERTICAUX

MONTANT D'ARRET, n.m. - Montant mobile pivotant sur une rive, doublant un autre montant en épaisseur et le débordant légèrement, servant à bloquer l'extrémité de tiroirs à clef par un seul mouvement.

PORTE, n.f. - Ouverture située dans un plan vertical, pouvant être obstruée ou dégagée par divers moyens (battant, etc.)

BATTANT, n.m. (Vantail : ce terme est réservé pour les éléments d'architecture, ancien : Guichet). - Partie fixée sur le côté d'une partie, pivotant autour de cet axe et servant à obstruer ou dégager cette porte. Une porte présente un ou deux battants. Un battant est ouvrant à droite ou à gauche selon la position de la prise. Un battant peut être vitré, à glace de parement ou de contre parement, à treillis, etc.

Battant ouvrant, n.m. - Battant qui s'ouvre le premier dans une porte à deux battants. C'est généralement le battant droit.

Battant brisé, n.m. (battant à couteaux) - Battant divisé en parties articulées qui se replient en largeur.

Battant coupé, n.m. - Battant qui s'ouvre en deux parties sur la hauteur.

Va et vient, n.m. (Porte battante) - Battant dont le déplacement est accompagné par un ressort.

Portillon, n.m. - Battant qui n'obstrue que la moitié inférieure d'une ouverture.

FAUX-BATTANT, n.m. - Partie fixe qui a l'aspect d'un battant.

BATTANT DISSIMULE, n.m. - Battant qui a l'aspect d'un châssis fixe.

PORTE COULISSANTE, n.f. (Glissant) - Partie verticale coulissant latéralement entre la partie inférieure et la partie supérieure d'une porte. Une porte coulissante est souvent double, l'une des parties étant située juste en arrière de l'autre. L'ouverture est dégagée, tantôt à droite, tantôt à gauche.

Panneau-tirette, n.m. - Petite porte coulissante placée dans la ceinture particulièrement haute de certaines tables.

GUILLOTINE, n.f. - Partie verticale qui coulisse verticalement entre les parties latérales d'une porte. Elle est ouvrant en haut ou ouvrant en bas.

RIDEAU, n.m. - Partie verticale souple, constituée de lames verticales juxtaposées, qui coulisse latéralement entre la partie supérieure et la partie inférieure d'une porte. Il est ouvrant à droite ou à gauche.

STORE, n.m. - Partie verticale souple, constituée de lames horizontales juxtaposées qui coulisse verticalement entre les parties latérales d'une porte. Il est ouvrant en haut ou ouvrant en bas.

3. ELEMENTS MOBILES HORIZONTAUX.

TIRETTE, n.f. - Petite traverse coulissante ou pivotante servant de support à un panneau horizontal.

BRAS, n.m. - Traverse mobile entrainant la mobilité d'un montant.

DESSUS, PLATEAU, TABLETTE, COULISSANT(E) - (Dessus ... tirant(e). Partie qui peut coulisser horizontalement pour faire apparaître une cachette ou constituer une surface de travail. Une tablette tirante est de largeur, lorsqu'elle occupe toute la largeur du meuble entre les montants angulaires. et encastrée, lorsqu'elle pénètre dans une traverse de façade. Elle est sous-dessus lorsqu'elle affleure un dessus ou un plateau.

ALLONGE, n.f. (Rallonge) - Plateau coulissant sous un autre plateau ou/amovible, de même largeur que le plateau dont il sert à augmenter la surface. Une allonge latérale coulissante est dite à l'italienne ; placée entre deux moitiés de plateau qu'on écarte, elle est dite médiane.

DESSUS, PLATEAU, TABLETTE, PUPITRE TOURNANT(S) - Partie qui peut pivoter autour d'un axe vertical pour découvrir un caisson (ex. table à jeu) ou changer d'orientation (ex. table à dessin).

DESSUS, PLATEAU, TABLETTE, PUPITRE EXHAUSTIBLE - Partie qui coulisse verticalement selon une direction généralement perpendiculaire au plan de la partie.

TIROIR, n.m. (Layette) - Caisse placée horizontalement dans le corps d'un meuble et qui ferme l'ouverture dans laquelle elle est introduite par son panneau antérieur appelé devanture. Les autres parties sont dites côtés, dos, fond. Un tiroir peut avoir un arrêt l'empêchant de sortir. Un tiroir est de largeur lorsqu'il occupe toute la largeur entre les montants latéraux, encastré lorsqu'il est dans un panneau percé, réduit lorsqu'il est entre des petits montants intermédiaires, sous-dessus lorsque sa partie supérieure touche le dessus, faux sous-dessus lorsqu'un battement* cache

la traverse qui le sépare du dessus. Un tiroir inférieur peut avoir la base découpée en tablier.

TIROIR ORDINAIRE, n.m. - Tiroir qui est accessible par coulissement en avant du corps du meuble.
Un tiroir ordinaire est posé ou suspendu. Le tiroir posé glisse sur un coulisseau accompagné éventuellement d'un contre-coulisseau et d'une bascule. Le tiroir suspendu (tiroir vide-poche) glisse le long d'un coulisseau qui supporte un épaississement placé sur le côté du tiroir ou présente une languette pénètrant dans une rainure latérale du tiroir.
Tiroir découvert, n.m. (Tiroir anglais) - Tiroir dont la devanture est supprimée ou remplacée par une traverse moins haute que l'ouverture ou échancrée.
Tiroir à abattant, n.m. - Tiroir dont la devanture est un petit abattant.
Tiroir à dessus, n.m. (Tiroir-caisse) - On désignera ainsi les tiroirs qui comportent un dessus. Celui-ci coulisse vers l'arrière ou pivote sur le rebord arrière (voir dessus-ouvrant) à moins qu'il ne soit brisé et pivote sur un axe parallèle à l'arrière : tiroir à chapiteau.
Tiroir à écrire, n.m. - Tiroir dont le fond et la devanture en abattant ou le dessus servent à écrire.
Tiroir à ressort, n.m. - Tiroir qui s'avance par une simple pression sur un bouton ou le tiroir lui-même.
Tiroir de classeur, n.m. - Tiroir qui peut être retiré du corps du meuble par pression sur un dispositif mécanique.

TIROIR PIVOTANT, n.m. - Tiroir qui est accessible par rotation autour d'un axe vertical situé, soit sur la partie médiane de la devanture (ex. chapier), soit sur un côté de la devanture.

TIROIR EN EVENTAIL, n.m. - Tiroir qui est accessible par rotation autour de l'axe constitué par la base de la devanture.

FAUX-TIROIR, n.m. - Partie fixe qui simule un tiroir, soit par sa position, soit par sa structure, soit par une garniture (métallique ou autre).

TIROIR DISSIMULE, n.m. - Tiroir qui paraît être une traverse ou un panneau fixe (ex. certains tiroirs inférieurs d'armoire).

4. ELEMENTS MOBILES DIVERS

Meubles de rangement

ABATTANT, n.m. - Panneau vertical qui, pivotant autour de l'axe horizontal qui constitue sa base, devient horizontal : abattant en table, ou s'abaisse plus complètement : abattant complet.

ABATTANT-LEVANT, n.m. - Panneau vertical qui, pivotant autour de l'axe horizontal que constitue son sommet, se soulève pour découvrir un casier. Il est à trappe lorsque, une fois soulevé, il coulisse horizontalement vers l'arrière sous un dessus, un plateau, ou autre.

DESSUS OUVRANT, n.m. - Dessus qui, pivotant autour de l'axe que forme un de ses côtés, se lève à la verticale, ou plus complètement en volet revenant à l'horizontale pour découvrir une caisse.

Tables

VOLET, n.m. - Partie d'un dessus ou d'un plateau brisé qui, superposée à une autre, pivote autour de l'axe que forme un de ses côtés et se retrouve à l'horizontale sur son autre face. Un volet peut être semi-circulaire, triangulaire, rectangulaire, etc... Une table peut comporter des volets superposés ou un grand "volet en accordéon".

ABATTANT, n.m. - Partie d'un plateau brisé pivotant autour de l'axe que forme la section et s'abaisse pour devenir vertical.

PLATEAU REDRESSABLE, n.m. - Plateau qui, pivotant autour de l'axe que forme un de ses diamètres, se met à la verticale.

Pupitres

PUPITRE A BATTANT, n.m. - Panneau incliné qui, pivotant sur plus de 90° autour de l'axe horizontal que constitue sa base, devient horizontal et forme table sur le revers.

PUPITRE LEVANT, n.m. - Panneau incliné qui, pivotant autour de l'axe horizontal qui constitue son sommet, se soulève pour découvrir une caisse.

PUPITRE, DOSSIER, etc. INCLINABLE, n.m. - Panneau, dossier, etc. qui, pivotant autour de l'axe que constitue sa base ou son sommet, peut être fixé dans différentes positions inclinées.

Les garnitures sont les parties du meuble qui ont nécessité l'intervention d'un corps de métier autre que celui de menuisiers ou ébénistes et de décorateurs (peintres, sculpteurs, doreurs, etc.). Ces parties textiles ou métalliques peuvent être fonctionnelles (coussin, poignée, etc.) comme elles peuvent être essentiellement décoratives (parement, chôte, frise, etc.).

A. Les garnitures textiles

1. Les garnitures de siège et de lits de repos

1.1. Parties garnies

GARNITURE DU FOND OU DU DOSSIER, n.f. - Ensemble des matériaux souples, fixes ou amovibles, occupant le fond ou le dossier du siège.

Plateau, n.m. - Partie supérieure de la garniture du fond ou grande surface de la garniture du dossier.

Retour, n.m. - Parties joignant le plateau au bois. Il est en plate-bande, lorsqu'il est nettement marqué.

MANCHETTE, n.f. - Ensemble des matériaux souples qui recouvrent un accotoir ou un accoudoir.

JOUE, n.f. Voir p.00. On distingue les joues extérieures et les joues intérieures.

OREILLE, n.f. Voir p.00. On distingue les oreilles extérieures et les oreilles intérieures.

1.2. Eléments

SANGLE, n.f. - Bande de matériau souple et résistant d'environ 5 à 10 cm de large, souvent en chanvre, exceptionnellement en lin, qui clouée au bois du siège et entrecroisée avec d'autres, sert de support à l'ensemble des autres éléments de garniture. Les sangles sont jointives, garnitures en plein ou non jointives, garniture à claire-voie.

Les sangles peuvent être de cuir, de feutre ou d'autres matériaux, elles constituent parfois toute la garniture à elles seules.

ELASTIQUE, n.m. - Ressort de fer, naturel, cuivré, étamé ou nikelé, de forme et de grandeur variable servant à amortir l'assise (mais aussi tout autre appui pour les sièges "confortables"). Les ressorts sont cousus aux sangles à leur partie inférieure et à la toile forte à leur partie supérieure.
Le ressort à boudin est en forme de cylindre ou à cônes opposés par le sommet. Dans les premiers ressorts à boudin (vers 1820-30) la dernière spire du ressort était fixée à la précédente par un fil de fer, par la suite elle est simplement tordue. Un élastique est quindé lorsqu'il est réduit à la hauteur désirée par des cordes jointes aux autres élastiques et fixées sur le bois.

TOILE FORTE, n.f. - Tissu serré, en chanvre, parfois en lin autrefois (toile douce), placé sur des sangles à claire-voie, sur des élástiques ou, pour un dossier, directement sur le bois et servant à porter le rembourrage.

LACETS, n.m. pl. - Points de ficelle non serrés, maintenus aux sangles ou à la toile forte et formant de larges brides alignées, dans lesquelles viennent s'accrocher les touffes de rembourrage.

REMBOURRAGE, n.m. (Bourre, embourre, rembourrure, emballage, remplissage) - Tout matériau souple et volumineux, tels que laine, crin animal ou végétal, plumes, duvet, servant à amortir l'assise ou l'appui et placé par touffes dans les lacets.

TOILE D'EMBOURRURE, n.f. - Tissu moins serré que la toile forte, en chanvre, placé sur un rembourrage et servant à l'emballer.

POINTS DE FOND, n.m. pl. - Points larges de ficelle effectués en lignes concentriques au centre de la garniture, joignant la toile d'embourrure à la toile forte ou aux sangles à travers le rembourrage et servant à maintenir ce dernier en place.

PIQURES, n.f.pl. - Points serrés de ficelle effectués en lignes entourant le bord du plateau et le retour de la garniture (voir ci-dessous), les points traversant en oblique d'une ligne de plateau à une ligne du rebord, ce qui permet d'effectuer par la dernière ligne double un bourrelet angulaire plus ou moins gros ou un angle net, garniture en lame de couteau, et donne une forme et une certaine rigidité au rembourrage.

TOILE D'ATTENTE, n.f. (Toile blanche, cretonne, calicot) - Tissu souvent en coton écru séparant le tissu d'embourrure de la couverture.
N.B. N'est pas d'usage ancien.

OUATE, n.f. - Matériau souple placé entre la toile d'attente et la couverture ou pour les dossiers, sous une toile extérieure.
N.B. N'est pas d'usage ancien ; est parfois remplacé par un complément de rembourrage.

COUVERTURE, n.f. (Housse de finition, recouvrement) - Tissu apparent, c'est-à-dire dernier tissu fixé au bois du siège ou au coussin. Le tissu est arrêté à vif, c'est-à-dire coupé net, ou rempliè, c'est-à-dire à bord retourné vers l'intérieur. L'extrémité est en relief sur le bois ou dans une feuillure.

CONTRE-TOILE, n.f. (Entoilage contredossier, revers) - Tissu placé au revers du dossier et des joues d'un siège. La contre-toile est en avant ou en arrière du bâti. Selon le cas, c'est une toile forte si la garniture s'y appuie ou une toile extérieure (soit à carreau, soit identique à la couverture, etc.) dans le cas contraire.

TOILE DE DESSOUS, n.f. (Jaconas, percaline) - Tissu léger, généralement en coton gris-bleu apprêté, placé sous les sangles d'un fond de siège. Il n'est employé que pour les sièges sanglés sous traverse (voir plus loin).

PLATE-FORME, n.f. - Sanglage recouvert de toile bisonne, avec ou sans ressort, déterminant une surface plane ou une cuvette bordée par un bourrelet et destinée à recevoir un coussin.

COUSSIN, n.m. (Carreau) - Sac amovible, contenant un rembourrage et éventuellement placé sur une plate-forme. Il est dit double-face lorsque la couverture est visible sur les deux faces.

Galette, n.f. (Feuillure) - Coussin plat, souvent placé sur un chassis canné ou paillé.

Sous-bande, n.f. - Tissu faisant le tour d'un coussin sur le revers.

APPUIE TETE, n.m. - Coussin adapté au sommet d'un dossier pour y poser la tête.

TOILE BISONNE, n.f. - Tissu, généralement en lin, qui couvre la plate forme d'un siège à coussin ou le dessous du coussin.

HOUSSE DE PROTECTION, n.f. - Tissu amovible ajusté à un meuble et servant à protéger la couverture. (Dite autrefois banquier, pour un banc).

TETIERE, n.f. - (mouchoir) Tissu posé au sommet d'un dossier pour protéger la garniture à l'endroit où repose la tête.

1.3. Types de garnitures

GARNITURE A CHASSIS, n.f. - Garniture fixée sur un chassis spécifique et non directement sur la ceinture ou le dossier d'un siège. La garniture à chassis est fixe lorsque le chassis est fixé sur la ceinture du siège ou du dossier et amovible lorsqu'il s'encastre dans la ceinture ou le dossier et repose sur une feuillure. Pour le dossier le chassis est alors généralement maintenu à l'arrière par des taquets. La garniture à chassis s'oppose à la garniture directe.

GARNITURE A COUSSIN (MOBILE),n.f. (Garniture à cuvette et coussin) - Garniture constituée d'un coussin posé sur une plate-forme en cuvette.
N.B. Ne pas utiliser ce terme pour un siège comportant un coussin ajouté à une garniture fixe.

GARNITURE A FAUX-COUSSIN, n.f. - Garniture directe donnant l'illusion d'une garniture à coussin.

GARNITURE A BOIS APPARENT, n.f. - Garniture où les montants et traverses restent visibles.

GARNITURE A FOND ET/OU A DOSSIER, RECOUVERT, n.f. - Garniture recouvrant totalement le bois du fond et/ou du dossier du siège.

GARNITURE A BOIS RECOUVERT, n.f. - Garniture recouvrant totalement le bois de siège, à l'exception, parfois, des pieds.
N.B. Apparaît vers 1830.

GARNITURE SANGLEE SUR TRAVERSES, n.f. (Garniture à l'ancienne) - Garniture dans laquelle les sangles sont fixées sur la ceinture du siège (donc les traverses sont en grande partie visibles sous le siège).
N.B. C'est le cas de toutes les garnitures avant l'apprition du ressort. Une garniture élastique peut cependant ...

être aussi sanglée sur traverses.

GARNITURE SANGLEE SOUS TRAVERSES, n.f. - Garniture dans laquelle les sangles sont fixées sous la ceinture du siège. N.B. Apparaît avec l'invention du ressort.

GARNITURE A PELOTE, n.f. - Garniture avec ou sans ressorts, pelote simple ou pelote à ressorts, mais dont le rembourrage n'est pas piqué. Le pourtour est donc relativement souple.
Voir garniture plate et garniture goutte de suif, p.60.

GARNITURE A EPAISSEUR, n.f. - Garniture avec ou sans ressorts dont le rembourrage est piqué (voir piqûre). Le pourtour est donc relativement rigide et le retour peut éventuellement former une plate-bande.

Garniture à bourrelet, n.f. - Garniture à épaisseur dont le retour est arrondi. Le bourrelet (non visible lorsque le siège est couvert) est plus ou moins épais selon les époques. Il peut y avoir une plate-bande

Garniture à lame de couteau, n.f. (Garniture piquée carré) - Garniture à épaisseur dont le retour est en angle et délimite une plate-bande. Elle s'oppose à la garniture à bourrelet.

Garniture à tableau, n.f. (Garniture à panneau) - Garniture à lame de couteau déterminant un plateau plus petit que l'encadrement. Les plates-bandes sont donc inclinées.
Garniture à l'aplomb, n.f. - Garniture à lame de couteau dont l'angle est droit.

GARNITURE FUYANTE, n.f. (Garniture en sifflet) - Garniture d'un dossier à épaisseur dont la partie inférieure est de moindre épaisseur.

GARNITURE A BOSSE, n.f. - Garniture d'un dossier à épaisseur dont une partie est renflée.

GARNITURE ELASTIQUE, n.f. (Garniture à ressorts) - Garniture à pelote ou à épaisseur comportant des élastiques.
N.B. Elle se développe à partir de 1820-30 environ (mais elle aurait été précédée des garnitures "à lames")

Garniture élastique suspendue, n.f. - Garniture dont le plateau est plat grâce à des joncs qui lient les ressorts sur le pourtour du siège.

GARNITURE CAPITONNEE (1), n.f. - Garniture à pelote ou à épaisseur (éventuellement élastique) comportant des points en creux et des parties bombées dessinant des motifs, généralement losangés. Elle est à bouffettes, lorsque les points sont marqués par une petite touffe de matériau textile, et à boutons, lorsqu'ils sont marqués par un bouton recouvert.

GARNITURE TENDUE, n.f. - Garniture non capitonnée, c'est-à-dire à surface unie. Elle est à boutons lorsqu'elle comporte des boutons. Ces boutons sont en moindre renforcement que dans la garniture capitonnée

1.4. Qualificatifs de certaines garnitures

GARNITURE PLATE, n.f. (Garniture maigre) - Garniture dont le plateau est relativement plat et l'embourrage peu épais.

GARNITURE HAUTE, n.f. - Garniture dépassant fortement le dessus de la ceinture. Elle s'oppose à la garniture normale (qui fait 7 à 8 cm au dessus des parties visibles des traverses).

GARNITURE BOMBEE, n.f. (Garniture grasse) - Garniture dont le plateau est bombé.

Garniture à goutte de suif, n.f. - Garniture à pelote, à rebord bombé.

---

(1) Le capiton était autrefois un rembourrage de soie.

1.5. Eléments de finition

On distingue deux types de finition, utilisés parfois conjointement, qui sont le cloutage et la passementerie. Les termes les plus fréquents sont les suivants :

Cloutage

CLOU PERLE, n.m. - Clou à tête ronde et bombée en demi-sphère.

CLOU LENTILLE, n.m. - Clou à tête ronde et bombée en calotte.

CLOU CONIQUE, n.m. - Clou à tête en cône.

CLOU ASSIETTE, n.m. Clou à tête en portion de cône.

CLOU A FACETTES, n.m. - Clou à plusieurs pans. Il peut être en pyramide, c'est-à-dire à 4 facettes (et une pointe) ou en pointe de diamant, le nombre de facettes étant encore limité, ou à facettes multiples, régulières ou non et dites martelées dans ce dernier cas.

CLOU ROSACE, n.f. (Clou marguerite, etc.) - Clou à tête bombée présentant des nervures rayonnantes.

Les clous sont dits jointifs lorsqu'ils sont posés côte à côte.

Passementerie (syn. Agrément)

GALON, n.m. - Ruban épais ornemental, servant à cacher l'extrémité d'un tissu ou à souligner une forme.

Biais, n.m. - Galon dont la texture ou un fil en relief est en biais. Lorsque deux fils en relief se recoupent le biais est dit croisé.

Crête, n.f. - Galon dont un bord présente de petits festons raides.

Lézarde, n.f. - Galon dont les deux bords présentent des petits festons raides.

Gizèle, n.f. - Galon à festons souples constitués de fils minces.

PASSEPOIL, n.m. - Fin bourrelet de tissu rembourré cousu sur les arêtes d'une couverture de garniture.

CABLE, n.m. - Gros cordon servant, entre autres, à décorer une couverture de garniture, généralement aux arêtes.

GANSE, n.f. - Petit cordon servant, entre autres, à décorer une couverture de garniture, généralement aux arêtes.

FRANGE, n.f. - Ruban dont un bord présente des fils tombants, non coupés, regroupés et tordus par une forte torsion.

EFFILE, n.m. - Ruban dont un bord présente des fils tombants, simples et coupés.

CARTISANE, n.f. - Bande de papier fort recouverte transversalement de fils. Par extension, rondelle de passementerie (d'où peut s'échapper un gland).

VOLANT, n.m. - Bande de tissu dont un extrémité n'est pas fixée

2. Les garnitures de lit

2.1. LITERIE, n.f. - Ensemble de garnitures mobiles constitué du sommier, du matelas, du traversin, des oreillers et des couvertures.

SOMMIER, n.m. - Cadre plat ou d'une certaine hauteur, comportant ou non des ressorts et servant à porter le matelas. Il est porté, soit par les écharpes ou équerres d'un bois de lit ou directement par des pieds. (Voir aussi barres d'enfonçure).

MATELAS, n.m. (Couette) - Grand coussin de lit qui sert à recevoir le poids du corps.

TRAVERSIN, n.m. (Rondin) - Coussin long et cylindrique placé contre le chevet ou un dossier de lit.

Faux-traversin, n.m. - Traversin non apparent, placé sous un dessus de lit.

PUPITRE, n.m. - Coussin long de section triangulaire, placé contre le chevet, sous le matelas.

OREILLER, n.m. - Coussin de lit de dimensions limitées, servant à recevoir la tête.

COUVERTURE, n.f. (Mante, Mantelet) - Tissu épais servant à tenir chaud.

EDREDON, n.m. - Grand coussin garni de duvet servant à tenir chaud.

COUVRE-PIEDS, n.m. - Voir ci-dessous.

2.2. LINGE, n.m. - Garnitures textiles comprenant essentiellement la taie et les draps.

TAIE, n.f. (Souille) - Enveloppe amovible de l'oreiller.

DRAP, n.m. - Tissu interchangeable, posé sur le matelas et sous les couvertures, en contact avec le corps.

SOUILLE DE MATELAS, n.f. - Enveloppe mobile du matelas.

2.3. DRAPERIES, n.f.pl. - Garnitures textiles couvrant le lit ou entourant le dais.

COUVRE-PIEDS, n.m. (Courte-pointe, contre-pointe, couvre-lit) - Couverture formée de deux tissus enserrant une couche mince de rembourrage, maintenue par des piqûres. La courte-pointe peut couvrir totalement la literie (et servir alors de dessus de lit) ou être plus réduite.

DESSUS DE LIT, n.m. (Courte-pointe, tapis de lit) - Tissu recouvrant totalement la literie, servant de housse. Il est ajusté ou non.

PAREMENT, n.m. (Soubassement de la courte-pointe) - Tissu couvrant la base du bois de lit et assorti au dessus de lit.

FOURREAU, n.m. - Enveloppe allongée entourant les piliers d'un lit.

CANTONNIERE, n.f. - Bande de tissu en une ou deux parties, cachant les supports d'un dais de lit.

BONNES GRACES, n.f.pl. (Contenances). - Enveloppes placées aux angles des lits pour entourer les rideaux lorsqu'ils sont ressérés.

RIDEAU, n.m. (Courtine) - Panneau de tissu suspendu qui enclôt un lit.

EMBRASE, n.f. - Cordon ou bande de tissu servant à retenir latéralement les rideaux resserés.

DOSSERET, n.m. (Dociel, dossier, queue, fond, chevecíel) - Tissu qui descend du dais et garnit le mur contre lequel s'appuie le chevet ou le dossier du lit.

PENTE, n.f. (Gouttière, lambrequin, bandeau) - Toute bande de tissu horizontale entourant le dais et qui sert éventuellement à cacher le départ des rideaux.

Grande pente - Pente occupant le grand côté d'un dais.

Petite pente - Pente occupant le petit côté d'un dais.

Pente intérieure - Lorsque les pentes sont doubles, pente couvrant la partie intérieure du dais.

Pente extérieure - Lorsque les pentes sont doubles, pente couvrant la partie extérieure du dais.

CIEL, n.m. - Tissu couvrant la partie horizontale du dais.

PLUMET, n.m. - Amortissement en forme de panache porté par un angle du dais ou la partie centrale.

3. Les garnitures de table

TAPIS DE TABLE, n.m. (Surtout) - Tissu d'une certaine tenue servant à couvrir le dessus ou la totalité d'une table et qui lui est parfois ajustée.

NAPPE, n.f. - Tissu qui sert à couvrir une table pour les repas.

SERVIETTE, n.f. - Tissu de moindres dimensions, à usage personnel, servant à table.

NAPPERON, n.m. - Tissu de petites dimensions, protégeant une table ou un élément de la table.

4. Les garnitures des meubles de rangement

DOUBLURE, n.f. (Contre-endroit) - Tissu ou autre matière souple (papier, etc...) posé contre les parois intérieures d'un meuble.
Un meuble comportant une doublure est dit gainé.

5. Les garnitures des meubles de protection

FEUILLE (de paravent ou d'écran), n.f. - Par extension, panneau textile (ou autre) garnissant une feuille. Elle peut être de parement ou de contre-parement lorsqu'une face est plus importante que l'autre.

GARNITURE A BOIS RECOUVERT, n.f. - Garniture recouvrant totalement le paravent, souvent à l'exception des pieds.

B. Les garnitures de rotin et de paille

1. Technique du cannage (1)

CANNAGE DOUBLE, n.m. - Garniture effectuée sur la face et le revers d'un élément (ex. dossier).

CANNAGE TRAVERSE, n.m. - Cannage où les brins sont continus et traversent des trous faits dans le chassis pour revenir sur la face. Les trous vont généralement de la face au revers mais exceptionnellement de la face à un côté (1). Sur le revers du chassis, les brins sont en relief ou ils sont dans une ligne en creux ou gouge. Une gouge est peu profonde ou elle est plus importante et bouchée par une baguette. les trous du chassis sont disposés en ligne ou en quinconce plus ou moins régulier. Le quinconce apparaît uniquement sur le revers (les trous sont alors en oblique) ou sur la face et le revers.
N.B. Le cannage traversé est le plus ancien.

---

(1) Pour l'étude des fonds de sièges il faut savoir que le cannage peut être effectué sur chassis ou directement sur la ceinture dans ce cas la ceinture est parfois épaisse ce qui explique les cas de trous allant de la face à une face voisine et non au revers.

CANNAGE CHEVILLE, n.m. - Cannage où les cannes coupées pour chaque parcours sont bloquées par des chevilles dans des demi-trous exécutés sur la face du chassis.

CANNAGE CLOUE, n.m. - Cannage où les cannes coupées pour chaque parcours sont clouées sur le chassis.

CANNAGE A BORD ELEGI, n.m. - Cannage où la partie du chassis située sous la canne est oblique.

N.B. Il est le plus ancien.

CANNAGE A FEUILLURE, n.m. - Cannage où les trous de la face sont situés dans une feuillure. Le cannage est alors souvent bordé par un recouvrement ou canne qui fait le tour du chassis pour recouvrir les extrémités des cannes et rattraper la différence de niveau. Le recouvrement a pu être fait en restauration sur un cannage à bord élégi.

CANNAGE A JOUR, n.m. - Cannage où les cannes sont espacées. C'est le cas de tous les cannages traversés ou chevillés et de quelques cannages cloués (lorsqu'ils sont mécaniques). L'écartement est la distance séparant les trous ou demi-trous du chassis dans lesquels pénétrent les cannes. (N.B. Cet écartement varie de 7 à 14 cm environ ; les cannages anciens semblent, soit très serrés, soit très écartés). La largeur de la canne employée est liée à l'écartement.

CANNAGE A CARREAU, n.m. - Cannage à jour du type le plus fréquent qui est constitué de quatre séries de fils : l'ourdissage qui est formé de cannes horizontales, le montage qui est formé de cannes verticales entrelacées aux premières, la garniture qui est formée de cannes obliques entrelacées avec les précédentes. Généralement, l'ourdissage comporte deux brins par trou, ainsi que le montage, la garniture n'en comporte qu'un dans chaque sens.

CANNAGE EN PLEIN, n.m. - (Cannage de jardin). Cannage où les cannes (ou éclisses) sont serrées les unes contre les autres. Les cannages traversés ou chevillés ne sont jamais en plein.

CANNAGE A ARMURE TOILE, n.m. - Cannage en plein, à fils perpendiculaires, où les fils passent régulièrement au-dessus, puis au-dessous les uns des autres.

CANNAGE A ARMURE CROISEE, n.m. - Cannage en plein, à fils perpendiculaires, dont les fils d'une série passent régulièrement, 2 au-dessus, 2 au-dessous des fils de l'autre série, avec un décalage à chaque rang.

CANNAGE A ARMURE SERGEE, n.m. - Cannage en plein, à fils perpendiculaires, dont les fils d'une série passent régulièrement, 2 au-dessus, 1 au-dessous des fils de l'autre série avec un décalage à chaque rang.

CANNAGE COMPLEXE, n.m. - Cannage présentant toute autre armure que toile croisée ou sergée

CANNAGE DROIT, n.m. - Cannage à fils verticaux et horizontaux par rapport à l'axe du meuble.

CANNAGE OBLIQUE, n.m. - Cannage à fils obliques par rapport à l'axe de la partie étudiée.

2. Technique du paillage

PAILLAGE SIMPLE, n.m. - Paillage dessinant un grand motif en X.

PAILLAGE EN COUSSIN, n.m. Paillage dessinant un motif en

C. Les garnitures de peau

1. Type de garniture de peau

CUIR APPLIQUE SUR BOIS, n.m. - Cuir collé sur bois et en cachant totalement ou partiellement la surface. L'application, dans ce dernier cas, peut être en feuillure, c'est à dire placée dans un léger renfoncement du bois.

CUIR EN COUVERTURE DE REMBOURRAGE, n.m. - Voir couverture p. Il peut être à capitons.

CUIR TENDU, n.m. - Cuir tendu entre des pièces d'un bâti, de façon à servir de support souple. Il est fixé par couture ou par clous. Les extrémités du cuir sont coupées nettes ou bordées de cuir, ou rempl.ées

2. Type de décor de la peau

Voir p.

D. Les garnitures de papier.

E. Les garnitures métalliques et les garnitures assimilées.

(Rappel du Livret Ferronnerie : Choix concernant uniquement les garnitures du mobilier).

1. Les organes de rotation

Ils permettent l'assemblage d'un chassis mobile avec un bâti. Nous n'indiquons ici que les principaux organes avec leurs principales variantes.

1.1. Les éléments

PIVOT, n.m. - Organe de rotation constitué de deux branches de métal posées à plat, l'une sur la rive du bâti, l'autre sur la rive du chassis et tournant l'une sur l'autre par l'intermédiaire d'une tige perpendiculaire que comporte l'une et qui pénètre dans la cavité que comporte l'autre. Les pivots sont utilisés par paires, chacun étant placé à l'une des extrémités de l'axe de rotation. Le chassis peut être démonté. Les pivots ne sont pratiquement pas visibles sur la face du meuble.

Pivot simple - Pivot dont les plaques sont droites. Il n'est pas visible sur la face du meuble. Le chassis est obligatoirement à fleur ou en retrait de cette face.

Pivot coudé (pivot d'angle) - Pivot dont les plaques forment un angle (45°, 90°...), ce qui permet d'obtenir une ouverture plus grande que le pivot simple. Il est utilisé pour les portes "ferrées sur l'angle" et pour certaines armoires comportant des tiroirs intérieurs, mais la partie coudée est visible sur la face du meuble.

Pivot à arrêt - Pivot dont la plaque avec trou comporte une butée qui arrête à un certain point la rotation du chassis. Il est utilisé surtout pour les abattants.

CHARNIERE, n.f. - Organe de rotation constitué de deux plaques de métal, les ailes, posées l'une en face de l'autre sur les côtés de l'axe de rotation, sur la rive ou le plat, l'une du bâti, l'autre du chassis et réunies par leur bord qui comporte des dents, les chaînons, enroulés alternativement sur une même tige, la broche (fixée à l'un des ensembles) et formant le noeud. Le chassis ne peut être enlevé.

Charnière simple - Charnière dont les ailes sont plates.

Charnière coudée - Charnière dont au moins une aile fait un angle.

Charnière contre-coudée - Charnière dont au moins une aile fait deux angles.

Charnière de piano - Charnière d'une longueur exceptionnelle.

Charnière de paravent - Charnière qui comporte deux noeuds et quatre ailes, ce qui permet aux éléments assemblés d'occuper tous les angles relatifs possibles.

Charnière à arrêt (charnière à coq) - Charnière comportant une butée qui arrête à un certain point la rotation du chassis.

Charnière à hélice - Charnière dont les bords des chainons sont obliques, ce qui permet de soulever légèrement l'élément/ /assemblé.

CHARNIERE A BOUTON, n.f. - Organe semblable à la charnière, mais dont la broche, non fixée, retenue au chaînon supérieur par un ornement renflé, peut être enlevée. Le chassis peut être démonté du bâti.

FICHE ORDINAIRE, n.f. (Fiche à vase) - Organe de rotation constituée de deux plaques de métal, les ailes posées l'une sur le chassis, l'autre sur le bâti, en dessus l'une de l'autre sur les côtés de l'axe dd rotation, et qui comportent chacune un bord renflé dont l'un est surmonté par une tige, la broche et l'autre «creusé» par une cavité, la boite, la broche pénétrant dans la boite pour former le noeud. Les demi-noeuds sont égaux ou inégaux. Les extrémités d'une fiche sont le plus souvent ornées d'éléments décoratifs rapportés (voir illustrations). Le chassis à fiche peut être démonté du bâti.

Fiche simple - Fiche dont les ailes sont plates.

Fiche coudée - Fiche dont une aile au moins fait un angle.

Fiche à hélice - Fiche dont chaque demi-noeud est coupé obliquement ou dont la broche est en vis ce qui permet au chassis de se refermer tout seul.

Fiche en queue de rat - Fiche dont une aile, remplacée par une petite branche incurvée, terminée en forme de feuille, est en applique sur la face du bâti.

FICHE A CHAPELET, n.f. - Organe de rotation constitué de plusieurs petites plaques, les ailes, dont une sur deux est fixée au chassis et une sur deux au bâti les unes au dessus des autres de part et d'autre de l'axe de rotation et dont le bord renflé et percé, la boite, est traversé par une tige, la broche, les reliant les unes aux autres et formant le noeud.

FICHE A LACETS, n.f. - Organe de rotation constitué d'une longue tige pleine constituant un axe de rotation, fixée au bâti par plusieurs petites plaques, ou ailes, et enserrée dans des anneaux (pénétrant dans une rainure circulaire de la tige) qui sont prolongés par une pointe permettant de les fixer au chassis. Les extrémités de la tige reçoivent le plus souvent des éléments décoratifs.

PAUMELLE, n.f. -(Pommelle, Paumelle double) - Sorte de fiche ordinaire, mais dont le demi-noeud, plus ramassé, est plus petit que l'aile qui le porte est légèrement détaché de celle-ci par une branche ou collet, plus ou moins longue ce qui permet de l'utiliser pour des battants galbés en plan. Le chassis peut être démonté. Les extrémités du noeud peuvent avoir diverses formes (voir illustrations).

Paumelle à gond (paumelle simple) - Paumelle dont l'aile, placée sur le bâti, est remplacée par une pointe ou une branche, le demi-noeud correspondant qui porte la broche étant appelé gond.

Paumelle simple - Paumelle dont les ailes sont plates.

Paumelle coudée - Paumelle dont une aile au moins fait un angle.

Paumelle contre-coudée - Paumelle dont une aile au moins fait deux angles.

COMPAS, n.m. - Organe d'arrêt de mouvement.

Compas ordinaire - Compas servant aussi d'organe de rotation et constitué de deux branches dont l'une, fixée à un bâti et l'autre à un chassis sont reliées de façon mobile à leur extrémité sur l'axe de rotation, ces extrémités comportant un ressaut qui bloque le mouvement quand la rotation du chassis a effectué un certain angle par rapport au bâti.

Compas à coulisse - Compas constitué d'une branche rainée droite ou en quart de cercle fixée par une extrémité sur un chassis (généralement un abattant) et traversée par une vis qui, fixée sur le bâti et coulissant jusqu' à l'extrémité de la rainure, bloque le mouvement dans une position donnée.

Compas à crochet - Compas constitué d'une branche droite ou courbe fixée par une extrémité sur un chassis et comportant à l'autre extrémité un crochet qui se bloque sur un taquet fixé au bâti, le chassis ayant atteint une position donnée.

1.2. L'assemblage des éléments

Les organes de rotation peuvent être assemblés au bois de différentes façons par les ailes qui peuvent être placées de la façon suivante :

EN APPLIQUE, c'est-à-dire, fixées sur la surface du bois, en relief par rapport à celui-ci.

EN ENTAILLE, c'est à dire, fixées dans une entaille exécutée dans le bois ; l'aile est de niveau avec celui-ci ; une seule de ses faces est visible.

LARDEES (mortaisées), c'est à dire fixées à l'intérieur du bois dans une mortaise ; l'aile n'est plus visible.

- Un noeud est toujours visible sur la face du meuble. Il peut cependant être totalement en relief ou pénétrant en partie dans une entaille creusée dans les montants. Les pivots seuls ne sont pas toujours visibles sur la face du meuble.

2. Les organes de préhension

ELEMENT DE PRISE, n.m. (Portant) - Elément qui permet de déplacer un meuble ou une partie amovible du meuble.

ELEMENT DE TIRAGE, n.m. Elément qui permet de déplacer une partie mobile du meuble.
N.B. Ne pas confondre avec un verrou à bouton.

2.1. Les Eléments

BOUTON, n.m. - Elément de tirage de forme ramassée, de section et de surface variées.
N.B. Ne pas confondre avec un verrou à bouton.

PENDELOQUE, n.m. - Elément de tirage vertical, de forme étroite et allongée, mobile autour de son extrémité supérieure et renflé à la partie inférieure.

MAIN DE PRISE, n.f. - Elément de prise réservé dans le bois du meuble lui-même et pouvant être traversé par la main ou les doigts

POIGNEE, n.f. - Elément de prise ou de tirage indépendant pouvant être traversé ou pénétré par la main ou par les doigts.
Une poignée peut être :

en coquille, élément plein en forme de coquille, vertical ou horizontal,
fermée, élément creux en anneau (circulaire) ou en boucle (elliptique) toujours mobile,
ouverte, élément creux vertical ou horizontal en U avec extrémités à retours extérieures ou intérieurs, fixe ou mobile (tombante), à angles droits ou adoucis, à renflement médian, à renflements opposés avec ou sans boule, etc.

BEQUILLE, n.f. - Elément de tirage en forme de L, mobile autour de l'une de ses extrémités.

2.2. Les éléments annexes

PLATINE, n.f. - Plaque sur laquelle est fixé (ou qui est traversée par) un bouton, une pendeloque, une poignée ou un béquille. Elle peut être constituée par une entrée ou une fausse entrée de serrure.

DEMI-PLATINE, n.f. - Plaque sur laquelle n'est fixée que l'une des extrémités d'une poignée.

2.3. Les Moyens de fixation

L'extrémité d'un bouton, d'un pendeloque ou d'une poignée peut être rivée sur la platine, vissée (à travers la platine) et retenue par un bouton de l'autre côté, à pointe pénétrant dans le bois, à patte simple ou double, à lacet (boucle enserrant la tige et vissée dans le bois), à sabot (coiffe entourant l'extrémité et vissée dans le bois).

3. Les organes de fermeture et leurs annexes

CROCHET, n.m. - Organe de fermeture, constitué par une tige dont une extrémité est fixée à un chassis et l'autre est recourbée pour saisir un anneau fixé à un bâti. La tige est fixe ou mobile.

LOQUET, n.m. - Organe de fermeture, constitué par une branche mobile, la clenche, pivotant autour d'un point d'un chassis, la course étant cependant limitée par un crampon, le garde de maintien, et qui abaissée à l'horizontale bute sur un crochet, le mentonnet placé sur un bâti.

Loqueteau, n.m. - Petit loquet.

Loquet ordinaire - Loquet dont la clenche est articulée par une extrémité et soulevée directement par l'autre à l'aide d'un bouton, pour ouvrir.

Loquet à queue - Loquet dont la clenche articulée par son milieu est abaissée par une extrémité afin qu'elle se soulève à l'autre pour ouvrir.

Loquet à bascule - Loquet dont la clenche, articulée à une extrémité, est soulevée par une bascule placée en son milieu au dessous et actionnée par un bouton, un anneau, etc. pour ouvrir.

Loquet à poussier - Loquet dont le mentonnet est placé de l'autre côté de la paroi ; la clenche est donc perpendiculaire aux chassis et bâti et est actionnée par son extrémité aplatie, le poussier.

Loquet à clef - Loquet actionné par l'intermédiaire d'une clef (voir Livret Ferronnerie).

Loquet à ressort - Loquet dont le retour de la clenche à l'horizontale est accompagné par un ressort.

FLEAU, n.m. - Genre de loquet sans garde de maintien.

Fléau à double condamnation - Fléau articulé par le milieu et dont les deux moitiés de clenche pénètrent dans un mentonnet de façon à fixer les deux parties ouvrantes sur lequel il est placé.

VERROU, n.m. - Organe de fermeture constitué par une branche de métal, le pêne qui, vertical ou horizontal, coulisse entre des crampons, les conduits, ou un manchon, le guide (cloison, boîte) fixés sur un chassis et pénètre dans un crampon ou un manchon, la gâche, fixée sur un bâti. La branche est de section plate ou circulaire.
La mise en mouvement du pêne est faite par un bouton, tournant ou non, une pendeloque, une poignée ou un moraillon à auberon/ou à oeil (voir serrure). Selon sa position sur le chassis on a un verrou haut, un verrou bas, etc.

Targette, n.f. - Petit verrou. Ce terme est donc plus fréquent pour le mobilier.

Verrou à ressort - Verrou comportant un ressort qui repousse le pêne en position de fermeture (dans la gâche).

Verrou à valet - Verrou dont la fermeture peut être bloquée par une branche pivotante qui pénètre dans une encoche du pêne.

Verrou à queue - Verrou dont le pêne se prolonge du côté opposé à la gâche, ce prolongement comportant la prise.

CREMONE, n.f. (Verrou à bascule) - Verrou permettant de fermer un chassis par deux points opposés et qui comporte donc deux pênes se mouvant en sens contraire, fixés sur une plaque tournante et maniés par un élément du genre bouton.
Elle se distingue de la serrure à bascule qui est maniée par une clef.

ESPAGNOLETTE, n.f. - Organe de fermeture permettant de fermer un chassis par deux points opposés et qui comporte deux branches de métal, les tringles, placées bout à bout sur le chassis, maintenues par des crampons ou guides et recevant un mouvement de rotation sur elles-mêmes, ce qui permet à leur extrémité en forme de crochet de pénétrer dans un crampon ou gâche fixé sur le bâti, la mise en mouvement étant obtenue par un élément du type bouton, poignée, etc., fixé à l'autre extrémité de la tringle.

SERRURE, n.f. - Organe de fermeture constitué par un mécanisme plus ou moins complexe, placé dans une boite fixée sur le chassis, généralement au contre-parement, de laquelle sortent un ou des éléments mobiles, les pênes pénètrant dans une ou des autres boites, les gâches, fixées sur le bâti et mus par un élément indépendant, la clef.
La boite comporte en général une plaque de fond à l'opposé de l'entrée de la clef, le palâtre, quatre cloisons latérales dont une, la têtière, d'où le pêne, enfin d'un foncet, plaque fermant la boite et présentant un trou pour l'entrée de la clef. Selon sa position dans le bois, la serrure est en applique, en entaille ou lardée. La forme de la boite détermine les appellations en hache, en cul de chapeau, en bonnet phrygien, etc. (voir illustration).
Un pêne à demi-tour (pêne à ressort) est un pêne à bord en biseau, ce qui permet de fermer par simple poussée.
Un pêne dormant est un pêne qui ne se meut qu'avec une clef. Un pêne fourchu est un pêne dont l'extrémité est divisée.
Une seule serrure peut fermer plusieurs éléments mobiles (tiroirs, etc.).
Serrure à moraillon (serrure à auberonnière). Serrure où le chassis reçoit une plaque articulée, le moraillon, à laquelle est fixé sur le revers un anneau, ou auberon, qui pénètre dans un trou du foncet, lequel est lui-même fixé sur le bâti. L'auberon est maintenu en place par le pêne situé à l'intérieur (donc non visible).
Serrure à bascule (Serrure haut et bas) - Crémone actionnée par une serrure.

ENTREE DE SERRURE, n.f. - Plaque ou filet situé sur le chassis, côté permanent, entourant le trou, accueillage, servant à l'entrée de la clef dans la serrure et destiné à protéger le bois. Un filet peut être plat ou en jonc (de section demi-circulaire).

FAUSSE ENTREE DE SERRURE, n.f. - Plaque imitant une entrée de serrure.

CACHE ENTREE DE SERRURE, n.m. Plaque articulée permettant de cacher une entrée de serrure.

CLEF, n.f. - Pièce métallique constituée le plus souvent d'un anneau, d'une tige et d'un panneton, comportant des garnitures, et qui, introduite par le panneton dans une serrure, permet d'actionner le pêne. La tige pleine est dite bénarde, la tige creuse est dite forée. La forure est simple ou double (concentrique).
L'anneau peut être de section ronde ou rectangulaire et de forme ovale, circulaire, à renflements opposés, etc. (voir illustration).

MORAILLON A CADENAS, n.m. - Système de fermeture où la serrure est remplacée par un cadenas quipénètre dans l'anneau fixé au bâti, auberon, lequel a traversé la plaque articulée, moraillon, fixée au chassis.

4. Les éléments de maintien ou de protection et les éléments décoratifs

PENTURE, n.f. - Branche de métal qui sert à joindre les planches d'un panneau composé tout en l'ornant. La branche peut avoir diverses formes : droite, coudée, en équerre, en double équerre, en T, etc...

Penture à charnière - Penture dont l'extrémité forme organe de rotation.

APPLIQUE, n.f. - Tout élément métallique rapporté au meuble dans un but essentiellement décoratif. Il peut être en relief sur le bois, en raccord (entre deux niveaux), en table rentrante, etc... (mais non incrusté).

C'est un filet, lorsqu'il est mince et linéaire, une frise, lorsque l'élément est allongé et horizontal, une plaque, lorsqu'il est plus ramassé, une chûte, lorsqu'il est allongé et vertical, une cornière lorsqu'il est en angle. La cornière est dite espagnolette, lorsqu'elle représente un buste féminin.

Une applique chantournée peut suivre les motifs de marquetterie, les traverser ou être sur des réserves.

SABOT, n.m. - Elément métallique emboitant ou en applique sur l'extrémité inférieure d'un pied.

REBORD, n.m. - Voir "Bordures et Couronnements".

5. Eléments divers

On néglige l'analyse des éléments permettant de mouvoir un meuble tel que roulettes, ou dômes de silence (clous à grosse tête arrondie, posés sous les pieds de meubles), les mécanismes plus ou moins complexes permettant d'entrainer plusieurs mouvements par un geste (ex. tirage d'une tablette entrainant l'ouverture d'un cylindre...) ou de multiplier la force du mouvement au moyen de ressorts (ex. ouverture de tiroir par simple pression), les systèmes à secret, etc., ces systèmes étant soit très simples soit trop peu fréquents dans le mobilier répertorié. Cependant on note les particularités suivantes :

GALET, n.m. - Roulette ne roulant que dans un sens.

ROULETTE EN EQUERRE, n.f. - Roulette roulant dans tous les sens.

6. Eléments de fixation

Pour les clous, les pointes à placage, les vis, les pitons, les boulons et écrous, se reporter au "Livret Art du métal ". Il faut cependant mentionner ici un cas particulier de vis utilisée pour les lits démontables :

VIS DE RAPPEL, n.f. (Vis à la romaine, vis de lit) - Boulon de grande taille, placé longitudinalement en entaille dans le long sens d'un lit et traversant le court pan, le serrage du boulon pouvant être fait grâce aux trous que présente la tête.

IV - ELEMENTS DE L'HORLOGE

SOCLE, n.m. Partie inférieure.

GAINE, n.f. Caisse surmontant le socle et comportant le balancier et les poids, pouvant avoir un ou deux battants ou un battant brisé entrainant un côté, l'autre côté étant alors mobile. Le battant peut être vitré, éventuellement en lunette.

TETE, n.f. (boitier, lanterne). Caisse supérieure coiffant la gaine et comportant le cadran et le mécanisme, pouvant avoir un ou deux battants ou un battant brisé entrainant un côté et l'autre côté étant mobile.

CADRAN, n.m. Partie en métal, papier mâché ou autre matériau, présentant les douze chiffres des heures au moins et les trous de remontage.

AIGUILLE, n.f. Pointe en métal, isolée ou accompagnée d'une ou de deux autres pointes marquant l'heure sur le cadran.

BALANCIER, n.m. Longue plaque s'élargissant vers le bas et située dans la gaine.

SONNERIE, n.f. Système à un ou plusieurs timbres se déclanchant avec les heures, éventuellement les demi-heures et les quarts. Il peut être à répétition. La sonnerie peut être placée à divers endroits.

DEFINITION DU DOMAINE

DEFINITION DU MOBILIER

La définition la plus générale du mobilier est la définition juridique. Elle oppose le meuble à l'immeuble.

"Les meubles sont les biens qui comportent un déplacement possible d'un lieu à un autre, alors que les immeubles ont une situation fixe" (1).

Les meubles ainsi définis sont les meubles par nature. Les meubles par nature peuvent dans certaines conditions devenir des immeubles par destination :

"Ce sont (les immeubles par destination) des choses mobilières dont la loi fait fictivement des immeubles en raison du lieu qui les unit à un immeuble par nature et dont ils constituent l'accessoire"..." deviennent aussi immeubles par destination tous les effets mobiliers que le propriétaire a attaché au fond à perpétuelle demeure".

On indique plus loin que le scellement est le critère d'un certain nombre d'immeubles par destination.

Nous précisons donc ici que nous traiterons aussi bien des immeubles par destination que des meubles strictement définis.

(1) Alex Weill, Droit Civil, Préçis Dalloz, Paris 1968, Tome 1, p. 184 et suiv.

DEFINITION DU MEUBLE

La définition précédente ouvre un champ très vaste à l'investigation : éléments relevant de la vie civile, de la vie religieuse, de la vie domestique, de la vie artisanale et professionnelle.

La définition donnée par Monsieur G.H. RIVIERE est déjà plus restreinte.

"Le mobilier est l'ensemble des biens meubles dont disposent, selon leur situation respective, les occupants d'une maison répondant à leur mode de vie, à leurs besoins techniques et à leurs comportements sociaux, illustrant leur langage, leurs coutumes et leur conception du monde".

De la première définition deux orientations ont été retenues : les meubles concernant la vie domestique et ceux qui concernent la vie religieuse. Les autres étant moins fréquemment rencontrés ne feront l'objet que d'une évocation dans la mesure où ils ressemblent à un objet de la vie domestique. Ont été inclus dans la vie domestique les objets permettant la fabrication familiale (pétrin , etc.).

De la deuxième définition, nous avons exclu un nombre important de sujets de recherches, l'intérêt étant porté essentiellement sur les grands objets généralement en bois et utilitaires. Ce qui conduit aux exclusions suivantes :

1° Tout ce qui relève de l'art non utilitaire : peinture de chevalet, sculptures indépendantes, estampes , etc.

2° Tout ce qui fait partie du décor architectural souple : rideaux, tapis, etc.

3° Tout ce qui est du domaine de l'objet de taille réduite (la frontière est parfois conventionnelle) : instruments et accessoires de la table, de la cuisine, de la toilette, de la lessive, du jeu, du sport, médicaux, etc.

4° Tout ce qui est du domaine de l'instrument ou de l'outil d'usage même domestique (aratoire, musical, de mesure, de chauffage, d'éclairage, etc.), à l'exception de ceux qui sont rencontrés fréquemment et peuvent faire partie d'un ensemble avec les autres grands meubles (ex. horloge). Mais ils ne peuvent faire l'objet d'une analyse scientifique.

5° Tout ce qui relève du transport (ex. chaise à porteur).

On arrive alors à définir quelques grandes catégories de meubles qui sont les suivantes :

Meubles civils

les meubles de repos,
les meubles de rangement,
les tables, les secrétaires, les pupitres,
les supports divers,
les meubles à cuvette,
les meubles de protection,
les meubles accessoires,
les meubles d'élévation,
les meubles de fabrication familiale,
les instruments de mesure,
les meubles combinés,
les meubles à transformation.

Meubles liturgiques

Voir le livret particulier

TYPOLOGIE DES MEUBLES

Principes

Cette typologie concerne exclusivement les meubles français ou faits à l'imitation des meubles français.

Destinée à servir de base de regroupement d'un certain nombre d'objets comparables étudiés par l'Inventaire Général, différentes options la concernant ont dû être prises, qui ont consisté :

1° à choisir parmi les termes synonymes ou voisins, le terme le plus fréquemment utilisé actuellement par les historiens du meuble, ou celui dont le sens est le plus général du point de vue typologique, et à généraliser son emploi dans le temps, quitte à ce que ce terme ne soit pas toujours historiquement conforme. En effet, l'emploi historiquement exact des mots non seulement prête à discussion (apparition, disparition, signification, remplacement, termes dont la signification n'est pas encore reconnue, termes dont la signification était variable à une même époque, etc.), mais encore se trouve non opérationnel dans l'optique citée. Donc, tout en ayant tenu compte des études historiques, celles-ci n'ont pas constitué la base systématique des définitions. Cependant, dans certains cas, l'usage étant très marqué, nous avons conservé à des termes leur signification stylistique et historique.

Les termes utilisés comme synonymes, à tort ou à raison, d'une façon générale ou à une époque donnée, ont été conservés entre parenthèses.

2° à créer des termes, lorsqu'une catégorie d'objets n'en possédait pas. Ces termes sont mis entre guillemets,

3° à réduire les polysémies, c'est à dire attribuer un seul sens à un terme, l'autre objet répondant au même terme recevant alors une autre désignation, la première étant seulement conservée comme synonyme,

4° à rejeter certaines appellations dont la définition est imprécise et dont les critères sont impossibles à évaluer sur un objet donné, ainsi que les définitions ne correspondant à aucun objet connu.

---

(1) Voir à ce sujet les articles de G. JANNEAU, dans la revue VIE ET LANGAGE, publiée chez Larousse.

5° à ne prendre en compte que les termes régionaux correspondant à une fonction originale du meuble. En effet, un dictionnaire pré-établi des appellations régionales risque d'entrainer l'enquêteur à négliger l'information sur le terrain qui seule doit permettre de cerner de façon très précise la limite d'emploi de ces termes.

Organisation

Le premier niveau de classement correspond à la fonction principale des meubles (repos, rangement, etc.). Sous ces grands niveaux apparait une notion de forme générale avant d'arriver aux notions de fonction particulière. Ce qui fait par exemple que les meubles à livres qui prennent des formes assez différentes apparaissent en différentes parties avec une terminologie composée (ex."bibliothèque en armoire" qui apparaît dans les armoires, et"étagère-bibliothèque"ainsi que"bibliothèque tournante" qui apparaissent dans les étagères). Ceci permet d'approcher des fonctions particulières,parfois peu reconnaissables, par un élément formel facilement repérable.

A l'intérieur de chaque niveau, le classement se poursuit par les désignations liées au matériau, les désignations liées à la fonction particulière et les désignations liées à la forme.

Enfin,les termes utilisables pour tous les éléments d'un même niveau sont toujours placés en tête.

I. TERMES GENERAUX

MEUBLE PLIANT, n.m. - Meuble se rabattant sur lui-même, de façon à occuper un minimum de place.

MEUBLE DEMONTABLE, n.m. - Meuble spécialement conçu pour être mis en éléments par des personnes étrangères à la profession.

MEUBLE DE VOYAGE, n.m. - (Meuble de camp, meuble de campagne, meuble de camping). Meuble pliable, démontable ou léger, en principe peu fragile, fait pour être transportable en voyage.
Lit de voyage (Brégantin)

MEUBLE MOBILE, n.m. - Meuble monté sur roulettes, ce qui permet de le déplacer.
N.B. Ne pas confondre un siège mobile avec un siège roulant, ce dernier permettant de déplacer la personne assise (voir fauteuil roulant).

MEUBLE MECANIQUE, n.m. Meuble dont certaines parties sont mobiles grâce à un mécanisme.

MEUBLE SUSPENDU, n.m. - Meuble accroché à un mur ou un plafond.

MEUBLE D'APPLIQUE, n.m. Pour les tables et bureaux, est un meuble adossé ; pour les meubles de rangement, les horloges et les meubles d'éclairage, est un meuble suspendu au mur. Le dos n'est en principe pas travaillé. Pour la table d'applique (console, table de trumeau, pied de table, table d'appui) les supports peuvent être insuffisants pour maintenir le meuble debout, on a alors la console. Quand la console ne porte pas sur le sol, on a la console suspendue.
Siège meublant, n.m. Siège lourd et restant adossé contre le mur. Ce terme ne peut être actuellement utilisé que pour les sièges dont le dossier chantourné de façon trop particulière devait s'adapter à une boiserie.

MEUBLE DE MILIEU, n.m. Meuble pouvant être mis à un endroit quelconque d'une pièce, mais non addssé. Les quatre côtés sont en général travaillés.

Meuble double-face. Meuble de milieu dont un large côté ne prévaut pas sur l'autre.

ENCOIGNURE, n.f. (écoinçon, coin). Meuble d'angle (siège, meuble de rangement, table). Il présente donc deux dos à angle droit.

MEUBLE VOLANT, n.m. (meuble courant). Chaise ou table légère et de petites dimensions, facilement transportable.

Chaise volante (charivari, chaise de fantaisie).
N.B. Ce terme n'est utilisé qu'à partir de 1830.

MEUBLE D'ENFANT, n.m. Meuble de petites dimensions destiné à un enfant.

II. LES MEUBLES DE REPOS

A. Désignations générales

1. Désignations liées à la structure

MEUBLE DE REPOS, n.m. Meuble servant à reposer une partie ou la totalité du corps et qui comporte par conséquent un plan horizontalgénéralement souple, situé souvent à une hauteur inférieure à l'appui.

SIEGE, n.m. Meuble de repos servant à s'asseoir. Les sièges se répartissent en différents types selon le nombre de personnes pouvant s'asseoir et les parties du corps soutenues.

LIT DE REPOS, n.m. (lit de jour). Meuble de repos servant à s'allonger totalement ou non pendant un temps limité. Certains lits de repos peuvent être utilisés comme sièges à plusieurs places.

LIT, n.m. Meuble de repos servant à s'allonger totalement pendant un temps prolongé. Les garnitures sont conçues pour être changées.

2. Appellations liées au matériau ou à la technique

SIEGE METALLIQUE, SIEGE EN OSIER, SIEGE EN BAMBOU, n.m. Siège dont le bâti au moins est en métal, en osier, en bambou.

SIEGE PAILLE, n.m. (siège bonne-femme). Siège à garniture de paille.

Siège à la capucine, n.m. Siège paillé à bois tourné.

SIEGE DE TOILE, n.m. Siège dont le mátériau est directement tendu sur le bâti sans l'intermédiaire d'un rembourrage.

SIEGE DE CUIR, n.m. Siège tendu de cuir ou à couverture de cuir.

SIEGE CONFORTABLE, n.m. Siège à bois totalement recouvert, rembourré, généralement capitonné et à passementeries.
N.B. Apparaît vers 1830.

SIEGE A LA GENOISE, n.m. (siège à la genevoise, siège à la façon de Pise, sedia dantesca) - Siège à lignes droites et dont le décor est constitué d'incrustations.
N.B. Il doit être de style Renaissance.

Ne sont pas conservés les termes liés à un agencement du matériau (ex. siège à chassis, siège à coussin mobile), ces termes apparaissant à "garnitures".

3. Désignations liées à la fonction particulière

TRONE, n.m. (faudesteuil, siège d'apparat). Siège souvent placé sur une estrade et surmonté d'un dais, destiné à une haute personnalité.
N.B. Lorsqu'il est isolé de son contexte, seules les informations historiques peuvent permettre de l'identifier.

SIEGE D'ENFANT, n.m. Voir "termes généraux". Il est bas ou monté sur de hauts pieds, ou fait pour être suspendu (caisse à enfant). Il peut comporter une table antérieure mobile ou amovible et un marchepied de repos. Le siège suspendu est fait pour protéger les enfants des animaux.
N.B. Existait déjà au XVIIe siècle.
Chevalet à enfant, n.m. - Caisse faite pour maintenir un enfant debout.
Chariot pour enfant, n.m. (trotte-bébé) - Meuble fixe comportant un appui fait pour encadrer l'enfant et qui coulisse sur un trajet limité, ou meuble sur roulette qui permet à l'enfant d'apprendre à marcher.

SIEGE PLIANT, n.m. Voir "termes généraux". Il est souvent en X (voir plus loin).

Tabouret pliant, n.m. (ployant, pliant)

Chaise pliante, n.f. (perroquet XVIIe et début XVIIIe s.).

Fauteuil pliant, n.m. (fauteuil brisé).

SIEGE BASCULE, n.m. (balancelle, inquiétudes). Siège dont les supports inférieurs sont reliés par des traverses courbes, ce qui permet de se balancer. Le dossier, les accotoirs et leurs supports peuvent ne former qu'une seule courbe avec les pieds.

Siège berceuse, n.m. Siège bascule confortable.
N.B. Apparait vers 1830.

STRAPONTIN, n.m. Siège muni d'un ressort qui le replie sur un élément fixe.

SIEGE DE TOILETTE, n.m. (siège à peigner, siège à coiffer, siège à barbayer, siège à attourner, siège à poudrer, siège de coiffeuse). Siège dont le dossier bas ou très bas comporte parfois une traverse supérieure échancrée. Il est souvent canné. Il peut être confondu avec certains sièges de bureau.

SIEGE DE JEU, SIEGE DE BILLARD, n.m. Siège élevé, parfois à marchepied, servant à observer un jeu qui peut être celui de billard.

SIEGE DE PIANO, n.m. Siège monté sur une vis, ce qui permet d'adapter la hauteur du fond au pianiste. Il ne peut être confondu avec le tabouret à blonder, moins soigné.

SIEGE DE CELEBRANT, n.m. Siège de choeur (tabouret, chaise, fauteuil, banc) servant aux célébrants du culte. Voir"mobilier liturgique".

SIEGE DE CHOEUR, n.m. Voir "mobilier liturgique".

SIEGE D'ETABLE, n.m. Siège bas servant dans les étables.

4. Appellations liées à la forme

SIEGE A LA REINE, n.m. Siège (chaise ou fauteuil) lourd dont le dossier (rectangulaire, carré, ovale ou violoné) est plat.
N.B. Il apparait vers 1730 et doit présenter pour mériter cette appellation les caractères du style Louis XV ou Louis XVI.

SIEGE A LA D'ARTOIS, n.m. Siège (chaise ou fauteuil) dont le fond est circulaire et le dossier ovale et plat.
N.B. Il apparait vers 1776 et doit présenter les caractères du st le Louis XVI.

SIEGE EN CABRIOLET, n.m. Siège (chaise ou fauteuil) relativement léger, au dossier concave.
N.B. Il apparait vers 1750 et peut présenter le style Louis XV, Louis XVI, etc.

SIEGE EN GONDOLE, n.m. Siège (chaise, fauteuil, canapé) dont le dossier concave vient s'amortir en pente jusqu'à la ceinture pour les chaises, et forme une courbe continue avec les joues pour les fauteuils. La traverse supérieure du dossier forme le plus souvent une rampe avec les montants du dossier pour les chaises,ce qui est toujours le cas pour les fauteuils
N.B. Ce terme n'est pas employé pour les fauteuils de bureau qui ont pourtant le dossier en continuité avec les joues à partir du milieu du XVIIIe s. Il est employé pour les sièges directoire et suivants. Il n'est pas employé pour les fauteuils à garniture de bois recouvert.

SIEGE EN X, n.m. Siège dont les pieds sont croisés deux à deux en X. Ils sont fixes ou pliants, ou modifiés de pliant en fixe.

Siège à tenailles, n.m. (Savonarole). Siège à série d'X juxtaposés supportant le fond.

SIEGE CURULE, n.m. Siège (tabouret, chaise) dont les pieds antérieurs et postérieurs forment deux à deux des demi-cercles dont les supports d'accotoirs sont constitués par le sommet des branches d'un demi-cercle adossé au premier.

Ne sont pas retenus ici les termes liés à une forme isolée ou à un élément de décor (ex. siège médaillon, siège à colonnettes, siège à chapeau, siège à gerbe, siège en pelle), ces termes devant apparaître à la partie analyse des formes, ni les termes correspondant à des types trop variés de meuble (ex. siège à l'antique, siège à la grecque, siège à l'étrusque), ni les termes dont peu d'exemples sont connus (ex. lit de travail : siège assez bas pour les accouchements).

B. Les sièges d'une place sans dossier

TABOURET, n.m. Siège d'une place, sans dossier ni accotoir, garni ou non, avec des supports constitués de pieds ou de panneaux plus ou moins hauts.

Tabouret de célébrant, n.m. Tabouret faisant partie d'un ensemble de trois sièges (dont l'un plus élevé), fait pour être placé dans le choeur d'une église et servant à un acolythe du célébrant principal du culte. Il est souvent garni.

Tabouret de chantre, n.m. Tabouret légèrement plus élevé que la moyenne, précédé parfois d'un marchepied.

Tabouret de bar, n.m. Tabouret à fond très élevé, servant à s'attabler à un bar.
N.B. Apparait fin XIXe siècle.

Tabouret indiscret, n.m. Tabouret dont le dessus amovible présente une glace sur le revers.

Tabouret de lessive, n.m. Tabouret bas servant à poser une cuve à lessive.

Tabouret à traire, n.m. (Siège d'étable). Tabouret comportant une place pour le seau.

Tabouret à blonder, n.m. Tabouret monté sur vis, servant à tailler la vigne.

POUF, n.m. Siège d'une place, sans dossier ni accotoirs, constitué, soit d'un grand coussin relativement rigide, soit d'un tabouret totalement recouvert (tabouret confortable).

"TABOURET A ACCOTOIRS", n.m. Siège d'une place sans dossier, mais avec accotoirs.

CHAUFFE-DOS, n.m. Siège d'une place avec accotoirs et un départ de dossier (dossier très bas) permettant de mettre le dos à la cheminée.

BOUT DE PIED, n.m. Voir chaise-longue.

Nous écartons les termes d'escabeau, d'escabelle, de selle, de placet, de respect,dont l'usage est ancien et dont la signification est encore souvent discutée.

C. Les sièges d'une place, avec dossier

CHAISE, n.f. Terme appliqué à tous les sièges d'une place à dossier et sans accotoirs, sans distinction de forme.

N.B. Ce terme date de la fin du XIVe siècle (et dérive du terme chaire). Il désigne alors ce que nous nommons aujourd'hui le fauteuil. Au début du XVIe siècle, il prend son sens actuel par la création de la chaise à femme, appelée chaise à vertu, jadin au milieu du XVIe siècle, et chaise à dos au XVIIe. Mais il n'acquiert sa valeur définitive que vers le milieu du XVIIe siècle.

1. Désignations liées à la fonction particulière

CHAUFFEUSE, n.f. (Dormeuse, remailloteuse, chaise de nourrice, coin de feu, fileuse). Chaise à fond bas et dossier élevé ou non, servant à être placée au coin du feu et utilisée éventuellement pour nourrir ou changer les nourrissons.

N.B. Existe déjà au XVIe siècle.

VOYEUSE, n.f. (Flamande, voyelle). Meuble en forme de chaise dont le"dossier" comporte un accoudoir ou une crosse garnie et qui sert à observer le jeu.

Voyeuse d'homme, n.f. Voyeuse dont le fond ,à hauteur normale, est violoné ou trapézoïdal et sur laquelle on s'assied à cheval face au dossier.

Voyeuse pour femme, n.f. Voyeuse à fond bas sur laquelle on s'agenouille.

Ponteuse, n.f. Voyeuse comportant sous l'accoudoir mobile une boite à cases qui sert à contenir les jetons permettant de parier sur les joueurs.

Fumeuse, n.f. Chaise ressemblant à la voyeuse, à dossier légèrement plus bas, sur laquelle on s'assied à cheval et dont la boite éventuelle sert à déposer le matériel de fumeur. La fumeuse peut comporter un deuxième dossier bas pour le dos.

N.B. Siège crée au milieu du XIXe siècle.

CHAISE POUR L'HABIT, n.f. Chaise dont le dossier est rattaché par la partie inférieure des pieds, de façon à laisser passer la queue de l'habit entre le dossier et le fond.
N.B. Siège créé vers 1840.

CHAISE DE MUSICIEN, n.f. (de harpiste, de quatuor, de clavecin, etc.). Chaise à fond parfois mobile, à dossier bas et comportant souvent un décor rappelant l'instrument de musique. Le siège peut être fixé à l'instrument (harpe).
N.B. N'est pas toujours identifiable.

CHAISE DE DENTELLIERE, n.f. Chaise à siège bas et dossier élevé servant aux dentellières.
N.B. Elle pourrait être confondue avec certaines chauffeuses.

Nous ne retenons pas les termes de chaise de théâtre et de chaise de chantre difficiles à définir.

2. <u>Appellations liées à la forme</u>

CHAISE "TYPE SGABELLO", n.m. Chaise constituée d'un panneau antérieur et d'un panneau postérieur obliques, supportant le fond, lequel porte un dossier plein.

CHAISE A LA DAUPHINE, n.f. Chaise pliante ou non, à pieds en X et à dossier bas.
N.B. Cette appellation ne concerne que les chaises créées au milieu du XVIIIe siècle.

Nous ne retenons pas les termes dont la définition est trop imprécise : chaise à l'anglaise (pelle à cul), chaise à l'antique, chaise à la vierge, chaise de raquette, chaise au dauphin, chaise de salle à manger.
Nous ne retenons pas non plus ici les termes, régionaux ou non, liés à un élément de structure ou de décor apparaissant au niveau de l'analyse (ex. chaise perspective, chaise à la mongolfière, chaise à la cathédrale, chaise à olives), pas plus que les

.../...

termes faisant apparaître le caractère particulier d'une région (ex. chaise comptoise, escabelle).

D. Les sièges d'une place à dossier et accotoirs

FAUTEUIL, n.m. Siège d'une place à dossier et accotoirs.

N.B. Ce terme(qui dérive du faudesteuil) apparaît pour la première fois à la fin du XVIe siècle. Cependant, diverses formes correspondant à la définition actuelle existaient auparavant sous les noms de faudesteuil, chaire ou chaise. Le faudesteuil, siège honorifique, avait en effet parfois, avec ses accotoirs, un dossier bas et le terme de chaise était employé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle pour désigner aussi bien la chaise que le fauteuil (sens actuel). Lorsque le terme de chaise à bras est utilisé (milieu du XVIe siècle), il permet alors de savoir qu'il s'agit du fauteuil.

1. Désignations liées à la fonction

FAUTEUIL ROULANT, n.m. (Fauteuil à porter, chaise roulante, roulette, fauteuil d'infirme, fauteuil de malade). Fauteuil comportant des roues et qui permet de transporter une personne assise dans le siège. C'est souvent un fauteuil de commodité.
Ne pas confondre avec un fauteuil monté sur roulettes.

PORTANTINE, n.f. Petite chaise à porteur d'appartement.

FAUTEUIL DE COMMODITE, n.m. (chaise de commodité, fauteuil de repos, fauteuil de malade, fauteuil d'infirme, fauteuil mécanique). Fauteuil rembourré qui comporte une crémaillère permettant de changer l'inclinaison du dossier avec parfois des joues et des oreilles, un pupitre et des porte-flambeaux.

N.B. Ce fauteuil est mentionné dans le troisième tiers du XVIIIe siècle. Il semble avoir été précédé d'une chaise à écrire (en réalité un fauteuil). A la fin du XVIIIé siècle, il peut devenir en outre un fauteuil percé.

FAUTEUIL D'OFFICIER, n.m. Fauteuil privé d'accotoirs mais comportant des supports d'accotoirs terminés en boule.

FAUTEUIL DE BUREAU, n.m. (fauteuil de Cabinet). Fauteuil en cuir ou canné, à dossier bas et en continuité avec les joues. Il peut avoir trois pieds, ou quatre pieds placés dans les axes ou non, ou cinq pieds. Il se distingue en général du fauteuil de toilette (voir termes généraux) par son dossier qui, bien que bas, est plus élevé.
N.B. Ce siège est créé sous Louis XV.

FAUTEUIL DE BRIDGE, n.m. Fauteuil reletivement léger, à fond et dossier carrés et accotoirs sans manchettes.
N.B. Ce siège est créé vers 1920.

FAUTEUIL DE CELEBRANT PRINCIPAL, n.m. Fauteuil faisant partie d'un ensemble de trois sièges, généralement plus élevé que les autres, fait pour être placé dans le choeur de l'église et servant au célébrant principal du culte. Voir le livret "Mobilier liturgique".

Sont exclus les termes de trémoussoir, car on n'en connait pas d'exemplaire, et de fauteuil bonaparte, la forme spécifique du dossier apparaissant à l'analyse.

2. Appellations liées à la forme

STALLE, n.f. Fauteuil en bois, à fond mobile qui, une fois soulevé, permet de s'appuyer en position debout pour assister à une cérémonie.
Voir les éléments au livret "Mobilier liturgique".
Fausse stalle, n.f. Siège imitant une stalle, mais à fond fixe.

CHAIRE, n.f. (Chaere, chaière, chayère). Fauteuil totalement en bois, non garni, comportant un dossier très élevé, parfois surmonté d'un dais. Il peut être monté sur un emmarchement et peut comporter un coffre d'entrejambe (voir "Chaire à coffre" à meubles combinés) et des joues.
N.B. Ce siège est caractéristique de la fin du Moyen Age et de la Renaissance.

CHAIRE A BRAS, n.f. Fauteuil en bois dont le fond est carré ou rectangulaire.
N.B. Terme utilisé pour les fauteuils du milieu du XVIe siècle à la fin du XVIe siècle.

CAQUETOIRE, n.f. Fauteuil en bois dont le fond est trapézoïdal et le dossier rectangulaire et étroit.
N.B. Apparaît à la fin du XVIe siècle et disparaît au début du XVIIe

FAUTEUIL EN CONFESSIONNAL, n.m. (Fauteuil à oreilles, fauteuil de veille, confessionnal). Fauteuil dont le dossier haut et plat comporte des oreilles fixes ou amovibles. Ces oreilles peuvent comporter un judas ou treillis intégré dans la partie centrale.
N.B. Ce terme apparaît au début du XVIIIe siècle, mais le siège existait dès le XVIIe.

BERGERE, n.f. (Fauteuil à joues, fauteuil à panneaux : utilisés au XVIIe siècle). Fauteuil dont le fond, généralement profond, canné, sanglé, à coussin mobile ou à garniture fixe, comportedes joues pleines et, éventuellement, des manchettes. Certaines bergères peuvent etre à crémaillère, c'est à dire à dossier mobile.
N.B. Le terme apparait vers 1723, mais le siège existait sous Louis XIV.

Bergère en gondole, n.f. Bergère dont le dossier est en gondole, mais il se distingue du fauteuil gondole par l'absence de rampe.

Bergère en confessionnal, n.f. (bergère à oreilles) Bergère comportant des oreilles. Elles peuvent être en continuité avec les joues.

Bergère voyeuse, n.f. Bergère comportant un accoudoir sur le dossier, ce qui permet à une personne debout derrière le joueur de s'appuyer pour observer.

MARQUISE, n.f. (Causeuse: XVIIIe s.). Fauteuil ou bergère large, mais pour moins de deux personnes.
N.B. Ce terme date de 1770, mais le siège était antérieur (appelé causeuse).

GUERITE, n.f. Siège dont le haut dossier concave et en continuité avec les joues forme niche à la partie supérieure.
N.B. Créé dès le XVIe siècle.

VOLTAIRE, n.m. Fauteuil profond de siège, dont le dossier élevé et convexe à la hauteur des reins est incliné en arrière. Il comporte souvent sous l'accotoir une crémaillère qui permet d'accentuer l'inclinaison du dossier.
N.B. Ce fauteuil est créé vers 1825-1830 (L. Philippe).

DOUILLETTE, n.f. Petit fauteuil bas dont le dossier en gondole se distingue des accotoirs par une chute verticale.
N.B. Ce fauteuil date de la deuxième moitié du XIXe siècle.

FAUTEUIL POMPADOUR, n.m. Fauteuil confortable assez bas qui comporte un dossier en gondole enroulé vers l'extérieur à la partie supérieure et plus élevé que les accotoirs.

CRAPAUD, n.m. Fauteuil confortable, de petites dimensions, au siège bas et peu profond, au dossier en gondole descendant en rampe pour former les accotoirs, ceux-ci étant enroulés vers l'extérieur.
N.B. Ce terme apparaît à la fin du XVIIIe siècle, mais la forme n'est pas antérieure à 1830.

FAUTEUIL BEBE, n.m. Fauteuil confortable, à siège bas, dont le dossier plat et carré est enroulé vers l'extérieur à la partie supérieure.
N.B. Ce fauteuil est créé vers le milieu du XIXe siècle.

FAUTEUIL MEDICIS, n.m. Fauteuil confortable au dossier plat et accotoirs droits.
N.B. Ce fauteuil date de la deuxième moitié du XIXe siècle.

FAUTEUIL COUSSIN, n.m. Fauteuil confortable dont les joues (ou accotoirs) sont constitués par un gros coussin cylindrique.

FAUTEUIL ROTSCHILD, n.m. Fauteuil confortable, assez bas, dont le dossier plat est surmonté d'un coussin cylindrique.

DAGOBERT, n.m. Fauteuil à pieds en X et dossier bas imitant les anciens faudosteuils.
N.B. Est créé à la fin du XIXe siècle.

Ne sont pas retenus les termes de fauteuil club, fauteuil américain, fauteuil anglais, fauteuil brongham, fauteuil seymour et ganache dont les définitions sont imprécises.

E. Les sièges à plusieurs places et les lits de repos

1. Désignations liées à la structure générale et aux garnitures

STALLES, n.f.pl. Siège divisé en plusieurs places, chacune à fond mobile, qui, une fois soulevé, comporte un appui au revers permettant de s'appuyer en position presque debout. Voir livret "Mobilier liturgique". Elles peuvent être de choeur ou non.

Fausses stalles, n.f.pl. Siège établi sur le type des stalles mais dont le fond reste fixe. C'est donc un banc.

"CHAIRE DOUBLE", n.f. Chaire à deux places du même type que la chaire (voir plus haut).

BANC, n.m. Siège à plusieurs places, non garni, pouvant comporter un dossier, des accotoirs et des éléments annexes (marche-pied, pupitre, dais, etc.).

BANQUETTE, n.f. Siège à plusieurs places, garni, comportant éventuellement un dossier ou des accotoirs.

CANAPE, n.m. Siège à plusieurs places, garni, comportant un dossier et des accotoirs.

N.B. Ce siège apparaît sous la forme ici définie à la fin du XVIIe siècle.

Demi-canapé, n.m. (tête à tête, causeuse: XIXe). Canapé à deux places.

N.B. Il apparaît à la fin du XVIIIe siècle.

CHAISE LONGUE, n.f. (siège demi-allongé). Lit de repos où l'on n'est que partiellement allongé. Il n'est donc en principe pas très long.

N.B. Apparaît à la fin du XVIIIe siècle.

Ne sont pas retenus les termes de forme, formette, bancelle, banquet, dont les définitions sont imprécises.

2. Désignations liées à la fonction ou à la situation particulière

BANC DE CHEMINEE, n.m. (banc de foyer, coin de feu, coin de cheminée). Banc à accotoir unique, servant à être placé au coin de la cheminée.

SIEGE D'EBRASURE, n.m. (banc de croisée). Banc ou banquette trapézoïdal, destiné à s'encaster dans l'ébrasure d'une fenêtre.

BANC TOURNE, n.m. (banc tournis, banc à règle). Banc à dossier mobile qui permet de s'asseoir, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.
N.B. Existait aux XVe et XVIe siècles.

BANC DE LIT, n.m. (marchepied). Banc destiné à être adossé à un lit (clos ou demi-clos) et servant à y monter.

BANC A LAVER, n.m. Meuble en forme de banc, servant à laver à la rivière.

BANC DES CELEBRANTS, n.m. Banc de choeur, comportant trois places, la place médiane pouvant être plus élevée et servant aux célébrants du culte.

BANC D'OEUVRE, n.m. Banquette, banc ou canapé pouvant comporter des éléments annexes (dais, prie-dieu, etc.), placé en face de la chaire à prêcher dans une église (voir le livret "Mobilier liturgique".

CANAPE OU LIT DE REPOS D'ALCOVE, n.m. Canapé ou lit de repos à trois dossiers dont les revers sont sans décor et qui est destiné à être placé dans une alcôve.

3. Appellations liées à la forme ou à une structure particulière

SOPHA, n.m. Canapé à joues.

OTTOMANE, n.f. (Canapé en corbeille (terme récent), canapé en gondole). Canapé de plan ovale ou ellipsoïdal, à dossier en continuité avec les joues, dont la rampe s'abaisse des deux côtés vers l'avant et revient parfois au devant.

.../...

N.B. Le terme ne prend la signification définie que vers 1760 (auparavant, l'ottomane était un lit d'alcôve ici).

CANAPE PAUMIER, n.m. (Canapé en pommier, canapé paulmier). Sopha à un dossier et deux accotoirs faisant retour à angle droit dont l'un est au même niveau que le dossier.
N.B. Apparait au début du XIXe siècle.

CANAPE EN BATEAU, n.m. Canapé dont la traverse inférieure est échancrée à la partie supérieure et dont les supports d'accotoirs sont échancrés du côté intérieur.

CANAPE A CONFIDENTS, n.m. (Canapé à encoignures). Canapé dont les extrémités sont occupées par deux fauteuils d'angle, parfois indépendants.
N.B. Remonte au début du XVIIIe siècle.

CANAPE DOUBLE, n.m. Canapés opposés par le dossier qui est commun.

CONFIDENT, n.m. (Siamoise). Canapé souvent confortable * et capitonné, constitué de deux sièges gondole à dossier bas juxtaposés en S.
N.B. Apparaît sous la Restauration.

INDISCRET, n.m. Canapé souvent confortable * et capitonné, constitué de trois sièges gondoles à dossier bas juxtaposés en hélice.

BOUDEUSE, n.f. (Dos à dos). Canapé souvent confortable * et capitonné, comportant deux places opposées par un dossier commun.
N.B. Apparait au milieu du XIXe siècle.

BORNE, n.f. Canapé confortable, de plan circulaire, elliptique, en trèfle ou autre, dont le centre est occupé par un dossier qui peut être cylindrique, conique ou constitué de divers dossiers accolés, et dont les places peuvent être aussi individualisées par des accotoirs.
N.B. Apparait vers 1820.

VEILLEUSE, n.f. Chaise longue ou lit de repos et à deux chevets, de différente hauteur réunis par un dossier légèrement incliné, le plan étant arrondi aux chevets et le chevet de pied étant plus étroit. Les chevets peuvent revenir en façade.
Les veilleuses étaient généralement conçues par paires symétriques situées en pendants.

Veilleuse en haricot, n.f. Veilleuse à traverse antérieure concave.

TURQUOISE, n.f. (Sultane). Canapé ou lit de repos à deux chevets et éventuellement un dossier, de hauter égale, droits en plan, parfois galbés en élévation et retournés en crosse vers l'extérieur au sommet.
N.B. Succède à la veilleuse.

MERIDIENNE, n.f. Canapé ou lit de repos qui comporte deux chevets de différente hauteur réunis par un dossier incliné.
A la limite, le meuble peut n'avoir qu'un chevet et un dossier incliné descendant alors jusqu'à la ceinture.
N.B. Succède à la veilleuse, créée au milieu du XVIIe siècle. Elle est très en vogue sous l'Empire et jusqu'en 1830.

Baigneuse, n.f. Méridienne en gondole.
N.B. Apparait dans le première moitié du XIXe siècle.

FLANEUSE, n.f. Chaise longue de jardin, garnie en rotin dont la partie antérieure est mobile.
N.B. Date du XIXe siècle.

TRANSATLANTIQUE, n.m. Chaise longue garnie de toile sur un bâti de bois ou de fer.

DUCHESSE, n.f. Chaise à dossier en gondole, ou plat et en confessionnal.

Duchesse en bateau, n.f. Duchesse dont l'extrémité du siège comporte un deuxième dossier bas.

Duchesse brisée, n.f. Duchesse simple ou en bateau, séparée en deux ou trois parties : fauteuil, tabouret, bout de pied. Lorsque la duchesse est en bateau, le bout de pied se présente comme une bergère à dossier très bas. Les traverses des différentes parties jointives ne sont que peu ou pas décorées.

Ne sont pas retenus les termes de paphose, dorlotine, dormeuse, lit à la capucine, dont les définitions sont particulièrement imprécises.

F. Meubles annexes des sièges

PRIE-DIEU, n.m. Meuble en forme de siège (chaire prie-dieu, fauteuil prie-dieu, banc prie-dieu), à fond très bas ou bas, servant à s'agenouiller ou à s'agenouiller et à s'asseoir alternativement. Le prie-dieu peut comporter un accoudoir à coffret .

Prie-dieu brisé. Chaise ou fauteuil dont le fond se soulève vers le dossier pour dégager un deuxième fond servant de prie-dieu.
N.B. Né dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. En vogue en 1820-1850.

TABOURET DE PIED, n.m. (Escabelle-marchepied : XVe, porte-pieds: XVIIIe s.). Meuble de même caractère que le tabouret, mais beaucoup plus bas que celui-ci et servant à poser les pieds.
N.B. Ne pas confondre avec le bout de pied.

BOUT DE PIED, n.m. Voir ci-dessus à "chaise longue".

G. Les lits

1. Désignations liées au matériau

LIT METALLIQUE, LIT EN BAMBOU, LIT EN OSIER, etc. - Lit dont le bâti au moins est constitué par le matériau cité.

LIT DE TOILE, LIT SANGLE, etc. - Lit dont la garniture est constituée par le matériau cité.

2. Désignations liées aux dimensions

BERCEAU, n.m. (balancelle, barcelonnette) - Lit de taille très réduite, mobile, destiné au nouveau-né. La mobilité peut être obtenue, soit par une traverse ou un panneau à partie inférieure convexe, en bascule, soit par suspension à un support spécifique ou au chevet d'un lit d'adulte. Le support peut être dissociable ; il est alors en pied ou en table.

LIT D'ENFANT, n.m. - Lit de taille réduite, non mobile, destiné à un enfant. Il comporte généralement des panneaux ou des barreaux sur les quatre côtés.

LIT(D'ADULTE) D'UNE PLACE, n.m. - Lit pour une personne.

LIT (D'ADULTE)D'UNE PLACE ET DEMI, n.m. - Lit d'une place très large.

LIT DE DEUX PLACES, n.m. - Lit pour deux personnes.

3. Désignations liées à l'emplacement par rapport au mur

LIT DE BOUT, n.m. (lit de milieu, lit en pied, lit vu de pied, lit à la française) - Lit fait pour être perpendiculaire au mur, c'est à dire adossé par le chevet de tête. Il présente ou non un chevet de pied de mêmes dimensions ou plus bas que le chevet de tête, ou parfois réduit à deux montants. Le décor est aussi soigné sur les deux longs pans.

LIT DE TRAVERS, n.m. Lit fait pour être parallèle au mur, c'est à dire adossé par un long pan. Il comporte le plus souvent deux chevets égaux, parfois un dossier. Le décor est absent ou moins soigné sur le côté adossé.
N.B. Apparait vers 1750.

LIT D'ANGLE, n.m. (Lit de coin, lit d'applique). Lit fait pour être posé dans l'angle d'une pièce.
N.B. Il en existe des exemples de la fin du Moyen Age.

LIT D'ALCOVE, n.m. (lit en niche). Lit de travers, à chevets généralement plats, fait pour occuper un renfoncement. Le décor est absent ou moins soigné sur trois côtés.
N.B. Apparait dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

4. Désignations liées à la fonction particulière

LIT DE PARADE, n.m. Lit honorifique. Il peut être monté sur une estrade et préservé par une balustrade.

HAMAC, n.m. Lit (ou lit de repos), constitué d'une toile ou d'un filet en longueur suspendu par ses extrémités.

LIT DISSIMULE, n.m. Lit à fond mobile permettant de le camouffler en un autre meuble : lit en commode, lit en armoire, lit en placard, lit en secrétaire, lit en piano, etc.

LITS JUMEAUX, n.m.pl. Lits identiques ou symétriques, faits pour être placés côte à côte.

LITS SUPERPOSES, n.m.pl. Lit constitué de plusieurs fonds superposés ou ensemble de lits faits pour être posés les uns au-dessus des autres.

LITS ENCASTRES, n.m. (lit à tiroir). Lit comportant un deuxième lit placé en tiroir sur roulettes dans l'entrejambe.

5. Appellations liées à la structure particulière ou à la forme

Bois de lit

DIVAN, n.m. Lit sans chevets ni dossier. Il peut servir de lit de repos ou de siège à plusieurs places.

LIT A LA TURQUE, n.m. (lit à la Sultane, lit en canapé, lit à l'anglaise). Lit de travers à deux chevets égaux, droits ou enroulés vers l'extérieur, parfois réunis par un dossier de même hauteur fixe ou amovible.
N.B. Apparait vers 1755.

LIT A L'ANTIQUE, n.m. (couche à l'antique). Lit de travers à un seul chevet ou à deux chevets dont l'un très bas.
N.B. Il doit présenter les caractères du style empire.

LIT EN BATEAU, n.m. Lit de travers dont les longs pans sont surmontés d'un panneau échancré et/ou dont les montants sont incurvés vers l'extérieur.
N.B. Il apparait sous l'Empire.

Lit en gondole, n.m. (lit en corbeille, lit en nacelle, lit en baignoire). Lit en bateau dont les chevets sont galbés en plan.

LIT A ROULEAUX, n.m. Lit de travers dont les chevets plats présentent une traverse supérieure en forme de cylindre.

LIT EN CHAIRE A PRECHER, n.m. Lit de travers dont les montants postérieurs dépassent les chevets.

LIT A BAS PILIERS, n.m. (lit à langes, lit à piquets). Lit de bout à un chevet de tête et deux montants isolés remplaçant le chevet de pied.

LIT CLOS, n.m. (lit fermé, lit chapelle, lit wagon). Lit de travers semblable à une armoire par sa structure fermée, comportant des battants ou des portes coulissantes. Il peut être double, triple, etc... lorsque d'autres lits sont construits avec des montants communs dans le même alignement.

Lit clos à deux étages (lit carosse). Lit clos à deux fonds superposés.

LIT DEMI-CLOS, n.m. (Alcôve). Lit de travers semblable à un lit clos, mais dont la façade n'est pas fermée. Il peut être double, triple, etc.

Dais

LIT EN EPERVIER, n.m. Lit de bout surmonté d'un ciel textile rectangulaire suspendu au plafond par les quatre angles.
N.B. Est un lit du Moyen Age.

LIT A COLONNES, n.m. (lit à la française, lit à piliers, lit à quenouilles). Lit de bout ou de travers qui comporte quatre supports de dais, celui-ci étant de mêmes dimensions que le lit.
N.B. Apparait au XVIe siècle (en France).

LIT EN TOMBEAU, n.m. Lit dont le dais est brisé, la partie proche du chevet de tête étant horizontale et l'autre inclinée de façon à rejoindre le chevet de pied.

Lit en double tombeau. Lit à dais formant deux pentes.

LIT A LA DUCHESSE, n.m. Lit de bout surmonté d'un dais fixé au mur ou au plafond, de mêmes dimensions que le lit.
N.B. Apparait à la fin du XVIIe siècle.

LIT A TOURNANT, n.m. Lit à la française ou à la duchesse dont le dais présente des tringles sur lesquelles coulissent les rideaux.

LIT D'ANGE, n.m. Lit de bout surmonté d'un dais suspendu, de dimensions inférieures à celles du lit.
N.B. Ne pas confondre avec le lit à langes.

LIT A LA POLONAISE, n.m. Lit de bout ou de travers, surmonté d'un baldaquin de dimensions réduites, porté par quatre montants en partie métalliques. Il est à l'impériale, en dôme , en pavillon, en couronne, selon sa forme.
(Voir les éléments de structure, parties horizontales)
N.B. Le lit en couronne apparait sous Louis XVI.

LIT A L'ITALIENNE, n.m. (Lit à la romaine, lit en chaire à prêcher, lit à la d'Artois). Lit de travers dont le baldaquin n'est supporté que par les montants arrières.

LIT A FLECHE, n.m. Lit surplombé par une barre perpendiculaire au mur , qui lui est fixé et d'où partent les rideaux.

LIT A ARC, n.m. Lit surplombé par une barre cintrée perpendiculaire au mur , qui lui est fixé et d'où partent les rideaux.

LIT A TULIPE, n.m. Lit surplombé par motif quelconque placé au plafond, au centre du lit, d'où partent les rideaux.

LIT A COQUILLE, n.m. Lit surplombé par un motif quelconque fixé au mur et d'où partent les rideaux.

Ne sont pas retenus les termes de lit à la grecque, à l'égyptienne, à la fédération, à la chinoise, à la dauphine.

III - LES MEUBLES DE RANGEMENT

A. Désignations générales

COFFRE, n.m. (Laye, quarrelet, huche, arche, maie). Meuble de rangement ou de conservation, constitué d'un corps rigide fermé accessible par un couvercle mobile et/ou par une partie antérieure en abattant, ou à panneaux amovibles coulissant de bas en haut. Il comporte parfois un coffret intérieur fixé sur un côté.

MALLE, n.f. Meuble de rangement souple ou rigide, servant en voyage.

BOITE, n.f. (cassette, layette). Petit caisson, soit ouvert, soit à tiroir, soit à battant, soit à couvercle amovible ou autres éléments d'accès.
Coffret, n.m. Boite en petit coffre.

ARMOIRE, n.f. (cabinet, presse...) Meuble de rangement ou de conservation constitué d'un ou plusieurs corps fermés, comportant principalement des tablettes, parfois des tiroirs et une penderie, accessibles par un ou des battants, une ou des portes coulissantes, un ou des rideaux rigides.

COMMODE, n.f. Meuble de rangement constitué d'un corps fermé comportant principalement des tiroirs de largeur.

ETAGERE, n.f. (Rayonnage). Meuble de rangement ou d'exposition, constitué d'un corps ouvert à une ou plusieurs tablettes superposées, ou à case, d'applique ou au sol, mais dans ce cas non à hauteur d'appui (voir alors à tables).

MEUBLE DE COLLECTION, n.m. Meuble de rangement comportant une structure interne spécifique adaptée au rangement de nombreux objets du même type. Le type de collection n'est pas toujours identifiable. Il peut être à un corps, au sol ou sur un support, ou à deux corps. Il peut avoir deux faces.

B. Les coffres

1. Désignations liées à la fonction particulière

COFFRE DE MARIAGE, n.m. Coffre offert aux jeunes mariés, garni de cadeaux, ou apporté par la fiancée. Sa forme n'est pas spécifique. Il ne peut être reconnu que par un décor symbolique.

COFFRE A GRAIN (grenier), COFFRE A SEL (saloir), etc..., n.m.- Coffre destiné à recevoir respectivement le grain, le sel et ce qui s'y conserve, etc. Il peut comporter des divisions internes pour les différents contenus. Sa forme n'est généralement spécifique que pour une région donnée.(1)

COFFRE A FARINE, n.m. Coffre qui comporte dans certaines régions des doubles parois servant à conserver la farine à l'abri des vers.(1)

COFFRE A FROMAGES, n.m. Coffre à deux pieds plus élevés et dont le fond ainsi incliné comporte une fente pour l'égouttement des fromages.

COFFRE A PAIN, n.m. (huche). Coffre haut et étroit servant à conserver le pain.
N.B. Ne pas confondre avec le pétrin.
Panetière en cercueil, n.f. Coffre à pain dont le dessus est en bâtière. La bâtière est latérale ou frontale.

COFFRE A LINGE, n.m. (coffre à hardes, coffre à vêtements), COFFRE A BOIS (bucher), COFFRE A JEUX (caisse à enfant). Coffre permettant de ranger les vêtements, de conserver les jeux, etc. Leur forme n'est pas spécifique. Certains d'entre-eux portent un coffret latéral pour les objets précieux (bijoux, etc.).

COFFRE A COIFFES, n.m. Coffre qui comporte dans sa partie inférieure un tiroir destiné aux coiffes non repassées, les coiffes prêtes étant posées dans le coffre sur une tige dite hennin.

---

(1) Certains coffres comportent deux compartiments, l'un pour le grain, l'autre pour la farine.

COFFRE DE BERGER, n.m. Coffre tressé, à vêtements, fait par et pour les bergers.

COFFRE-FORT "EN COFFRE". Coffre ou coffret lourd ou scellé au mur dont les parois sont généralement métalliques ou garnies de métal et dont le système de fermeture est complexe.

COFFRE DE CONFRERIE. Voir le Livret Mobilier Liturgique.

COFFRE D'OFFRANDE. Voir le Livret Mobilier Liturgique.

2. Désignations liées à la structure ou à la forme

COFFRE PLAT, n.m. (huche). Coffre à dessus plat. Il peut être un banc-coffre lorsque le dessus n'est pas orné (voir meubles combinés).

COFFRE BOMBE, n.m. (bahut, arche). Coffre à dessus convexe.

COFFRE SUR PIED, n.m. Coffre présentant des pieds par opposition au coffre au sol.

C. Les boites, coffrets et corbeilles

COFFRET DE MARIAGE, n.m. Coffret à bijoux et petits objets offert à la mariée ou apporté par celle-ci.

BOITE A SEL, n.f. Boite suspendue, à couvercle mobile, servant à contenir du sel et dont la partie inférieure comporte parfois un tiroir à épices. Elle peut avoir des pieds.

BOITE A FARINE, n.f. (Farinier). Boite suspendue dont certains exemplaires comportent un panneau qui coulisse verticalement, servant à contenir de la farine. Le panneau peut être décoré d'un motif de poisson (à enfariner).

BOITE A EPICES, n.f. Boite suspendue, généralement à compartiments.

CAVE A LIQUEUR, n.m. Coffret à couvercle et abattant antérieur laissant apparaitre un casier à verres et bouteilles.

BOITE A PAPIERS, n.f. Boite permettant de jeter les vieux papiers. Elle peut être une corbeille.

COFFRET A BIJOUX, n.m. Coffret dont l'intérieur est généralement soigné, destiné aux bijoux.

TRONC, n.m. Voir le Livret Mobilier liturgique.

BOITE A GANTS, BOITE A JETONS, Voir le livret "Objets civils".

D. Les armoires

1. Désignations liées à la structure

PLACARD, n.m. (armoire murale, fausse armoire). Armoire en partie intégrée à l'architecture, le fond et/ou les côtés étant constitués par un mur.
N.B. Ne pas confondre avec une armoire encastrée.

VITRINE, n.f. Armoire vitrée totalement ou en partie et servant à exposer divers objets. Lorsque la fonction est plus définie, utiliser un terme combiné (ex. buffet bas-vitrine).

ARMOIRE HAUTE A UN, DEUX ... BATTANTS, n.f. Armoire en un corps élevé présentant un, deux ... battants. Ce terme est utilisé lorsque la fonction de l'armoire est mal déterminée. Une armoire haute peut être fendue en hauteur ou fendue en largeur lorsque le bâti est conçu de façon à pouvoir être séparé.

BAS-D'ARMOIRE, n.m. (meuble d'entre-deux, meuble d'appui, commode en bas d'armoire). Armoire à hauteur d'appui. Ce terme est utilisé lorsque la fonction de l'armoire est mal déterminée.
N.B. Le bas d'armoire de salon apparait sous Louis XVI.

ARMOIRE A DEUX CORPS, n.f. Armoire à deux corps superposés. Ce terme est utilisé lorsque la fonction de l'armoire est mal déterminée.

"ARMOIRE SURELEVEE", n.f. Armoire montée sur de hauts pieds ou sur un support indépendant en table.

2. Désignations liées à la fonction particulière

ARMOIRE A LINGE (garde-robe), n.f. Armoire faite essentiellement pour ranger le linge et qui est le plus souvent haute à un corps avec un ou plusieurs grands battants surmontant ou non un tiroir.

Bonnetière, n.f. (Chapelière). Armoire faite à l'origine pour ranger les bonnets monumentaux. Elle se présente sous différentes formes.
N.B. N'utiliser ce terme que lorsque la tradition locale concernant l'usage est certaine.

Armoire à glace, n.f. Armoire à linge dont le battant est recouvert en façade par une glace.
N.B. Apparait sous Louis-Philippe.

GARDE-MANGER, n.m. Armoire dont les battants sont ajourés (par des barreaux, des lattes entrecroisées, un grillage, une toile ajourée, etc. et servant à conserver les aliments. Elle présente différents types selon la région.

Armoire à lait, n.f. (laitière). Garde-manger servant à la conservation du lait et des fromages. Certaines armoires pouvaient recevoir un pot rempli de feu de braises pour faire monter la crême.

Fromager, n.m. (Séchoir à fromages). Garde-manger servant uniquement à la conservation des fromages.

POTAGER, n.m. Meuble servant à tenir au chaud des aliments et qui se présente sous diverses formes : armoire à battants grillagés avec foyers à l'intérieur, placard, buffet.

BUFFET, n.m. Armoire servant essentiellement à ranger la vaisselle et accessoirement à entreposer les aliments.

"Buffet surélevé", n.m. dressoir, crédence). Buffet à un petit corps, surmontant un haut espace d'entrejambe, lequel surmonte lui-même un emmarchement ou une tablette d'entrejambe.

Buffet haut, n.m. (buffet-bahut). Buffet à un seul corps élevé comportant deux niveaux de battants, parfois séparés par des tiroirs ou un battant de chaque côté séparé par un abattant : buffet à abattant.

Buffet bas, n.m. (bas de buffet). Buffet à un corps à niveau d'appui ou légèrement plus élevé et comportant un nombre variable de battants juxtaposés, parfois surmontés par des tiroirs ou une tablette tirante.

Buffet à deux corps, n.m. (buffet monté). Buffet à deux corps superposés, le supérieur généralement en retrait par rapport à l'autre et qui peuvent avoir chacun un ou plusieurs battants surmontés de tiroirs/ou surmontant des tiroirs, les corps étant parfois séparés par une cave *.

Buffet-servante, n.m. (buffet à encoignures). Buffet présentant des étagères latérales.

Buffet à gradin, n.m. Buffet bas surmonté d'un petit corps sur la partie postérieure, fermé, soit par des panneaux coulissants latéralement : buffet à glissants, soit par des battants : gradin à battants. La partie située entre les glissants ou battants est accessible par un battant, elle est dite tabernacle ou elle est fermée par un panneau fixe.

Buffet à abattant, n.m. (buffet à rabattant). Buffet haut compor comportant un abattant entre deux niveaux de battants.

"Buffet à niche" , n.m. Buffet divisé en deux parties juxtaposées séparées par un espace important mais réunis par le dessus.

PANETIERE EN ARMOIRE, n.f. Armoire servant à conserver le pain, grillagée ou à barreaux et dont le fond est parfois ajouré de façon à laisser tomber les miettes dans un tiroir. Elle peut être un bas d'armoire que l'on place près d'une table ou une armoi e d'applique ajourée totalement ou en partie par des barreaux, parfois à une tablette intérieure.

"VERRIER EN ARMOIRE", n.m. Armoire d'applique vitrée servant à déposer des verres.

ARMOIRE A BIBELOTS, n.f. Armoire vitrée servant à exposer des objets d'usage non courant.

BUFFET-ARMOIRE A LINGE, n.m. Meuble dont le corps inférieur sert de buffet (pour légumes secs) et le corps supérieur d'armoire à linge.

ARMOIRE-BIBLIOTHEQUE (Armoire à livres). Armoire servant à ranger des livres. Elle peut être vitrée ou grillagée totalement ou en partie et comporter à l'intérieur des crémaillères permettant de changer les tablettes de niveau. Elle peut avoir plusieurs travées de deux battants.

Bibliothèque haute, n.f. Bibliothèque à un seul corps élevé.

Bibliothèque basse, n.f. (bas de bibliothèque). Bibliothèque à un seul corps à niveau d'appui.

Bibliothèque à deux corps. Bibliothèque à deux corps superposés, le supérieur étant généralement en retrait et souvent le seul à être grillagé ou vitré.

ARMOIRE A ARCHIVES, n.f. (Serre papiers en armoire). Armoire servant à ranger des papiers. C'est le plus souvent un bas d'armoire surmonté d'une étagère serre-papiers.

GARDE-MEUBLE, n.m. Armoire de grande taille servant à ranger les meubles, les tapis, etc.

NICHE A VIERGE, n.f. (boite à Vierge). Armoire d'applique vitrée dans laquelle était placée une Vierge.

BOITE A COURONNE DE MARIEE, n.f. Armoire d'applique vitrée dans laquelle était placée la couronne de mariée. Elle est censée être offerte par le menuisier qui a fait les meubles de la mariée.

ARMOIRE DE SACRISTIE, n.f. (Buffet de sacristie). Armoire faite pour ranger les vêtements et les objets du culte. Elle est haute, basse ou à deux corps.

CHAPIER-CHASUBLIER EN ARMOIRE, n.m. Voir le livret "Mobilier liturgique".

ARMOIRE AUX SAINTES HUILES. Voir le livret "Mobilier liturgique"

ARMOIRE AUX VASES SACRES, n.f. Voir le livret "Mobilier liturgique"

ARMOIRE A RELIQUES, n.f. Voir le livret "Mobilier liturgique"

Voir aussi les meubles de fabrication domestique (ex. pétrin, blutoir).

Les termes de bahut utilisé aussi bien pour des coffres que pour des buffets et le terme de crédence utilisé pour des tables et des buffets ne sont pas retenus.

E. Les commodes

1. Désignations liées à la structure

COMMODE A UN TIROIR, n.f. (Commode-console, commode de Marseille) Commode à hauteur d'appui ne présentant qu'un tiroir (et donc à pieds élevés).

COMMODE A DEUX TIROIRS, n.f. (Commode à pieds élevés). Commode à deux tiroirs superposés.

2. Désignations liées à la fonction

COMMODE A PERRUQUES, n.f. Commode à un tiroir haut et très profond (1) fait pour ranger les perruques.
N.B. Toutes les commodes à tiroir unique ne sont pas des commodes à perruques.

1) Rappel : la hauteur est verticale, la profondeur est horizontale.

CHAPIER EN COMMODE. Voir "Mobilier liturgique"

CHASUBLIER EN COMMODE. Voir "Mobilier liturgique"

3. Appellations liées à la forme

COMMODE EN TOMBEAU, n.f. (Commode à la Régence, commode Mazarine) Commode à pieds courts, à trois niveaux de tiroirs, galbée en plan comme en élévation. Ne pas confondre avec une commode d'époque ou de style Régence qui peut avoir un ou deux niveaux de tiroirs.
N.B. Premier type de la commode ; elle fut créée à la fin du XVIIe siècle.

COMMODE EN DEMI-LUNE, n.f. Commode dont le corps et le plateau sont de forme semi-circulaire ou semi-elliptique et qui comporte outre les tiroirs de façades des rangements latéraux fermés par un battant.

COMMODE A ENCOIGNURES, n.f. (Commode à coins arrondis, commode desserte). Commode dont la partie médiane est rectiligne et dont les parties latérales sont constituées de tablettes en quart de cercle parfois surmontées de glaces.

COMMODE A VANTAUX, n.f. (commode à portes). Commode dont les tiroirs sont dissimulés en façade par un ou deux battants.
N.B. Crée sous Louis XVI.

CHIFFONNIER, n.m. Commode haute, c'est à dire plus élevée que la hauteur d'appui, comportant de nombreux tiroirs de largeur superposés.
N.B. Apparait vers 1750.

Semainier, n.m. Chiffonnier comportant sept tiroirs superposés.

Ne sont pas retenus ici les termes de commode religieuse, demi-commode (a signifié commode étroite ou commode à pieds élevés), commodes à la dauphine, à l'italienne, à la provençale, à la polonaise, à l'antique, à la reine, à la française, à la romaine, à la chancelier, commode carrée (droites de lignes), commode à la harant.

F. Les étagères

VAISSELIER, n.m. (dressoir, buffet de parade, palier, crédence, ecuellier). Etagère pour exposer la vaisselle. Les assiettes et les plats sont posés le haut vers l'avant ou vers l'arrière. L'étagère peut comporter des entailles pour les couverts et des crochets pour les pots (tasses, gobelets).

Barre, n.f. Etagère à vaisselle ne présentant qu'une tablette.

ETAGERE A VERRES, n.f. (Verrier). Etagère d'applique servant à ranger des verres.

ETAGERE A ETAINS, n.f. Etagère d'applique servant à ranger des étains.

ETAGERE A POTERIES, n.f. (Ecuellier). Etagère d'applique servant à ranger des écuelles.

ETAGERE A SEAUX, n.f. Etagère servant à poser les seaux ou baquets (à eau, à lait) vides renversés. Elle est souvent intégrée dans un autre meuble (vaisselier, armoire à lait).

EGOUTTOIR, n.m. Etagère en forme de caisse dont le fond est percé ou ajouré pour égoutter la vaisselle, les seaux, etc. Il peut comporter un panneau de dos.

RATELIER A PAIN, n.m. (échelle à pain). Meuble suspendu constitué d'un ensemble de barres formant un support en croix permettant de conserver des miches de pain.

PLANCHE A FROMAGE, n.f. Rayon suspendu au plafond et servant à conserver les fromages.

CLAIE A FRUITS ET LEGUMES, n.f. Etagère au sol ou suspendue, constituée de barreaux ou de grillages servant à faire sécher des fruits ou des légumes.

"ETAGERE BIBLIOTHEQUE", n.f. Etagère en un ou deux corps servant à contenir des livres.
N.B. Ne pas confondre avec une bibliothèque en armoire vitrée ou grillagée dont les vitres ou le grillage auraient disparu (létagère n'a pas de battant).

BIBLIOTHEQUE TOURNANTE, n.f. Etagère de milieu qui pivote autour d'un axe central (vertical) et dont les tablettes limitées par des parois ajourées servent à contenir des livres. Elle peut être à roulettes.

ETAGERE SERRE-PAPIERS, n.f. (Classeur ouvert, bout de bureau). Etagère servant à déposer des papiers. L'étagère peut être à casiers, c'est à dire à divisions verticales (ouvertes).

G. Les meubles de rangement particuliers et les meubles de collection

1. Désignations liées à la structure

CARTONNIER, n.m. (Meuble à archives). Meuble à cases, à un corps ou deux, qui contient des tiroirs en carton, à abattant, superposés et parfois juxtaposés et qui sert à classer des papiers. Les tiroirs peuvent être cachés par un battant ou bloqués par deux doubles montants angulaires articulés sur l'angle et fermant à clef. Il peut être à un corps ou deux.

Cartonnier double, n.m. Cartonnier comportant deux travées de tiroirs.

CABINET, n.m. Meuble de rangement ou de collection comportant un nombre important de petits tiroirs juxtaposés et superposés, accompagnés parfois de cases, de petites armoires ou d'une petite armoire centrale et pouvant être caché par un abattant : cabinet à abattant, ou par des battants, cabinet à vantaux. Il peut être à un corps monté sur un support, à deux corps, etc.

"SERRE-PAPIERS MIXTE", n.m. (bout de bureau). Meuble à cases et à tiroirs formant un corps indépendant et mobile posé sur un bureau ou un bas d'armoire et servant à ranger des papiers. N.B. Ne pas confondre avec le gradin qui fait partie intégrante du bureau.

TABLE-VITRINE, n.f. Meuble en forme de table dont le dessus, recouvert d'une vitre, sert à exposer des objets.

2. Désignations liées à la fonction particulière

CASIER A MUSIQUE, n.m. Meuble à cases servant à déposer des partitions ou des disques. Il peut être haut ou bas et présenter un rangement horizontal (objets à plat), ou vertical (objets sur la tranche), ou en éventail.

MEUBLE A PLANS, MEUBLE A CARTES, MEUBLE A ESTAMPES, n.m. Meuble servant à déposer des plans, des cartes ou des estampes. Le rangement est horizontal ou vertical.

MEDAILLER, n.m. Meuble à nombreux tiroirs de faible hauteur comportant des plateaux servant à déposer des monnaies et des médailles.

MEUBLE MINERALOGIQUE, n.m. Meuble à nombreux tiroirs relativement profonds et de tailles différentes, servant à déposer des minéraux.

COQUILLIER, n.m. Meuble servant à déposer des coquillages.

SERRE-BIJOUX, n.m. Meuble servant à déposer des bijoux et objets précieux. Il peut être en cabinet.

SECHE-CIGARE, n.m. Meuble à petits tiroirs servant à déposer des cigares.

IV - LES TABLES ET PUPITRES

A. Désignations générales

TABLE, n.f. Meuble qui comporte un plan horizontal rigide situé à hauteur d'appui (assis ou debout) et servant à poser provisoirement et à différentes fins des objets divers. Il peut comporter un minimum de parties de rangement.

SECRETAIRE, n.m. Meuble de formes diverses, pour écrire, dont l'écritoire est fermé à clef.

PUPITRE, n.m. Meuble qui comporte un plan incliné servant à poser des papiers divers (livres, papiers à écrire, partitions musicales), de façon à pouvoir lire et écrire. Un pupitre, s'il n'est pas fixe, est inclinable - à crémaillère ou non - et exhaustible.

B. Les tables

1. Désignations liées au matériau

TABLE DE METAL, DE PIERRE, DE MARBRE, EN ROTIN, EN OSIER, DE PAPIER MACHE, n.f. Table dont les supports au moins sont de métal, de pierre, etc.

2. Désignations liées aux dimensions

GRANDE TABLE, n.f. Table dont le transport nécessite l'intervention de plusieurs personnes.

PETITE TABLE, n.f. (table ambulante, table corentile, table légère, table volante). Table qui peut aisément être transportée par une seule personne.

Le terme de table de boudoir (toute petite table) n'est pas conservé.

3. Désignations liées à la fonction particulière

TABLE DE DECHARGE, n.f. Table à plateaux superposés constitués ou recouverts d'une plaque de marbre ou de verre et qui sert à présenter, à préparer ou à desservir la vaisselle, les mets et les boissons.

Desserte, n.f. (Commode à l'anglaise, table de trumeau, buffet-servante, crédence). Table de décharge, d'applique. Elle peut comporter un panneau ou une glace de dos et peut servir de meuble d'exposition pour porcelaines, etc.

Servante, n.f. (Cabaret, serveuse, serviteur muet, serviteur fidèle). Petite table de décharge, de milieu. Elle pouvait aussi servir à déjeuner. Elle peut être en table roulante (buffet mouvant, buffet portatif, en-cas, table ambulante) et les plateaux peuvent être montés sur un axe médian.

Bandège, n.f. Servante à deux plateaux comportant des poignées et dont le plateau supérieur est plus petit.
N.B. Cette table existait au XVIIe siècle et provenait de Chine.

DECOUPOIR, n.m. Table d'applique comportant un double dessus dont le premier se soulève pour s'appliquer contre le mur et le deuxième sert à découper les viandes. C'est souvent un "buffet-découpoir" (voir "meubles combinés").

TABLE DE REPAS, n.f. (Table de salle à manger). Table de milieu d'une certaine dimension, comportant souvent des allonges, et servant à prendre les repas.

TABLE A THE, n.f. (Table à l'anglaise). Table de petite dimension, souvent à rebord, parfois caractérisée par un dessus de marbre.

TABLE A CAFE, n.f. (Table à l'anglaise). Table de très petite dimension, souvent à rebord, parfois caractérisée par un dessus de marbre.

TABLE A LAIT, n.f. (Table religieuse). Table servant à recevoir les pots à lait, le fromage, etc. Elle peut être circulaire à pied pivotant (voir plus loin) ou comporter deux plateaux superposés réunis par des barreaux.

TABLE A PAIN, n.f. Petite table ronde fixe ou pliante, à trois pieds qui comporte une tablette d'entrejambe triangulaire sur laquelle on pose le pain qui doit être coupé sur le plateau.

TABLE A GIBIER, n.f. Table de milieu qui sert à déposer et découper le gibier. Sa forme n'est pas définie. Elle peut être à pieds élevés, avoir un plateau de marbre et avoir des rebords.

TABLE A BASSINE, n.f. Tronc d'arbre évidé posé debout et dont la partie supérieure est évidée de façon à recevoir une bassine.

TABLE A BRIS DE NOIX, n.f. Table avec cavités permettant de casser les noix.

SELLE A FARINE, n.f. - Table basse pour les sacs de farine.

TABLE A OUVRAGE, n.f. (Travailleuse, table de travail, table de dame, vide-poche). Table servant à contenir les objets nécessaires aux travaux de couture, broderie, tapisserie, tricot, etc. Elle peut présenter diverses formes : corbeille (de tissu, de filet, de vannerie, etc.) maintenue sur un , corps à petits tiroirs, avec ou sans cases, dessus ouvrant sur un casier, etc.

<u>Tricoteuse</u>, n.f. (Table en auge, table en crachoir). Table à ouvrage dont le dessus est entouré d'un rebord élevé ou d'une galerie servant à retenir la laine. Le rebord peut parfois s'abattre.

<u>Chiffonnière</u>, n.f. Petite table à ouvrage dont le corps comporte trois tiroirs de largeur dont l'un s'ouvre sur le côté, et une tablette coulissante. Elle peut comporter une tablette d'entrejambe, et le tiroir de côté des cases.
N.B. Elle peut être confondue avec une petite commode.

Table de fileuse, n.f. Guéridon (voir ci-dessous) comportant autour du pied une corbeille à laine.

TABLE DE DENTELLIERE, n.f. Petite table présentant un support de chandelle, servant à éclairer la dentellière le soir.

TABLE A ECRIRE, n.f. (Table écritoire, bureau de dame). Table rectangulaire de petites ou moyennes dimensions, à dessus garni de cuir ou de feutre, servant à écrire. Elle peut comporter des tiroirs à papier, des cases pour le cachet, la cire, l'encre, la boite à poudre (pour sécher l'encre), la boite à éponge (pour sécher les plumes), la boite à plumes et à canif.

Table à écrire debout, n.f. Table à dessus élevé, fixe, servant à écrire debout.
N.B. Apparait sous Louis XV.

TABLE A ECRITOIRE, n.f. Table à fonction principale indéterminée ayant une tablette tirante ou un tiroir à écrire couvert de cuir ou de feutre, ce dernier étant éventuellement fermé à clef.

BONHEUR DU JOUR, n.m. (Table à gradin). Table dont l'écritoire est constitué soit par un volet, soit par une tablette tirante, soit par un tiroir à écrire et qui est surmontée d'un petit gradin qui est en armoire à glace ou à vitre, ou à rideau, ou encore à tiroirs, ou à cases.
N.B. Sous Louis XV (créé en 1735 env.) est dit "table à gradin", sous Louis XVI "bonheur du jour". Sous l'Empire, les dimensions s'amplifient.

BUREAU, n.m. (Table de bibliothèque, bureau de milieu, bureau d'homme). Table de grande dimension dont le dessus est recouvert de cuir ou de feutre et servant à écrire, lire, etc. Le bureau plat peut comporter, comme la table à écrire, des tiroirs qui ferment à clef. Il est parfois accompagné d'un serre-papiers.

Bureau mazarin, n.m. Bureau présentant huit pieds groupés par quatre, par des traverses d'entrejambe, avec des caissons latéraux à tiroirs et un caisson central en retrait avec ou sans tiroir.
N.B. Doit présenter les caractères du XVIIe siècle.

Bureau ministre, n.m. Bureau qui comporte de part et d'autre d'un espace d'entrejambe des caissons allant au sol ou à mi-hauteur avec des tiroirs ou un battant.
N.B. Le bureau ministre avec tiroirss à mi-hauteur remonte au XVIIe siècle ; le bureau ministre avec tiroirs allant au sol est créé sous Louis XVI, mais le terme est plus tardif.
N.B. Ne pas utiliser le terme pour les pièces du XVIIe siècle (voir Bureau Mazarin).

Bureau demi-ministre, n.m. Bureau avec un espace d'entrejambe comportant un caisson à tiroirs d'un seul côté.

Bureau à gradin, n.m. Bureau surmonté d'un gradin(incorporé) occupant la partie postérieure du plateau.

Bureau coulissant, n.m. Bureau dont le plan n'apparait qu'après avoir fait avancer toute la partie inférieure du meuble.

TABLE A JEU, n.f. Table servant aux jeux de société. Elle affecte plusieurs formes : plateau circulaire, ovale, triangulaire, carrée, rectangulaire, à cinq, six ou huit pans, souvent avec tapis de feutre et parfois à lobes pour les flambeaux (tablettes circulaires souvent pivotantes situées aux angles), à bourses (cavités ménagées pour les enjeux), ou à trou central permettant de placer une corbeille à cartes surmontée d'un plateau pour le flambeau. Le dessus peut être mobile et abriter une caisse. Il peut être aussi à abattant ou à volets. Sa forme est en général liée à un jeu particulier, mais ce n'est pas toujours le cas (ex. le brelan se joue aussi bien à 2 qu'à 3, 4, ou 5 personnes et inversement, la table triangulaire permet de jouer au tri, au brelan, à l'hombre, etc.

Table à jeux divers, n.f. Table prévue pour plusieurs jeux.

Table de tri, n.f. Table en triangle équilatéral pour le jeu de tri et divers autres jeux.

Table carrée, n.f. Table carrée pour le quadrille, le bridge (à partir du XIXe siècle) et divers autres jeux.

Table de reversi, n.f. (Table de brelan). Table pentagonale pour le reversi, le brelan et divers autres jeux. Elle peut comporter une bourse sur chaque pan et une bourse centrale.
N.B. La table pour le brelan peut aussi être circulaire.

Table de loptinth, n.f. (Table solitaire). Table octogonale pour le jeu de loptinth ou le solitaire.

Table bouillote, n.f. Table servant servant à jouer à la bouillote, de plan circulaire, dont la ceinture comporte deux tiroirs et deux tablettes coulissantes et dont le dessus de marbre est entouré d'une galerie et couvert par un plateau appelé bouchon, garni de cuir sur une face et de feutre sur l'autre.
N.B. Apparait sous Louis XVI.

Table de piquet, n.f. Table à pivot pour le jeu de piquet.

Table à tourniquet, n.f. Table à plateau marqueté d'un grand motif en étoile constituant des cases et comportant en son centre un axe avec une aiguille,pour le jeu de tourniquet.

Table de hocqua, n.f. Table à plateau représentant des chiffres pour le jeu de hocqua.

Table de biribi, n.f. Table à soixante dix cases numérotées pour le jeu de biribi.

Table à jeu de l'oie, n.f. Table à plateau peint ou marqueté représentant soixante trois cases numérotées et à dessins variés, la dernière case représentant une oie.

Table à damier, n.f. Table à plateau marqueté représentant un carré de dix rangées de dix carrés, alternativement noirs et blancs, servant à jouer aux dames.

Table à échiquier, n.f. Table à plateau marqueté représentant un carré de huit rangées de huit carrés alternativement noirs et blancs.

Table de tric-trac, n.f. Table à plateau marqueté représentant sur deux côtés opposés douze triangles allongés, de deux couleurs alternatives, la pointe vers l'intérieur et douze trous en avant sur le bord, avec trois trous supplémentaires sur les deux autres côtés.

Table de billard, n.f. Table allongée à plateau recouvert de feutre et à rebords relativement hauts, servant à jouer au billard. Il existe différentes sortes de billards (avec trous, sans trous, etc...)

TABLE DE TOILETTE, n.f. Table dont le dessus étanche est fait pour recevoir une cuvette et un broc et servant à la toilette. Elle comporte le plus souvent un miroir et des tiroirs de rangement.
N.B. Ne pas confondre avec la "table-lavabo" qui comporte une cuvette.

COIFFEUSE, n.f. (Toilette, poudreuse). Table accompagnée d'éléments de rangements et d'un miroir. Elle comporte souvent un dessus brisé en trois parties, les parties latérales à dessus ouvrant latéralement en volet sur une caisse et la partie médiane à dessus ouvrant d'avant en arrière et dont le revers est occupé par un miroir.

COIFFEUSE PORTATIVE, n.f. (Miroir portatif, miroir à mettre sur les genoux). Petit corps à tiroir surmonté à l'arrière d'un miroir fait pour être posé sur un autre meuble.

TABLE DE CHEVET, n.f. (Table de nuit). Petite table d'applique de plan rectangulaire, carré ou rond , dont le corps (qui peut être important au point de descendre jusqu'au sol) est soit ouvert, soit fermé par une porte, un rideau ou des tiroirs et que l'on place auprès d'un lit. Le dessus peut être en marbre et comporter un rebord ou des abattants. L'intérieur peut être aussi en marbre, en zing, etc. pour recevoir un vase de nuit.

TABLE DE MALADE, n.f. (Table d'accouchée, table de lit). Petite table à pieds très courts, parfois complétée par un pupitre et un porte-chandelle, utilisée au lit. Elle peut éventuellement s'emboiter sur une table plus grande.

AUTEL, n.m. Voir le fascicule "Mobilier liturgique"

TABLE D'OFFRANDE, n.f. Voir le fascicule "Mobilier liturgique"

TABLE A PLUSIEURS FINS, n.f. Table pouvant servir à la fois de table à café, de table à écrire, de table à jeu, etc.

4. Désignations liées à la structure ou à la forme

a. Désignations liées au support

BILLOT, n.m. (Calot). Section de tronc d'arbre montée sur trois pieds et qui sert à découper la viande.

TABLE BASSE, n.f. Table à supports peu élevés.

TABLE A PILIERS, TABLE A COLONNES, TABLE A BALUSTRES, n.f. Table dont les supports sont en forme de piliers, de colonnes, de balustres.

TABLE EN EVENTAIL, n.f. Table rectangulaire dont les supports sont constitués de deux panneaux latéraux, souvent ajourés, qui vont en s'élargissant de bas en haut.
N.B. Correspond à des tables du XVIe siècle.

TABLE EN X (Table à ciseaux). Table à pieds en X.

TABLE MONOPODE, BIPODE, TRIPODE, n.f. Table à pied unique, à deux pieds, à trois pieds.

TABLE A TRETEAUX, n.f. Table démontable dont les supports sont constitués de tréteaux indépendants.

"TABLE A PIED PIVOTANT", n.f. (Table gate-leg). Table dont le volet est supporté par un pied qui, placé au bout d'un double bras rabattu sur entrejambe se met en place en pivotant sur l'extrémité du double bras.
"Table à double pied pivotant", n.f. Table dont le volet est supporté par deux pieds rabattus au milieu de l'entrejambe et qui se déplacent chacun d'un côté.

"Table à pieds pivotants opposés simples ou doubles", n.f. Table à deux volets supportés par un simple ou un double pied pivotant chacun.

"Table à pieds pivotants dépliants", n.f. Table à volets replies en accordéon soutenus par un ensemble de pieds pivotant, eux-mêmes en accordéon.

"TABLE A PIED PIVOTANT TRAVERSANT", n.f. Table à plateau redressable soutenu en position verticale par deux pieds à patins et en position horizontale par deux pieds opposés sur un même bras qui, rabattus sur le plan des autres, se mettent en place en pivotant sur l'axe médian.

"TABLE A V PIVOTANT", n.f. (Table à lyre). Table à plateau redressable soutenu en position verticale par deux pieds à patins et en position horizontale par un support en triangle (pointe en bas) qui, rabattu sur le plan des pieds, se met en place en pivotant sur sa médiane.

"TABLE A PIED(S) COULISSANT(S)", n.f. Table dont le plateau abattant ou en volet est soutenu par un pied, ou plusieurs, groupés ou non, avançant au bout d'un bras qui coulisse dans la ceinture.

TABLE A PIEDS PLIANTS, n.f. Table dont les pieds sont articulés au sommet de façon à pouvoir être rabattus sous la ceinture.

Le terme de table à pigeon (motif de repos à l'entrejambe) n'est pas conservé car d'usage uniquement régional.

b. Désignations liées aux éléments d'entrejambe

TABLE ESCALIER, n.f. Petite table dont la tablette d'entrejambe dessine un degré de deux marches.

c. Désignations liées au plateau ou au dessus

TABLE A VOLET(S), n.f. Table à dessus brisé comportant un ou plusieurs volets juxtaposés ou superposés entre eux. (Le nombre de volets est celui des parties mobiles). Le pied peut être soutenu de diverses façons (charnière à arrêt, gousset ou pied pivotant, etc.)

"Table à plein volet", n.f. Table à volet de la dimension du dessus fixe.

"Table à demi-volets", n.f. Table à deux volets posés de part et d'autre du dessus fixe et chacun de la moitié de sa surface.

Table en mouchoir, n.f. Table à dessus carré dont les angles brisés en quatre petits volets triangulaires forment, une fois fermés, un dessus encore carré. Le dessus est tournant pour que les angles se retrouvent toujours à l'aplomb des pieds.
N.B. Date de la 2e moitié du XIXe siècle.

TABLE A ABATTANT(S), n.f. Table à plateau brisé en un ou plusieurs abattants (une partie restant fixe) qui peuvent être soutenus de diverses façons : gousset(s), pied (s) ou tirette(s), pivotants ou coulissants, etc.

Table porte-feuille, n.f. Table à deux abattants dont la partie fixe est réduite à une simple traverse.

Table orphée, n.f. Table à dessus, à trois lobes brisés en trois petits abattants, laissant un triangle central fixe. Les abattants sont maintenus horizontaux par des tirettes pivotantes.
N.B. Apparait au XIXe siècle.

TABLE A REBORD ABATTANTS, n.f. Table dont tous les rebords s'abaissent à l'horizontale et agrandissent le plateau.

TABLE A ALLONGES, n.f. (Table à rallonges). Table dont le plateau peut recevoir des allonges à l'italienne (d'extrémité et coulissante) ou des allonges médianes

TABLE REDRESSABLE, n.f. Table dont le plateau se soulève à la verticale.

Guéridon à l'anglaise, n.m. Guéridon (voir ci-dessous) dont le plateau articulé sur le sommet du pied se redresse à la verticale lorsque le crochet le libère.

"TABLE ABATTANTE", n.f. Table située comme un abattant de meuble de rangement, contre un mur ou une étagère murale et qui abaissée peut être soutenue de différentes façons.

"TABLE LEVANTE", n.f. Table située comme un abattant-levant de meuble de rangement et qui relevée peut être soutenue de différentes façons.

TABLE RONDE, OVALE, CARREE, n.f. Table dont le plateau est tel. Si le plateau est à volet(s), on donne la forme à volets pliés, si le plateau est à abattants, on donne la forme avec les abattants relevés.

TABLE DEMI-LUNE, n.f. Table d'applique de plan semi-circulaire ou semi-elleptique. Elle est le plus souvent à volet.

TABLE EN FER A CHEVAL, n.f. Table à plateau en U. Elle est le plus souvent constituée par une juxtaposition de tables.

TABLE OU BUREAU HARICOT, n.f. (Table en croissant). Table ou bureau dont le plateau est concave d'un côté et convexe de l'autre.

TABLE OU COIFFEUSE ROGNON, n.f. Table ou coiffeuse dont les deux extrémités sont renflées.

COIFFEUSE EN COEUR, n.f. Coiffeuse dont le corps et le dessus sont en forme de coeur.

GUERIDON, n.m. Table de petite ou moyenne dimension, monopode ou non, à plateau circulaire.

ATHENIENNE, n.f. Table ou support plus élevé que l'appui, à trois pieds.
N.B. Doit présenter les caractères du style Louis XVI ou Empire.

SOMNOS, n.m. Table de chevet circulaire.
N.B. Elle doit être de style Empire.

TABLE A PARASOL, n.f. Table percée d'un trou en son milieu.

5. Désignations diverses

TABLE GIGOGNE, n.f. Table faisant partie d'une série de tables de tailles diverses s'emboitant les unes dans les autres.
N.B. Apparait au XIXe siècle.

Ne sont pas retenus les termes de table en marmotte, table mignonette, table soleil, table à la duchesse, table à la chinoise, pied de jésuite, table à la Pompadour, table à la grecque, table à la franc-maçon, table à trompe, soit parce qu'elles sont mal définies, soit parce qu'elles répondent à un ensemble d'éléments de décor.

C. Les secrétaires

SECRETAIRE SURELEVE, n.m. Secrétaire monté sur de hauts pieds.

SECRETAIRE EN TIROIR, n.m. Secrétaire dont l'écritoire est constitué par un tiroir de largeur à écrire. L'écritoire est formé par le fond ou par une tablette de dessus. Il ne peut être confondu avec une table à écrire, car il est surmonté d'un caisson de rangement (voir meubles combinés).

SECRETAIRE EN PENTE, n.m. (Secrétaire ou bureau en dos d'âne, secrétaire à dessus brisé, secrétaire en tombeau). Secrétaire dont le corps comporte un pupitre qui se rabat en avant pour servir d'écritoire.

N.B. Semble avoir été créé vers 1750.

Secrétaire en double pente, n.m. Secrétaire sans dos dont les deux faces comportent un secrétaire en pente.

N.B. Rare.

SECRETAIRE A ABATTANT, n.m. Secrétaire dont le corps comporte un abattant qui se rabat pour servir d'écritoire.

Secrétaire en coffre (Secrétaire en cabinet). Secrétaire à abattant dont le corps est un coffre monté sur de hauts pieds.

SECRETAIRE A CYLINDRE, n.m. (Secrétaire ou bureau à panse, secrétaire ou bureau à rouleau, secrétaire ou bureau à tambour). Secrétaire dont l'écritoire est découvert par un panneau en quart de cylindre rigide ou à lamelles que l'on soulève et qui coulisse vers l'arrière à l'intérieur du corps. Le cylindre en s'ouvrant peut entrainer l'écritoire en avant.

N.B. Apparait à l'époque de la transition.

Bureau américain, n.m. Bureau à cylindre comportant de part et d'autre de l'entrejambe des caissons allant au sol.

SECRETAIRE EN CHEMIN DE FER, n.m. (Secrétaire en piano, bureau topographique). Secrétaire en forme de grande table dont l'écritoire constitué par le fond d'un tiroir de largeur se tire en avant et détermine un retrait en sens inverse du dessus.

N.B. Le terme apparait sous Louis-Philippe mais le système existait sous Louis XV.

Ne sont pas retenus les termes de secrétaire de dame et de bureau d'homme, les critères ne pouvant être définis de façon absolue.

D. Les pupitres

1. Désignations liées à la fonction particulière

LUTRIN, n.m. (lectrin). Pupitre monté sur un support élevé et qui sert à poser un livre à la hauteur des yeux.

Lutrin à deux, trois, quatre pupitres. Lutrin formé d'autant de pupitres. Ces pupitres sont adossés/entre eux ou superposés (pupitres multiples), dans ce cas ils peuvent être montés sur un axe horizontal rotatif : roue d'étude.

PUPITRE A ECRIRE, n.m. (Scriptionnal). Pupitre pour écrire, de moindre inclinaison que le lutrin, monté soit sur des supports très courts ou sans supports ; le meuble est alors posé sur une table : "écritoire à poser", soit sur des supports plus ou moins élevés, ce qui permet d'écrire assis "écritoire à niveau d'appui," ou d'écrire debout : pupitre à écrire debout.

PUPITRE A MUSIQUE, n.m. Pupitre léger, fixe ou exhaustible qui sert à poser une partition de musique.

TABLE A PUPITRE, n.f. (Liseuse). Table présentant un pupitre mobile rabattu/à l'horizontale que l'on relève et maintient par un bras dans une position inclinée.

TABLE A LA TRONCHIN, n.f. Table à deux plateaux superposés dont le plateau supérieur est exhaustible et à pupitre inclinable et qui sert à écrire debout.
N.B. Elle apparait sous Louis XV.

TABLE D'ARCHITECTE, n.f. (Table à dessin). Table à pupitre inclinable et exhaustible.
N.B. Terme à utiliser pour le XIXe siecle seulement.

N'est pas retenu le terme de table à crémaillère dont la signification est trop imprécise.

V - LES SUPPORTS SPECIFIQUES (INDEPENDANTS)

A. Définition générale

SUPPORT, n.m. Meuble indépendant servant à porter un objet particulier et dont la structure, la forme et la dimensions varient en fonction de l'objet donné.

B. Les supports liés au vêtement

PORTE-MANTEAUX, n.m. Meuble de formes diverses servant à entreposer des vêtements.
Il peut être à patère ou boutons permettant de suspendre les vêtements, ou à barres horizontales sur lesquelles on peut les déposer, la partie inférieure à étagère permettant de déposer des chapeaux.
N.B. Apparait sous le 2e Empire.

PORTE-PARAPLUIE, n.m. Meuble à fond en cuvette surmonté d'une barre qui sert à entreposer des parapluies ou des cannes.
N.B. Apparait sous le 2e Empire.

C. Les supports liés aux repas et à la cuisine

PORTE-COUVERTS, n.m. (Porte-cuillers). Petit meuble de formes très diverses servant à accrocher ou à déposer verticalement des couverts. Il peut être en barre à encoches, en caisse ajouréeà poser ou suspendue, etc.

PORTE-COUTEAUX, n.m. Petit panneau d'applique qui comporte des équerres à encoches superposées servant à déposer horizontalement des couteaux.

PORTE-TASSES, n.m. (Planche à moques). Panneau d'applique à crochets, servant à suspendre les tasses à cidre.

SECHOIR A GOBELETS, n.m. Montant garni de crochets servant à déposer des gobelets (verres, etc.).

EGOUTTOIR A LOUCHES, n.m. Panneau d'applique à crochets, au bas duquel est situé une cuvette allongée, servant à déposer les louches.

PORTE-CASSEROLES, n.m. Panneau d'applique servant à suspendre la batterie de cuisine.

POELIER, n.m. Panneau d'applique avec des traverses à encoches, servant à suspendre des poêles.

PORTE-CHAUDRONS, n.m. Meuble à trous, de diamètres différents, servant à ranger les chaudrons.

D. Les supports liés à l'hygiène

PORTE-SERVIETTES, n.m. (Porte-essuie-mains). Meuble d'applique ou sur pieds, constitué de barres horizontales servant à poser des serviettes de toilette.

E. Les supports liés à l'éclairage

TORCHERE, n.f. (Porte-chandelle). Support formé d'un tout petit plateau monté sur un ou plusieurs pieds élevés et qui sert à poser un luminaire.

Guéridon-torchère, n.m. Torchère de plan circulaire et monopode.

Torchère en athénienne n.f. Torchère de plan circulaire et tripode.

F. Supports divers

PORTE-GLOBE, n.m. Meuble constitué de pieds surmontés d'une ceinture circulaire dans laquelle s'introduit un globe terrestre.

PORTE-PIPES, n.m. Petit panneau d'applique supportant des traverses en avancée derrière lesquelles on peut suspendre des pipes.

PORTE-MONTRES, n.m. Petit panneau d'applique comportant des crochets servant à suspendre des montres.

PORTE-LETTRES, n.m. Petit panneau d'applique comportant des porte-feuilles superposés.

PORTE-FUSILS, n.m. Meuble qui comporte des équerres à encoches ou des traverses inclinées superposées servant à déposer des fusils. Il est en armoire (fermé) ou en étagère (ouvert)

CHEVALET, n.m. Meuble servant à supporter une peinture ou un dessin en cours d'exécution. Il présente différentes formes : en pupitre ou vertical et alors constitué d'un cadre coulissant sur un montant en crémaillère.

Pour les termes de socle, piédestal, piedouche, selle, sellette, cul de lampe, culot, scabellon, voir les livrets "Sculpture" et "Architecture".

VI - LES MEUBLES A CUVETTE

A. Meubles divers

RAFRAICHISSOIR, n.m. Meuble en forme de table dont le corps comporte une ou plusieurs cuvettes assez profondes servant à contenir de l'eau pour rafraichir les boissons.

JARDINIERE, n.f. (Table à fleurs). Meuble en forme de table dont le corps parfois fermé par un dessus est formé d'une caisse garnie d'une cuve destinée à recevoir des fleurs.

CRACHOIR, n.m. Boite au sol ou montée sur un pied, doublée d'une cuvette et servant à cracher.

BRULE-PARFUM, n.m. - Meuble comportant une cuvette servant à brûler des parfums. Elle peut être en athénienne (tripode).

B. Les meubles d'hygiène

LAVABO, n.m. (lavoir). Cuvette à hauteur d'appui, de milieu ou d'applique, portée par un ou plusieurs pieds ou suspendue et qui peut être recouverte par un couvercle et comporter un plateau d'entrejambe servant à poser un broc. La cuvette peut être double.

N.B. Pour le mobilier civil, est inventé sous l'Empire.

Lavabo en athénienne, n.m. Lavabo de milieu, circulaire, sur trois pieds, à cuvette amovible.

N.B. Doit présenter les caractères du style Empire.

"TABLE-LAVABO, n.f. Table comportant une cavité dans laquelle s'introduit une cuvette.

BARBIERE, n.f. (Toilette d'homme). Petit meuble dont la partie supérieure comporte une cuvette recouverte, soit par deux dessus en volet superposés s'ouvrant d'avant en arrière et dont l'inférieur relevé forme miroir, soit par trois dessus en volet dont le supérieur s'ouvre d'avant en arrière et forme miroir et les inférieurs s'ouvrent latéralement et forment caissettes à objets.

FONTAINE, n.f. (Lave-mains). Lavabo surmonté d'un réservoir à robinet.

BAIN DE PIED, n.m. Petite cuve au sol, dans laquelle on peut se laver les pieds.

BIDET, n.m. Cuvette en forme de poire, montée sur des pieds peu élevés, servant à la toilette intime.

BAIN DE SIEGE , n.m. (Demi-bain). Cuve arrondie de moindre dimensions que la baignoire, servant à se plonger recroquevillé. Elle peut comporter un dossier et des accotoirs.

BAIGNOIRE, n.f. Cuve allongée servant à se plonger dans toute sa longueur.

DEMI-BAIGNOIRE, n.f. Cuve allongée de longueur réduite par rapport à la baignoire.

Sabot, n.m. (Sabotière). Demi-baignoire recouverte à une extrémité (comme le sabot) et comportant un siège à l'autre, servant à s'asseoir jambes allongées dans l'eau.

BENITIER, n.m. Voir le fascicule "Mobilier liturgique"

FONTS-BAPTISMAUX, n.m. pl. Voir le fascicule "Mobilier liturgique"

VII - LES MEUBLES DE PROTECTION

PARAVENT, n.m. Meuble composé de plans verticaux, ou feuilles, articulés pouvant aller jusqu'à douze, servant à protéger des courants d'air ou du feu, ou à diviser une pièce. Il peut être à roulettes. Le paravent peut être bas (à hauteur d'appui), semi-haut (à hauteur d'homme) ou haut (plus haut qu'un homme). Les feuilles sont en panneaux pleins, à garniture textile fixe, à chassis amovibles (coulissants ou à taquets), à partie supérieure vitrée ou à store. La garniture est à une face ou deux.

ECRAN A FEU, n.m. (Pare-feu). Meuble constitué d'un plan vertical, généralement à hauteur d'appui, la feuille servant à protégér de la chaleur du feu. La feuille peut être fixe ou à pivot. Elle peut être pleine, à garniture textile fixe, ou à chassis amovible, dont la hauteur peut être réglable ou non. La garniture est à une face ou deux.

GARDE-FEU, n.m. Meuble, en métal, bas, composé de plans verticaux, situé tout près de la cheminée pour éviter les projections du feu.

ECRAN A LUMIERE, n.m. Meuble constitué d'un petit plan vertical, généralement élevé sur pied, fait pour être placé près d'une chandelle, de façon à la protéger des courants d'air (rare en France).

CLOTURE DE LIT, n.f. (Balustrade). Meuble ou immeuble situé autour d'un lit ou barrant une pièce ou une alcôve, de façon à en limiter l'accès.

PARC D'ENFANT, n.m. Clôture de plan carré, servant à limiter les déplacements d'un enfant.

VIII - LES MEUBLES ACCESSOIRES

GLACE, n.f. Surface réfléchissant les images. On réservera ce terme aux pièces de grandes dimensions (glaces en pied) ou aux glaces scellées , les autres étant appelées miroirs. Les glaces et miroirs peuvent être d'applique, de milieu, portatif (cf. Généralités).

GLACE DE TRUMEAU, n.f. Glace d'applique de dimensions assez importantes, faite pour être placée entre deux ouvertures ou sur une cheminée.

PSYCHE, n.m. Glace de milieu, dans laquelle on peut se voir en pied et qui est mobile autour d'un axe horizontal dans sa partie médiane ou supérieure.
N.B. Le psyché est créé sous l'Empire.

PETIT PSYCHE, n.m. Miroir de même structure que le psyché, mais destiné à être posé sur une table.

MIROIR A MAIN, n.m. Miroir de très petites dimensions, fait pour être tenu à la main.

TRUMEAU, n.m. Panneau peint ou sculpté, fait pour être placé entre deux ouvertures ou sur une cheminée.

DESSUS DE PORTE, n.m. Petit panneau, peint ou sculpté, fait pour être placé au-dessus d'une ouverture.

CADRE, n.m. Voir Livret Peinture.

Pour les glaces, voir aussi à "tables de toilette".

IX - LES MEUBLES D'ELEVATION

ESCABEAU, n.m. Meuble constitué d'un ensemble de marches en retrait les unes par rapport aux autres, soutenues par des montants et contrebutées par un chassis vertical et servant à atteindre un objet élevé. Il peut être fixe ou pliant, dans ce cas il est alors souvent transformable (Voir aussi "Meubles à transformation").

ECHELLE, n.f. Meuble constitué d'un ensemble de barres horizontales parallèles, fixées sur deux montants et servant à atteindre un objet élevé.

X - LES MEUBLES DE LA FABRICATION FAMILIALE

A. Les meubles de fabrication de la farine et du pain

BLUTOIR, n.m. (Moulin à bluter, moulin à sasser, tamisadou). Meuble en forme de bas d'armoire dont le dessus présente un entonnoir ou est remplacé par une cuve permettant d'introduire le grain moulu, et dont l'intérieur comporte un système permettant de séparer le son de la farine au moyen d'une manivelle traversant le côté du meuble, le son s'évacuant par une ouverture sur le côté opposé.

PETRIN, n.m. (Patière, maie, pétrissoire). Meuble de formes diverses, fermé par un couvercle, comportant essentiellement un coffre (tremie) dont les côtés sont évasés vers le haut ou dont le fond est arrondi et dans lequel on fabrique la pâte pour le pain, lequel y est parfois conservé ensuite. Il peut compoter ou non des pieds et un tiroir de ceinture.

MOULIN A GAUDES, n.m. Moulin intégré dans le plateau d'une table et servant à moudre le maïs.

B. Les meubles à lait

BARATTE, n.f. Cuve haute et étroite dont le couvercle est traversé d'un trou par lequel passe une manivelle qui actionne à l'intérieur un axe à palettes servant à changer le lait en beurre.

PRESSE A LAIT, n.f. (Presse à fromage). Meuble en forme d'armoire dans laquelle se trouve un moule recevant un fromage, surmonté d'une presse se déplaçant de bas en haut pour faire passer le liquide excédant du fromage dans un récipient placé au-dessous.

C. Les meubles à vin

PRESSOIR, n.m.

CUVE, n.f.

D. Le matériel de tissage

PRESSE A LIN

BROYEUR A CHANVRE, n.m. Tréteau long dont la traverse supérieure est formée de quatre lames de bois entre lesquelles jouent trois lames de deux leviers munis d'une poignée, et qui sert à broyer le chanvre.

BANC A CARDER, n.m. Banc sur lequel est cloué une planche armée d'une série de clous inclinés, accompagnée d'une planchette indépendante actionnée par deux poignées et qui comporte des clous inclinés en sens inverse servant à nettoyer la laine. Il peut comporter un coffre pour mettre la laine déjà cardée.

TABLE A PEIGNES, n.f. Table comportant un trou central avec récipient de fer perforé pour les braises, sur laquelle on place les peignes à chauffer qui servent à dégraisser la laine.

QUENOUILLE, n.f.

ROUET, n.m. (touret) Instrument servant à filer une matière textile et qui présente quatre pièces principales : un pied, une roue, une fusée et un épinglier. Il en existe de deux sortes : rouet actionné à la main, rouet actionné par une pédale.

N.B. Au XVe siècle, le rouet succède à la quenouille.

DEVIDOIR, n.m. Instrument servant à mettre le fil en pelotes. Il en existe de plusieurs types : 1/ En forme de roue verticale, montée sur une planchette, 2/ avec un axe horizontal comportant des bras qui tournent, 3/ avec un axe vertical portant des bras en croix, 4/ avec des cylindres horizontaux.

PORTE-FUSEAUX, n.m. (Fuselier). Support de fuseaux destiné à la filature. Il peut être de plan triangulaire et porter des montants percés pour les fuseaux.

XI - LES INSTRUMENTS DE MESURE

HORLOGE, n.f. (Régulateur). Instrument qui sert à marquer et éventuellement à sonner les heures. L'horloge peut avoir une, deux ou trois aiguilles. Le moteur peut être à poids ou à ressorts. Le terme est réservé aux grandes pièces.

Horloge au sol, n.f. (Horloge de parquet). Horloge posée sur le sol.

Horloge incorporée, n.f. Horloge intégrée dans un autre meuble.

Pendule, n.f. Petite horloge. Elle peut être de cheminée, incorporée dans un autre meuble, d'applique qui peut être un cartel lorsqu'elle est encadrée comme un médaillon ou encore posée sur socle.

BAROMETRE, n.m. Instrument qui sert à mesurer la pression atmosphérique.

THERMOMETRE, n.m. Instrument qui sert à mesurer la température ambiante.

XII - LES MEUBLES COMBINES

MEUBLE COMBINE, n.m. Meuble répondant à de grandes fonctions de types différents (ex. repos et rangement). Par convention, les tables et les sièges comportant des tiroirs ne sont pas considérés comme combinés car c'est un cas fréquent.

Il existe des quantités de cas dont nous ne citons ici que les plus connus.

TABOURET-COFFRE A LAIT, n.m. Tabouret dont le fond constitue le dessus d'un coffre servant à ranger des seaux.

TABOURET DE PIED-ECRAN, n.m. Tabouret de pied protégé par un écran à feu.

CHAIRE A COFFRE, n.f. Chaire dont l'entrejambr constitue un coffre.

BANC-COFFRE, n.m. Banc dont l'entrejambe constitue un coffre. Il peut être un banc-coffre de lit, c'est à dire fait pour monter dans un lit.

SIEGE A SEL, n.m. Tabouret, chaise, fauteuil ou banc dont l'entrejambe constitue un coffre à sel.

BANC-COFFRE-VAISSELIER, n.m. Banc-coffre surmonté d'un vaisellier.

BANC-ARMOIRE, n.m. Banc accosté d'une armoire.

BANC A TABLETTE, n.m. Banc comportant une tablette mobile à l'extrémité.

BANC-TABLE-LIT, n.m. Banc à accotoirs et dossier qui comporte à une extrémité une tablette mobile et à l'autre un pupitre servant d'oreiller.

BANC-TABLE-ARMOIRE, n.m. Banc muni sur l'un des côtés d'une table rabattable et sur l'autre d'une armoire.

BANC A PUPITRE, n.m. Banc dont un accotoir supporte ou constitue un plateau ou un pupitre.

SIEGE PERCE, n.m. (Siège d'affaire, siège de commodité, siège de retrait, siège nécessaire, garde-robe, baronne, marseillaise, montauban, diafoirus). Siège à fond mobile, amovible ou percé cachant une cuvette d'aisances en étain ou en faïence.
N.B.1Au début du XIXe siècle ce siège est réservé aux malades.
N.B.2. Le terme de fauteuil de commodité ne signifiait jusqu'à la fin du XVIIe siècle qu'un siège rembourré à dossier mobile.

SIEGE-BIDET, n.m. Tabouret ou chaise dont l'entrejambe comporte un bidet, le fond du siège amovible servant de couvercle.

LIT-ARMOIRE, n.m. Lit accosté d'une armoire.

COSY-CORNER, n.m. Lit entouré d'une boiserie et surmonté d'une étagère.

COMMODE-A COFFRE n.m. Meuble en forme de commode dont la partie inférieure est occupée par un tiroir et la partie supérieure par un coffre.

COMMODE-ARMOIRE, n.f. Commode surmontée d'une armoire.

COMMODE-PETRIN, n.f. Meuble dont la partie inférieure comporte un tiroir et dont la partie supérieure comporte un pétrin dissimulé par des faux tiroirs.

BUFFET A COFFRE, n.m. Buffet dont la partie supérieure est occupée par un coffre.

BUFFET BAS A ETAGERE, n.m. (Banc de ménage). Buffet constitué de deux corps d'armoire encadrant une étagère à plusieurs tablettes.

BUFFET-PETRIN, n.m. - Buffet dont la partie supérieure est occupée par un pétrin.

BUFFET-VAISSELIER, n.m.(Buffet dressoir à gradins). Buffet surmonté d'une étagère et parfois d'un dais.

BUFFET BAS A HORLOGE, n.m. Buffet bas surmonté d'une horloge.

BUFFET-VAISSELIER A HORLOGE, n.m. Buffet-vaisselier comportant une horloge intégrée au vaisselier.

BUFFET-BAS-EGOUTTOIR, n.m.

VAISSELIER-EGOUTTOIR, n.m. Vaisselier surmontant un égouttoir.

VAISSELIER GARDE-MANGER, n.m. Vaisselier surmonté d'une petite armoire garde-manger.

VAISSELIER-EGOUTTOIR-GARDE-MANGER, n.m. Vaisselier-égouttoir surmonté d'une garde-manger.

VAISSELIER-COFFRE A PAIN

VAISSELIER-ETAGERE A SEAUX

VAISSELIER-ETAGERE A FROMAGE, A GALETTES

TABLE A BANC, TABLE A TABOURET, n.f. Table faisant corps avec les bancs et les tabourets.

TABLE A TIRETTES, n.f. Table dont le corps est constitué d'une caisse accessible sur la longueur par deux petits panneaux mobiles qui coulissent horizontalement entre deux rainures et parfois encadrant un tiroir central.

N.B. Le terme de tirette est impropre.

TABLE A COFFRE, n.f. (Table à coulisses, table garde-manger, table-huche). Table dont le corps est constitué d'une caisse de moindre hauteur, accessible par un dessus coulissant ou un dessus emboitant amovible.

TABLE-PETRIN, n.f. Table dont le corps comporte un pétrin accessible par le dessus mobile ou amovible.

TABLE A ARMOIRE, n.f. Table dont le dessus est très débordant sur le support qui est constitué d'un corps d'armoire. Le corps d'armoire peut être un buffet : table à buffet.

TABLE-PLACARD, n.f. Etagère aménagée dans une ouverture entre deux salles et fermée de part et d'autre par une table à plateau levant.

SECRETAIRE A COMMODE, n.m. (Secrétaire en chiffonnier). Secrétaire surmontant une commode. Il peut être en pente, à tiroir, etc.

Secrétaire de bordeaux, n.m. Secrétaire à commode dont l'écritoire est constitué par le tiroir supérieur tiré en avant et dont la devanture est abattante.

SECRETAIRE A/ARMOIRE, n.m. Secrétaire surmontant une petite armoire ou une commode à vantaux. Il peut être en pente, à abattant, etc.

Secrétaire à double armoire, n.m. Secrétaire à armoire surmonté d'une armoire. L'armoire supérieure peut être vitrée.

Secrétaire à rideau, n.m. Secrétaire-armoire à double armoire comportant des rideaux à lamelles à la place des battants inférieurs et/ou supérieurs.

SECRETAIRE A COTES ARRONDIS, n.m. Secrétaire à abattant dont les côtés arrondis sont occupés par une étagère.

SECRETAIRE A COMMODE ET ARMOIRE, n.m. Secrétaire à commode inférieure et armoire supérieure.

SCRIBANNE, n.m. Secrétaire à trois parties superposées, l'écritoire en pupitre abattant (en pente) formant celle du milieu.

SECRETAIRE A ECRAN, n.m. Secrétaire dont le dos est doublé d'un écran.

PUPITRE A ECRAN, n.m. Pupitre dont le dos est doublé par un écran.

TOILETTE-COMMODE, n.f. Commode dont la partie supérieure constitue une toilette, parfois cachée en tiroir ou par un dessus ouvrant.

MEUBLE-CLOISON, n.m. Ensemble de meubles dont le fond constitue une séparation entre deux pièces.

XIII - LES MEUBLES A TRANSFORMATION

MEUBLE A TRANSFORMATION, n.m. Meuble combiné ou non dont les fonctions diverses sont remplies par modification de la position des éléments.

TABOURET, CHAISE OU FAUTEUIL EN/ESCABEAU, n.m. Tabouret, chaise ou fauteuil dont une partie ouverte, retournée ou dépliée transforme le meuble en escabeau. Le meuble peut être de cuisine, de bibliothèque, etc.

FAUTEUIL EN PRIE-DIEU, n.m. Fauteuil dont le dossier se soulève et forme accoudoir, les accotoirs devenant les montants de l'accoudoir.

TABLE A LA BOURGOGNE, n.f. (Secrétaire à la bourgogne, secrétaire en capucin, table mécanique). Meuble qui, fermé, offre l'aspect d'une table à coffre et qui, ouvert, constitue un bureau à gradins, le dessus en volet étant rabattu et le gradin étant soulevé du coffre par le moyen d'une manivelle.
N.B. La table à la bourgogne est souvent combinée avec une commode.

SECRETAIRE A CULBUTE, n.m. (Secrétaire en cabriolet, bureau à bascule). Meuble qui, fermé, offre l'aspect d'une table avec un corps d'entrejambe suspendu et qui, ouvert, constitue unbureau à gradin , le dessus en volet rabattu en avant ayant entraîné le corps du gradin.
N.B. Il semble inventé sous Louis XV.

VOCABULAIRE LIÉ A L'HISTORIQUE

I. COMPARAISON DE MEUBLE

ENSEMBLE HOMOGENE, n.m. Meubles de fonction complémentaire ou identique, conçus et réalisés dans un même temps (1) pour former une oeuvre unique.
Un ensemble peut être complet ou incomplet. Il peut être réuni ou dispersé.

ENSEMBLE COMPOSITE, n.m. Meubles de fonction complémentaire ou identique, mais réunis a postériori, avec ou sans modifications ou transformations, dans une volonté de concertation, ou meubles dont certains sont faits à postériori pour compléter un ensemble homogène.

SERIE HOMOGENE, n.f. Ensemble de meubles de même fonction, conçus et réalisés pour former une oeuvre unique. Les meubles sont identiques : répliques ou semblables : variantes.

SERIE COMPOSITE, n.f. Ensemble de meubles de même fonction, réunis à postériori dans une volonté de concertation.

PAIRE, n.f. Série de deux meubles.

PIECE UNIQUE, n.f. Pièce n'ayant pas eu de copie.

COPIE, n.f. Meuble reproduisant un autre meuble à l'identique : réplique, ou de façon semblable : variante. Le meuble ayant servi de modèle est dit original. La copie peut être faite peu après l'original pour compléter une série, ou dans un laps de temps plus ou moins long.

PENDANT, n.m. Meuble construit pour être le symétrique d'un autre.

CHEF D'OEUVRE, n.m. Meuble de petit format, exécuté de façon très soignée par un artisan pour accéder à la maitrise.
N.B. Peut être confondu avec une maquette ou un jouet pour enfant.

MAQUETTE, n.f. Meuble de petit format, devant servir de modèle à l'exécution d'un meuble de taille normale. L'exécution n'en est pas toujours poussée.
N.B. Peut être confondu avec un chef d'oeuvre ou un jouet pour enfant.

(1) pas nécessairement par la même personne.

II. DATES

MEUBLE D'EPOQUE. Meuble dont la fabrication remonte à l'époque correspondant à son style. Lorsque le meuble est assez restauré, on dit en partie d'époque.

MEUBLE ANCIEN. Meuble dont la fabrication remonte au minimum à une centaine d'années. Ce terme est en général employé lorsque le meuble est postérieur à l'époque correspondant au style.

MEUBLE "DE STYLE". Meuble dont l'époque de fabrication est indéterminée, mais qui reproduit les grands styles.

III. TERMES GENERAUX CONCERNANT LES MARQUES

MARQUE, n.f. Lettre, monogramme, signe (rebus, symbole) ou inscription apposée sur le matériau du meuble ou sur une pièce fixée (étiquette, plaque...), d'origine ou non, donnant une information historique sur l'oeuvre : auteur, co-auteur ou personne qui lui est liée dans le processus de fabrication (marchand de bois, Maître de l'atelier, revendeur) restaurateur, lieu de fabrication, appartenance dont les marques de collections (famille ou résidence) numéro d'inventaire, etc.

ESTAMPILLE, n.f. Marque distinctive (estampée ou non, mais non ornementale) apposée sur un meuble, à un emplacement indéterminé, en principe par l'auteur ou un co-auteur (menuisier, sculpteur, marquetteur, tapissier), mais parfois par un restaurateur ou un simple intermédiaire.
Un meuble peut avoir plusieurs fois la même estampille. Elle est alors identique ou non. Il peut avoir plusieurs estampilles <u>isolées</u> ou <u>surchargées</u>, chacune correspondant à l'un des rôles cités précédemment, ou deux maîtres ayant collaboré, ou les oeuvres d'un Maître ayant été rachetées après décès, ou encore le travail d'un atelier étant dirigé par un autre (commande, etc.) etc.
N.B. L'estampille est d'un usage réglementé dans le mobilier royal ou bourgeois de l'Ancien Régime de 1741 à 1790. Seul, en principe, un Maître peut et doit signer. Mais tous les meubles ne sont en réalité pas signés (commandes livrées directement, meubles d'un ensemble, signatures grattées par un revendeur, etc.).
D'autre part, certains artisans libres ont reçu des privilèges (royal, ecclésiastique, universitaire).
Une estampille peut être commune à un Maître, à son atelier ou à ses successeurs (fils ou non), ce qui fait que son usage peut s'étendre dans le temps. Un Maître peut avoir plusieurs estampilles (nombre très limité), le poinçon s'étant cassé, un changement étant survenu, etc.

Deux meubles identiques peuvent porter des signatures différentes, l'un ayant été copié sur l'autre, ou les deux pièces ayant été commandées pour plus de rapidité à deux maîtres différents.
N.B. Historique : voir "poinçon de jurande".

Mention annexe. Une estampille peut porter une indication complémentaire : rôle de l'exécutant (ex."S"pour Sculpsit), lieu de l'exécution (ex."à Paris"), titre de l'exécutant (ex."privilégié du Roi").

FAUSSE ESTAMPILLE, n.f.Estampille mise à postériori sur un meuble ancien, ou estampille mise sur une imitation de meuble ancien, ou estampille déplacée d'un meuble à un autre. Elle peut parfois être apposée avec un fer ancien.
N.B. L'usage des fausses estampilles étant répandu, le relevé d'une estampille est d'une importance certaine, car il permet la comparaison avec les relevés des répertoires : l'analyse peut alors donner la forme et les dimensions du poinçon, la dimension des lettres, leur régularité, etc.

POINCON DE JURANDE, n.m. (poinçon de maîtrise). Marque au fer apposée à un emplacement non déterminé par le contrôle de Jurande de chaque ville, entre 1741 et 1790 pour la France, sur des meubles faits par un Maître menuisier ou ébéniste. Un même meuble comporte souvent plusieurs fois le poinçon de jurande. Le poinçon de jurande parisienne est constitué de trois lettres : JME accolés (jurés, menuisiers ébénistes) JME (1). Le poinçon de jurande d'Avallon est constitué des initiales de Sainte Anne :/SteA/.
N.B. Un meuble royal ou bourgeois signé doit en principe avoir un poinçon de jurande, mais il n'apparaît pas toujours. Un meuble poinçonné est [illegible] signé (sauf usure de l'estampille, accident de frappe, restauration ...)

C COURONNÉ. Marque représentant un C surmonté d'une couronne, apposé sur des garnitures en métal cuivreux (cuivre, bronze..) en France entre 1745 et 1749 (période de validité d'un décret

(1) Il en existe plusieurs mais du même type.

IV. TECHNIQUE D'APPOSITION DES MARQUES (signatures et autres)

MARQUE AU FER, n.f. Marque en léger renfoncement apposée par un poinçon en fer présentant la marque inversée en relief, frappé à l'aide d'un marteau sur le bois. L'estampille forme un tout ou est apposée lettre à lettre (cette dernière est une fausse estampille).

MARQUE AU FEU, n.f. Marque apposée par un poinçon en fer (acier) présentant la marque inversée en relief et qui chauffé et posé sur le bois le brûle superficiellement. Une signature au feu n'est jamais la marque d'un Maître-Ebéniste.

MARQUE IMPRIMEE. Marque obtenue par un tampon imprégné d'encre. Elle est effectuée directement sur le bois ou par un intermédiaire (étiquette...).

MARQUE AU POCHOIR. Marque à plat obtenue par passage d'encre ou de peinture noire, ou de couleur sur un cache.

MARQUE GRAVEE (ou ciselée), n.f. Marque en creux, dessinée au burin, à la gouge ou au couteau.

MARQUE SCULPTEE. Marque en relief, sculptée généralement sur une partie visible du meuble.

MARQUE MANUSCRITE. Marque obtenue à la plume. Elle est effectuée directement sur le bois ou par un intermédiaire (étiquette...)

V. EMPLACEMENT DES SIGNATURES

L'emplacement des signatures est très variable. Cependant, le plus souvent, pour un gros meuble revêtu d'un plateau de marbre, la signature est sur un montant sous le marbre, pour un secrétaire, sur un tiroir, pour un meuble léger, au-dessous.

La signature cachée sous une garniture textile, une garniture de peau (bureau), etc peut n'apparaitre que lors d'une restauration.

VI. SOURCES D'INFORMATION

A. Auteurs

Les sources d'information concernant les auteurs sont répertoriés jusqu'à 1966 par :

VIAUX (Jacqueline), Bibliographie de meuble (mobilier civil français), multigraphie, Paris, bibliothèque Forney, 1966, chap. IV : artistes.

Divisé en trois parties, ce chapitre donne les ornementistes, les menuisiers-ébénistes du XVIe au XIXe siècle compris, et les ébénistes-décorateurs du XXe siècle. Il mentionne les ouvrages généraux, puis les études particulières classées par ordre alphabétique d'artiste.

Nous donnons ici un extrait concernant les dictionnaires généraux usuels de menuisiers-ébénistes où sont donnés les noms par ordre alphabétique accompagnés de l'estampille, de la biographie et d'illustrations des oeuvres. Nous joignons à ces dictionnaires un ouvrage où les estampilles sont classées par dimensions.

VIAL (Henri), MARCEL (Adrien), GIRODIE (André). - Les artistes décorateurs du bois. Répertoire alphabétique des ébénistes, menuisiers, sculpteurs, doreurs sur bois ... ayant travaillé en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. - Vol. 1 (A à L), Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 1912 - Vo. 2 (L à Z et supp.) Shemit, Paris, 1922.
Pas d'illustrations photographiques.

SALVERTE (Cte Augustin, François, Marie Baconnière de). - Les ébénistes du XVIIIe siècle. Van Oest, Paris 1923.
5e ed., F. de Nobele, Paris, 1962 In 4°, 366 p., 75 pl.
Répertoire complété par une liste alphabétique des marques abréviatives des artisans identifiés ou non.

THEUNISSEN (André). - Meubles et sièges du XVIIIe siècle; Menuisieurs, ébénistes, marques, plans et ornementation de leurs oeuvres. - Le document, Paris, s.d. (1934), In 4°, 194 p., 54 pl.

Cet ouvrage comporte plus particulièrement des relevés de dimensions et matériaux des meubles des ébénistes cités. Il est complété entre autres par :

1° Un index des collaborateurs (marquetteurs, ciseleurs, doreurs, sculpteurs, tapissiers, etc.) avec le nom des ébénistes et menuisiers ayant utilisé leur concours.

2° un index des "personnages historiques et assemblées historiques".

3° un index des"Bibliothèques, châteaux, églises, garde-meubles, musées, hôtel, palais et divers".

4° un index des"collections et collectionneurs de meubles et sièges".

5° la situation géographique de l'activité des menuisiers et ébénistes en province et à l'étranger.

LEDOUX-LEBARD (Denise). - Les ébénistes parisiens, 1795 - 1830 - Paris, Gründ, 1951 - In n° 599 p. et 128 pl.
Répertoire complétant le "Salverte". Cet ouvrage comporte en outre un répertoire des sources manuscrites ou imprimées et des travaux historiques.

NICOLAY (Jean). - L'art et la manière des Maîtres ébénistes français au XVIIIe siècle, Paris, G. Le Prat, 1956 et 1959, 2 vol., In 4° , tome 1, 568 p. et pl., t.2, 238 p. et pl.
Nombreuses reproductions photographiques. Le répertoire est complété, entre autres, par un chapitre donnant les spécialités de chacun des maîtres (sièges, meubles, meubles de laque, meubles garnis de porcelaine, meubles de marquetterie à attributd, meubles de marquetteries à personnages ou paysages, meubles marquetés avec os ou ivoire, meubles à secrets ou à mécanismes, gaines d'horloges et boites à pendules, cadres).

VERLET (Pierre). - Les meubles français du XVIIIe siècle, Paris, P.U.F., 1956 [Coll. "L'oeil du connaisseur] 2 vol., vol 1, p. 105 à 113, vol. 2, p. 111 à 119. Les pages citées comportent les estampilles classées par dimensions, ce qui permet, lorsqu'une estampille est en partie éffacée, de tenter cependant l'identification.

B. Marques de collections

Les sources principales d'information concernant les marques de collection sont les suivantes :

THEUNISSEN, opus cité, p. 181 à 195 "Marques d'inventaires, marques et monogrammes de châteaux, marques diverses (classé par ordre alphabétique).

NICOLAÏ, opus cité, t. 2, p. 125 à 154. "Reproductions en fac-similé des marques au feu de châteaux - Mobiliers - Monuments publics - Ecuries ou dépendances de châteaux.